

**Délibération N°2024-01.**

**Election d'un représentant des étudiants du Conseil au sein du Conseil du Carré International**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article D714-11 du code de l'éducation ;  
Vu les statuts du Carré International ;*

**Article 1.**

Est candidat : M. Théo LESENECHAL.

Résultat du vote : M. Théo LESENECHAL : 31 voix.

M. Théo LESENECHAL est élu au sein du Conseil du Carré International

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

Lamfri ADOU



Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**

Délibération N°2024-02.

Election d'un représentant des étudiants du Conseil au sein de la  
Commission CVEC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article 2 du règlement intérieur de l'Université ;*

**Article 1.**

Sont candidats : Mme Léonie IBAZIZENE ; M. Jérôme JOUIN GUERARD

Résultat du vote : Mme Léonie IBAZIZENE : 27 voix ; M. Jérôme JOUIN GUERARD : 2 voix ; 2 abstentions.

Mme Léonie IBAZIZENE est élue au sein de la Commission CVEC.

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
  
Lamri ADOUJ

Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**



Délibération N°2024-03.

Modification des statuts de l'INSPE Normandie Caen

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;  
Vu les articles L721-2 et L721-3 du code de l'éducation ;  
Vu les articles D721-1 à D721-11 du code de l'éducation ;*

**Article 1.**

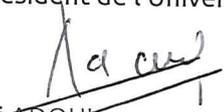
Le Conseil d'Administration approuve la modification des statuts de l'INSPE Normandie Caen.

Annexe : Modification des statuts.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOU

Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**

## MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSPE NORMANDIE CAEN

### Références :

Les articles L721-3 et D721-3 du code de l'éducation prévoient notamment qu'au sein des INSPE, un conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut. Le COSP est constitué de 50 % de membres de droit représentant l'établissement et de personnalités extérieures désignées pour moitié par la rectrice de région académique et pour moitié par le conseil de l'institut. L'article D721-7 du code de l'éducation prévoit que les fonctions de membre du conseil de l'institut et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont incompatibles entre elles. Enfin, l'article D721-4 du code de l'éducation prévoit que le COSP comprend autant de femmes que d'hommes.

Avis du conseil d'institut : Avis favorable à l'unanimité

Avis de la commission des statuts : Avis favorable à l'unanimité

## Modifications proposées :

REDACTION ACTUELLE	NOUVELLE REDACTION
<p><b><u>V – Le conseil d’orientation scientifique et pédagogique (COSP)</u></b></p> <p><b><u>Article 19 – Le rôle du conseil d’orientation scientifique et pédagogique</u></b></p> <p>Le conseil d’orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l’institut. Le COSP contribue à la définition des axes de la politique de recherche du pôle fédératif de recherche et de formation de l’Inspé.</p> <p><b><u>Article 20 – La composition du conseil d’orientation scientifique et pédagogique</u></b></p> <p>Le conseil d’orientation scientifique et pédagogique comprend autant de femmes que d’hommes.</p> <p>Les fonctions de membre du conseil d’institut et du COSP sont incompatibles entre elles ; en raison de cette disposition, la liste ci-dessous pourra faire l’objet d’aménagements. Le COSP est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 6 membres de droit représentant l’Unicaen :</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF premier degré ;</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF encadrement éducatif ;</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation ;</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF second degré ;</li><li>- deux responsables de parcours du master mention MEEF second degré ;</li></ul>	<p><b><u>V – Le conseil d’orientation scientifique et pédagogique (COSP)</u></b></p> <p><b><u>Article 19 – Le rôle du conseil d’orientation scientifique et pédagogique</u></b></p> <p>Le conseil d’orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l’institut. Le COSP contribue à la définition des axes de la politique de recherche du pôle fédératif de recherche et de formation de l’Inspé.</p> <p><b><u>Article 20 – La composition du conseil d’orientation scientifique et pédagogique</u></b></p> <p>Le conseil d’orientation scientifique et pédagogique comprend autant de femmes que d’hommes.</p> <p>Les fonctions de membre du conseil d’institut et du COSP sont incompatibles entre elles ; en raison de cette disposition, la liste ci-dessous pourra faire l’objet d’aménagements. Le COSP est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 10 membres de droit représentant l’Unicaen :</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF premier degré ;</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF encadrement éducatif ;</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation ;</li><li>- le ou la responsable du master mention MEEF second degré ;</li><li>- deux responsables de parcours du master mention MEEF second degré ;</li><li>- deux membres de l’INSPE affectés administrativement, en temps complet ou partagé, au site de Saint Lô ;</li><li>- deux membres de l’INSPE affectés administrativement, en temps complet ou partagé, au site de Alençon.</li></ul>

Avis du conseil d’institut : Avis favorable à l’unanimité

Avis de la commission des statuts : Avis favorable à l’unanimité

- 3 personnalités extérieures désignées par le recteur ou la rectrice d'académie parmi :

- le doyen ou la doyenne des IA-IPR ;
- le doyen ou la doyenne des IEN 1er degré ;
- le doyen ou la doyenne des IEN ET-EG ;
- le ou la responsable du Centre Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE).

En cas d'absence prévue d'un doyen ou d'une doyenne, leur représentant peut assister au COSP en qualité d'invité. Il ou elle assiste alors aux échanges avec simple voix consultative et non plus délibérative.

- 3 personnalités extérieures désignées par le conseil d'institut.

Le directeur ou la directrice de l'Inspé assiste avec voix consultative au conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Les directeurs-adjoints et les directrices-adjointes en charge des formations, de l'évaluation et de la recherche assistent avec voix consultative au conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

En fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du président ou de la présidente du conseil, toute personne dont la participation peut paraître utile assiste au conseil sans voix consultative ni délibérative.

[...]

- 5 personnalités extérieures désignées par le recteur ou la rectrice d'académie dont :

- le doyen ou la doyenne des IA-IPR ;
- le ou la représentante des IEN 1<sup>er</sup> degré ;
- le doyen ou la doyenne des IEN ET-EG ;
- ~~- le ou la responsable du Centre Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE).~~

En cas d'absence prévue d'un doyen ou d'une doyenne, leur représentant peut assister au COSP en qualité d'invité. Il ou elle assiste alors aux échanges avec simple voix consultative et non plus délibérative.

- 5 personnalités extérieures désignées par le conseil d'institut.

Le directeur ou la directrice de l'Inspé assiste avec voix consultative au conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Les directeurs-adjoints et les directrices-adjointes assistent avec voix consultative au conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

En fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du président ou de la présidente du conseil, toute personne dont la participation peut paraître utile assiste au conseil sans voix consultative ni délibérative.

[...]

Avis du conseil d'institut : Avis favorable à l'unanimité

Avis de la commission des statuts : Avis favorable à l'unanimité

Délibération N°2024-04.

Versement de subventions

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;  
Vu les articles D841-5 à D841-11 du code de l'éducation ;  
Vu les décisions de la commission CVEC du 6 février 2024 ;  
Vu la délibération 2023-095 du Conseil d'administration du 15 décembre 2023 relative à la délégation de compétences données par le Conseil d'Administration au Président de l'Université en matière de versement de subvention ;*

**Article 1. Versement d'une subvention à l'Association Sportive de l'Université de Caen (ASUC).**

Dans le cadre du soutien à son fonctionnement, le Conseil d'Administration approuve le versement d'une subvention à l'ASUC d'un montant de 36 000 euros.

**Article 2. Versement d'une subvention à l'association Radio Phénix.**

Dans le cadre du soutien à son fonctionnement, le Conseil d'Administration approuve le versement d'une subvention à RadioPhénix d'un montant de 25 000 euros.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
Lamri ABOUI  


**20 FEV. 2024**

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

**20 FEV. 2024**

Délibération N°2024-05.

Acceptation de plans de financement

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;  
Vu l'avis de la commission de recherche du 25 janvier 2024 ;*

**Article 1.**

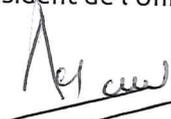
Le Conseil d'Administration approuve les plans de financement pour la recherche proposés.

Annexe : Plans de financement.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le projet NanoTracA-4H<sup>3</sup> (Nanoparticles Tracking Analysis for Horses and Humans Health) – CPER CENTAURE II vise à développer les infrastructures de recherche du Campus International du Cheval de Normandie Equine Vallée (NEV) – Site de Saint-Contest, dans le cadre du plan Campus 2023 et des objectifs de recherche du CPER Centaure II. Les équipes d'Unicaen (BioTARGen) et de LABÉO du site de Saint-Contest en lien avec les équipes de l'ANSES et de l'EnvA du site de Goustranville, développent une recherche translationnelle aux bénéfices de la santé et du bien-être à la fois du cheval et de l'Homme. Cette recherche des équipes des établissements fondateurs du GIS Centaure (ANSES, EnvA/CIRALE, GIP LABÉO, Normandie Université, Université de Caen/BioTARGen), soutenue par le pôle de Compétitivité Hippolia (Filière équine), s'effectue en partenariat avec de nombreuses structures académiques nationales et internationales ainsi qu'en collaboration avec des acteurs économiques de type entreprise ou start-up en Région Normandie et au-delà.

Le projet NanoTracA-4H<sup>3</sup> vise à équiper la plateforme biotechnologique, Normandie Equine Vallée du site de Saint-Contest d'un analyseur de suivi de nanoparticules de type NTA (Nanoparticule Tracking Analysis). Cet appareillage viendra compléter des équipements récemment acquis sur la plateforme dont une ultracentrifugeuse qui permet l'isolement de nanoparticules biologiques de type vésicules extracellulaires et de virus, financée dans le cadre du projet RIN AveQ-ACTIVE et un analyseur de particules de type Q-Nano (Izon®) acquis dans le cadre du projet RIN Oncothera.

De nombreux projets de recherche régionaux ou internationaux récemment initiés ou faisant actuellement l'objet d'une demande de financement pourront bénéficier de cette technologie innovante d'analyse des nanoparticules.

Il s'agit des projets :

- ERANET-JPI Euronanomed 3 CaPreCon / BioTARGen-Unicaen, UQAM, Lodz University of Poland, LFC Poland,
- Nanovexstem / RIN FEDER OA-ACTIVE / BioTARGen-Unicaen,
- ExOmEA (projet déposé en 2022 en réponse à l'AAP de l'IFCE)/LABÉO,
- EXOBIOM (projet Émergent soumis en 2023 dans le cadre du dispositif Normandie Recherche / BioTARGen-Unicaen).

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	REGION (100%)
<p style="text-align: center;"><b>Contrat de Plan Etat - Région (CPER) 2021-2027</b> NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2023</p>	<p style="text-align: center;">UFR SANTE <u>Directeur</u> : Magali DEMOOR <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet</u> : Magali DEMOOR / Alain RINCE</p>	<p style="text-align: center;"><b>CPER 2021-2027 CENTAURE II</b> <b>NanoTracA-4H3: Nanoparticles Tracking Analysis for Horses and Humans Health</b> 15/12/2023 – 14/12/2025</p>	75 000 €	75 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du 25/01/2024 : favorable  
Décision du Conseil d'Administration du 16/02/2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

La plateforme Drug Innovation and Design (DruID) du CERMN (UR 4258, Unicaen) est une plateforme d'Appui à la Recherche créée en janvier 2022 dans le cadre du nouveau projet de développement quinquennal 2022-2026 du laboratoire. Elle regroupe les activités supports développées au cours des dernières années au sein du CERMN appuyant les programmes de recherche interne de l'unité. Cette plateforme est également ouverte aux collaborations extérieures (académiques comme privées). La plateforme réunit des expertises dans trois domaines (1) Synthèse organique, Modélisation moléculaire et la Chimiothèque du CERMN ; (2) Pharmacopotentialité, Criblage *in vitro* et analyses ; (3) Formulation et Vectorisation.

Cette structuration a pour but de développer le savoir-faire et l'expertise dans les trois domaines technologiques du Drug Design et également de favoriser les collaborations scientifiques académiques à travers des réponses à des appels à projets régionaux (RIN...), nationaux (ANR...) et européens. A termes il s'agit également de simplifier la réalisation de prestations notamment avec le secteur privé. Elle est soutenue par l'Unicaen à travers l'hébergement de la structure mais aussi par la création d'un emploi d'ingénieur de recherche en décembre 2022 qui assure la responsabilité opérationnelle de la plateforme. Cette structuration est d'ores et déjà incluse dans la structuration locale et régionale du CERMN (Institut Carnot I2C, Structure fédérative Normandie Oncologie) et dans les projets à venir de labellisation IBISA et de fondation de l'Unité d'Appui à la Recherche de l'Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire (INC3M).

Le projet d'équipement « RMN DruID » a pour but de maintenir et de développer l'expertise et le savoir-faire du plateau technique « Pharmacopotentialité, criblage *in vitro* et analyses ». Notre demande concerne un seul équipement scientifique : un spectromètre de Résonance Magnétique Nucléaire (RMN) 400MHz en remplacement de notre appareillage hors service depuis juillet 2022.

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	REGION (100%)
Contrat de Plan Etat - Région (CPER) 2021-2027 NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2023	UFR SANTE Directeur : Christophe ROCHAIS Responsable(s) scientifique(s) du projet : Marc SINCE / Christophe ROCHAIS	CPER 2021-2027 Ex <sup>2</sup> N-Spectro RMN Plateforme Drug Innovation and Design (DruID) 15/12/2023 – 14/12/2025	550 000 €	550 000 €

Avis de la Commission de la Recherche du 25/01/2024 : favorable  
Décision du Conseil d'Administration du 16/02/2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

### NR DOCTORANT 100%

**Intitulé :** « La figure de l'écrivain de fiction à l'écran de 1970 à nos jours. Ecrire ou ne pas écrire ? Pages en plumes en crise. »

Notre travail de thèse ancre ses racines dans une intention très personnelle. La triangulation de la relation entre écriture, image mobile et figure de l'écrivain nous questionne de longue date et jusque dans notre pratique professionnelle d'enseignement de lettres modernes-cinéma. À l'origine (visionnement d'environ soixante-dix films sur les écrivains), elle interrogeait surtout l'écrivain fictif de cinéma (nous souhaitons nous tenir à distance des biopics, même si la ligne de démarcation ne s'avère pas si nette qu'escomptée) face à ses crises, ses manquements, ses blancs (topique du *writer's block*), et leurs répercussions sur la narration. Ces pistes ont inévitablement conduit à élargir et densifier nos investigations. Si dérèglement il y a, quel est, au départ, le fonctionnement du personnage au cinéma ? D'où une réflexion sur son cerveau (pour s'apercevoir que le film se loge bien souvent dans la tête de son personnage), ses méthodes de travail dans l'espace (la prépondérance du rapport au décor, notamment la force nucléaire du bureau), et par extension, ses relations avec les autres acteurs du monde littéraire (éditeurs, critiques et lecteurs). À leur tour, ceux-ci prennent leur part dans la tension fictionnelle de l'intrigue, partenaires de jeu de l'écriture qui se tisse (une co-création active lors de la réception), occasionnant le fourmillement de récits enchâssés, sur plusieurs niveaux, entre réel et *fabula* démultipliée. Cette prise de conscience du vertige du film d'écrivain (un sous-genre ou pas ? La question reste ouverte) a permis de dépasser les stéréotypes liés au personnage et l'aspect descriptif afférent. Bien sûr, « comment opère le personnage ? » a constitué un pilier fondateur, d'autant que la recherche en cinéma délaisse actuellement l'étude des personnages, mais il est vite apparu que l'écrivain à l'écran recelait un pouvoir plus ambigu qu'au premier abord, dans une lutte de pouvoir semi voilée, ou du moins un jeu d'influence avec l'auteur/réalisateur du film. Par conséquent, il devenait essentiel de tenter d'en saisir l'essence fondamentalement narratologique, et la consubstantialité du personnage avec le cinéma moderne, où il est omniprésent, figure omnipotente, évanescence (le cas des « écrivains fantômes » ou *ghostwriters*) ou rémanente, comme une résurgence d'une trace refoulée du passé scriptural (conférer les travaux de génétique sur le phénomène de « toque de Clementis » de Daniel Ferrer).

En quoi alors le personnage serait-il décisif pour le septième art, alors même qu'il pose des difficultés à advenir filmiquement (figure statique, tournée vers l'intériorité et le langage écrit) ? Et comment serait-il en mesure de « creuser » la profondeur de champ du film ?

Type de programme	UNICAEN UFR/ Equipe / Responsable Scientifique	Intitulé du programme Partenaires Période de Réalisation	Coût total du programme	Demande Région Fonctionnement UNICAEN	Demande Région Investissement UNICAEN
NR Doctorant 100% 2024	HSS / LASLAR/ P.Ortoli	UNICAEN  01/04/2024 – 31/12/2026	<b>Total : 92 260.84€</b>	<b>Total : 92 260.84€</b>	<b>Total : 0 €</b>

Avis de la Commission de la Recherche du 25/01/2024 : favorable  
Décision du Conseil d'Administration du : 16/02/2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,  
Lamri ADOUI

Délibération N°2024-06.

## Charte du Doctorat

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;  
Vu les articles L412-1 et L412-2 du code de la recherche ;  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 26 août 2022 ;  
Vu l'avis de la commission de recherche du 25 janvier 2024 ;*

#### **Article 1.**

Le Conseil d'Administration approuve la charte du Doctorat ainsi que la convention de formation doctorale associée.

Annexe : Charte du doctorat.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI  


Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**



# CHARTRE DU DOCTORAT

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 26 août 2022 ;  
Vu le décret du 1er décembre 2022 modifiant le décret no 2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université et la délivrance conjointe du diplôme de doctorat avec les établissements co-accrédités ;  
Vu la décision du ??? du Conseil Académique de Normandie Université ;  
Vu la décision du ??? du ??? de l'Université de Caen Normandie  
Vu la décision du ??? du ??? de l'Université Le Havre Normandie  
Vu la décision du ??? du ??? de l'Université de Rouen Normandie  
Vu la décision du ??? du ??? de l'INSA Rouen Normandie  
Vu la décision du ??? du ??? de l'ENSICAEN  
Vu la décision du ??? du ??? de l'ENSA Normandie  
Vu la charte relative au dépôt et à la diffusion des thèses de Normandie Université du 28 novembre 2016.

La présente charte du doctorat définit les principes fixés par la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Normandie Université et les établissements co-accrédités délivrant le diplôme national de docteur. Les doctorants sont inscrits dans un établissement membre de Normandie Université.

Les termes « doctorant », « direction de thèse » et « docteur » utilisés dans la présente charte sont génériques et représentent à la fois et respectivement, le doctorant ou la doctorante et le(s) directeur, directrice, co-directeurs ou co-directrices et le docteur ou la docteure.

## ARTICLE 1 – OBJECTIF DE LA CHARTRE DU DOCTORAT

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant et la direction de thèse à l'occasion du recrutement du jeune chercheur en formation et plus généralement avec l'ensemble des acteurs d'un projet de formation doctorale. Cet accord porte sur la définition précise du sujet et sur les conditions de travail, y compris financières, nécessaires à l'avancement de la recherche.

Le travail de recherche confié au doctorant est réalisé, pour tout ou partie, dans une unité de recherche rattachée à l'école doctorale dans laquelle il est inscrit. Le travail de recherche peut également être réalisé dans des établissements publics industriels et commerciaux ayant des missions de recherche, des établissements privés de formation ou de recherche, des fondations de recherche privées, des entreprises privées et des administrations. Dans tous les cas, les conditions de réalisation des travaux de recherche et de préparation du doctorat sont prévues par une convention de formation telle que décrite dans l'arrêté fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat en vigueur.

La charte du doctorat formalise les engagements réciproques du doctorant, de la direction de thèse, de la direction de l'unité de recherche, de la direction de l'école doctorale et de l'établissement auprès duquel s'inscrit le doctorant. Elle est signée par les parties au moment de l'inscription du doctorant.

Les différents partenaires engagés par cette charte sont :

- le doctorant, qui s'engage à mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour mener à bien le projet de recherche préalablement défini et à suivre les actions de formation nécessaires à son travail de recherche et à la poursuite de son projet professionnel ;
- la direction de la thèse, qui a la responsabilité scientifique du travail, l'encadre et veille à ce que le doctorant puisse suivre les actions de formation proposées par l'école doctorale et le Collège des Ecoles Doctorales (CED) ;
- la direction de l'unité de recherche (ou de l'équipe de recherche pour les entités de recherche relevant du domaine privé ou de l'administration) au sein de laquelle le doctorant effectue sa recherche, qui veille à la bonne intégration du doctorant dans son unité et à la qualité des conditions de travail nécessaires à



la réalisation de la recherche engagée ;

- l'école doctorale, portée par Normandie Université, qui rassemble les unités de recherche accueillant les doctorants autour d'un projet de formation doctorale, intervient dans leur recrutement, organise leur formation, les prépare à la poursuite de leur parcours professionnel et veille au respect des dispositions de la présente charte ;
- l'établissement auprès duquel s'inscrit le doctorant.

Les dispositions de la charte du doctorat ne s'appliquent pas de manière rétroactive. Les dispositions des chartes du doctorat qui ne sont plus en vigueur ne s'appliquent plus.

## **ARTICLE 2 – LA FORMATION DOCTORALE : ÉTAPE D'UN PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL**

La préparation d'un doctorat doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et la définition des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le doctorant doit recevoir une information sur l'ensemble des débouchés dans son domaine. Les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs formés dans son unité de recherche et son école doctorale lui sont communiquées par la direction de l'école doctorale.

Afin de permettre aux futurs doctorants d'obtenir une information fiable et mise à jour sur leurs débouchés, tout docteur sortant doit informer sa direction de thèse et la direction de son école doctorale de son devenir professionnel pendant une période minimale de cinq ans après l'obtention du doctorat. Le Docteur s'engage, en outre, à répondre aux questionnaires envoyés par Normandie Université, à indiquer à [enquetedocteurs@normandie-univ.fr](mailto:enquetedocteurs@normandie-univ.fr) ses changements d'adresse courriel et coordonnées téléphoniques pendant cette période ainsi qu'à renseigner et mettre à jour les annuaires des docteurs de son école doctorale, du collège des écoles doctorales (CED) de Normandie Université et de son établissement d'inscription.

L'établissement d'inscription en doctorat s'efforcera de maintenir une adresse électronique active sur plusieurs années après l'obtention de son doctorat pour l'ensemble de ses anciens doctorants.

Inscrit dans une école doctorale, le doctorant doit se conformer au règlement en vigueur et notamment participer aux enseignements, conférences et séminaires proposés. La poursuite du parcours professionnel souhaité par le doctorant doit faire l'objet d'entretiens avec sa direction de thèse et d'un accompagnement de l'école doctorale durant sa formation doctorale. Afin d'élargir son champ de compétences, des formations complémentaires lui sont proposées. Il lui incombe néanmoins, en s'appuyant sur l'école doctorale et sur son comité de suivi individuel (CSI), de définir et mettre en œuvre une stratégie contribuant à faciliter sa future insertion professionnelle. Celle-ci peut inclure la participation à des séminaires ou à toute autre formation proposée par le CED de Normandie Université.

## **ARTICLE 3 – SUJET ET FAISABILITE DU PROJET DOCTORAL**

Le sujet de recherche, le contexte de la thèse et l'unité d'accueil sont précisés lors de l'inscription en doctorat.

Le sujet de recherche conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu. Le choix du sujet de recherche repose sur l'accord entre le jeune chercheur et la direction de thèse. La direction de thèse, sollicitée en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur du sujet dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité ; elle doit également s'assurer que le doctorant fait preuve d'initiative et d'esprit d'innovation dans la conduite de ses travaux.

Préalablement au début du doctorat, la direction de thèse et la direction d'unité de recherche doivent définir les moyens nécessaires à la réalisation du travail et en garantir l'accès. A cet effet, chercheur à part entière, le doctorant est intégré, comme tel, dans son unité d'accueil.

Sauf demande contraire du doctorant et de la direction de thèse, justifiée et acceptée par les autorités compétentes (Etablissements, ED, ...), le sujet de recherche doctorale en préparation est publié dans le portail national des thèses ([theses.fr](http://theses.fr)).

## ARTICLE 4 – ENCADREMENT, SUIVI ET DEROULEMENT DU PROJET DOCTORAL

Le doctorant a droit à un encadrement individualisé de la part de sa direction de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps.

Le doctorant peut s'informer auprès de l'école doctorale du nombre de thèses en cours dirigées par sa direction de thèse. En effet, une direction de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre défini et limité de jeunes chercheurs, s'il veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Le nombre maximum de doctorants encadrés par la direction de thèse est arrêté par le Conseil Académique de Normandie Université sur proposition de l'école doctorale de rattachement (ce nombre figure dans le règlement intérieur de chaque école doctorale).

Le doctorant s'engage sur un temps et un rythme de travail. Il a, vis-à-vis de sa direction de thèse et de son école doctorale, un devoir d'information régulière quant à l'avancement de sa formation doctorale et aux difficultés rencontrées. A ce titre, il s'engage à remettre à sa direction de thèse autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire. Il s'engage en outre à remettre un rapport annuel et un rapport de fin de contrat en accord avec le règlement intérieur de son école doctorale.

La direction de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Elle a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter et de lui proposer des pistes d'amélioration.

Le doctorant doit respecter un certain nombre de règles relatives à l'intégrité scientifique et à l'éthique de la recherche (cf Article 8) et à la vie collective. Il se conforme au règlement intérieur de l'unité de recherche et aux règles en vigueur dans l'établissement dans lequel se déroule sa formation doctorale. Le doctorant ne saurait pallier d'éventuelles insuffisances d'encadrement technique du laboratoire et se voir confier des tâches extérieures à l'avancement de son projet de recherche en dehors des tâches dévolues à l'ensemble des membres de l'unité. Si sa recherche se fait dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise ou une administration, le doctorant ne doit pas se voir imposer un surplus de travail étranger à ses travaux de recherche doctorale.

Le doctorant s'engage à avoir des échanges scientifiques avec d'autres doctorants et, plus généralement, avec l'ensemble de la communauté scientifique, à solliciter des retours critiques de la part de sa direction de thèse, de son réseau et de la communauté scientifique.

Il s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour la conservation et la sécurité des données et des résultats obtenus. Ses méthodes de collecte et d'analyse des données, ses résultats, et le cas échéant, le détail des données, doivent pouvoir être accessibles, chaque fois que nécessaire, à la demande des autorités compétentes.

L'école doctorale assure pour sa part le suivi du doctorant notamment *via* la mise en place d'un CSI du doctorant composé de membres indépendants de la direction du travail du doctorant. Il a pour mission de veiller au bon déroulement du cursus, d'évaluer dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche, de formuler des recommandations et de transmettre un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et à la direction de thèse. Il veille également à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement et il donne un avis sur la réinscription en formation doctorale à partir de la 1<sup>ère</sup> année d'inscription ainsi que pour d'éventuelles ré-inscriptions en années dérogatoires.

La direction de thèse s'engage à aider le doctorant ou la doctorante à préparer son devenir professionnel, à se tenir informée du devenir professionnel des docteurs qu'elle a formés et à en informer l'école doctorale dans laquelle les docteurs ont préparé leur doctorat.

## ARTICLE 5 – FINANCEMENT DU PROJET DOCTORAL

Le doctorant contractuel perçoit, sur la durée de référence de la thèse (soit 36 mois), un salaire rémunérant son activité de recherche, à travers un contrat de travail avec son établissement de préparation du doctorat

ou tout autre employeur.

Tout doctorant doit pouvoir justifier d'une source de financement répondant aux conditions financières minimales précisées dans le règlement intérieur de son école doctorale de rattachement et actées par le Conseil Académique de Normandie Université ou exercer, par ailleurs, une autre activité professionnelle, pour laquelle le doctorat constitue une formation complémentaire (enseignants du secondaire, psychologues, professions hospitalo-universitaires, professions juridiques...).

Les conditions scientifiques, matérielles et financières du doctorant pendant la durée de préparation de la thèse doivent être arrêtées entre le candidat, sa direction de thèse, la direction de l'unité de recherche (ou de l'équipe de recherche pour les entités de recherche relevant du domaine privé ou de l'administration) et la direction de l'école doctorale.

## **ARTICLE 6 – DUREE DU PROJET DOCTORAL**

Une thèse est une étape dans un processus de recherche et la gestion d'un projet de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit de la formation doctorale et dans l'intérêt du doctorant.

La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans. Des prolongations peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement de préparation conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié.

A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure, unique et insécable, d'une durée maximale d'un ou deux semestres consécutifs, peut être accordée. Le doctorant suspend temporairement sa formation mais peut demeurer inscrit au sein de son établissement. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse.

Dans tous les cas, la préparation du doctorat implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant auprès de l'établissement de préparation du doctorat dans les délais définis par l'établissement. Tout arrêt d'une thèse doit être signalé à l'école doctorale par le doctorant et sa direction de thèse dans les plus brefs délais. Toute interruption de la thèse à l'initiative du doctorant est assimilée à un abandon.

## **ARTICLE 7 – CONVENTION DE FORMATION**

Prise en application de la présente charte du doctorat, une convention de formation est signée par le doctorant, la direction de thèse et le cas échéant par le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil du doctorant, lors de la première inscription. Cette convention révisable annuellement précise notamment les conditions scientifiques, matérielles et financières qui doivent garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de sa thèse, ainsi que le projet professionnel du doctorant, le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel et les objectifs de valorisation des travaux du doctorant.

## **ARTICLE 8 – RESPECT DES EXIGENCES DE L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE**

Normandie Université et les établissements co-accrédités pour la délivrance conjointe du diplôme national de Doctorat promeuvent la réalisation des travaux de recherche des doctorants dans le respect des exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche. Les doctorants ont accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. Les doctorants s'engagent à les respecter pendant toute la durée de leur doctorat. Normandie Université et l'établissement d'inscription co-accrédité, les directions de thèse, directions des unités de recherche et toutes les personnes encadrant ou participant au travail d'un doctorant s'engagent à favoriser et à accompagner cet engagement.

A l'issue de la soutenance et après délivrance du titre, le docteur prête serment (texte du serment ci-dessous) en s'engageant à respecter les principes et les exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Texte du serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique :

*« En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »*

Version anglaise du serment :

*« In the presence of my peers. With the completion of my doctorate in [research field], in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigour, ethical reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge, to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, in my methods and in my results. »*

## **ARTICLE 9 – PROCEDURES DE MEDIATION**

Tout désaccord voire conflit non résolu entre le doctorant et sa direction de thèse ou entre le doctorant et la direction de l'unité de recherche doit être porté à la connaissance de la direction de l'école doctorale dans les plus brefs délais. Celle-ci, en concertation avec les parties, s'efforcera d'y remédier et de rechercher une solution acceptable par tous.

En cas d'échec de la médiation ou de conflit impliquant la direction de l'école doctorale, il peut être fait appel par chacun des signataires de cette charte à deux médiateurs, qui sont désignés par la Commission Recherche ou le Conseil scientifique de l'établissement d'inscription, l'un dans la discipline de la thèse, l'autre dans une autre discipline. Cette procédure peut également être utilisée lorsque l'arrêt des travaux du doctorant est envisagé. Au cours de la médiation, le doctorant pourra se faire accompagner par un enseignant-chercheur de son choix, élu d'un des conseils de Normandie Université ou d'un établissement normand d'inscription en doctorat.

Dans tous les cas, un rapport écrit devra être établi mentionnant les propositions ou décisions prises lors de la médiation. Ce rapport, signé par le doctorant, la direction de thèse, la direction de l'école doctorale et le chef d'établissement d'inscription en doctorat sera conservé par l'école doctorale.

Dans le cas d'une décision d'arrêt de la thèse et à la demande du doctorant, la direction de thèse et la direction de l'école doctorale, lui remettront une « attestation d'activités de recherche » co-signée. Elle précisera, la nature et la durée des travaux effectués, ainsi que le contexte de la recherche. Le doctorant pourra utiliser cette attestation dans les limites de son objet.

Les écoles doctorales se doivent d'établir un cadre garantissant l'anonymat, afin de pouvoir partager leurs expériences de situations de résolution des conflits.

## **ARTICLE 10 – NON-RENOUVELLEMENT D'UNE INSCRIPTION EN FORMATION DOCTORALE**

Dans le cas d'un refus de réinscription en thèse d'un doctorant par une direction de thèse, ce non-renouvellement doit être notifié par la direction de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche ou du conseil scientifique de son établissement d'inscription en doctorat. La décision finale de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement et notifiée au doctorant. En tout état de cause, une décision de non-renouvellement d'inscription en thèse ne peut être prononcée qu'en cas de manquement constaté du doctorant aux engagements de cette charte le concernant et sur la base de faits avérés.

## **ARTICLE 11 - DEPOT ET DIFFUSION DE LA THESE**

Les modalités de dépôt et de diffusion des thèses et les engagements respectifs de l'auteur, de Normandie Université et de l'établissement d'inscription sont définies dans la charte de dépôt et de diffusion des thèses. La convention de mise en ligne qui en résulte est signée par le doctorant et la Présidence ou Direction de l'établissement d'inscription en doctorat.



## **ARTICLE 12 – SOUTENANCE DE THESE**

La direction de thèse propose à la Présidence ou Direction de l'établissement d'inscription en doctorat par l'intermédiaire de la direction de l'école doctorale, la composition du jury, la date et le lieu de soutenance dans le respect des textes réglementaires et des règles propres à Normandie Université et aux établissements normands d'inscription en doctorat.

## **ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITE**

Dans le cadre de sa participation aux activités de l'unité de recherche et du fait de sa présence dans les locaux de l'unité de recherche, le doctorant est amené à connaître des informations relatives à des projets de recherche menés au sein de l'unité de recherche, qu'ils soient contractualisés ou non. Le doctorant s'engage à considérer et tenir comme strictement confidentiels, ces informations, les résultats, les savoir-faire de quelque nature que ce soit dont il pourrait ainsi avoir connaissance ou qu'il pourrait recueillir, et ce jusqu'à ce qu'ils aient été rendus accessibles au public sans faute de sa part. Cette confidentialité est étendue à toutes les activités de recherche d'autres unités de recherche ou de partenaires que le doctorant aurait à connaître.

Le doctorant reconnaît être lié par une obligation de secret à l'égard de Normandie Université, de son établissement d'inscription et des tiers. Il s'engage à maintenir la confidentialité et à ne pas divulguer tout ou partie de ces informations, que ce soit de façon directe (publication, communication orale...) ou par toute autre forme pendant toute la durée de sa thèse et pendant les cinq années qui suivront la fin de la thèse, à moins qu'un aménagement contractuel n'ait été pris à cet effet.

## **ARTICLE 14 – PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR – DROIT DE CITATION**

Il est rappelé que toute forme de plagiat est interdite.

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. En dehors des exceptions mentionnées à l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle (particulièrement la publication d'extraits), le doctorant devra requérir les autorisations nécessaires auprès des auteurs ou de leurs ayants-droit. Lorsqu'il y a reproduction d'images ou de figures, le doctorant en fera la demande auprès de l'auteur ou de ses ayants-droits.

## **ARTICLE 15 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **15-1 DROITS DE PROPRIETE**

Pendant la durée de sa thèse, le doctorant bénéficie de l'appui professoral, scientifique et technique de Normandie Université, de l'établissement d'inscription et de l'unité de recherche et a accès aux connaissances et savoir-faire de ces derniers. Dans cet environnement, au cours de la réalisation de son projet de recherche, il peut être conduit à obtenir des résultats, objets de droits de propriété intellectuelle.

Le doctorant s'engage à en informer sa direction de thèse et sa direction d'unité de recherche et, en cas de résultats valorisables, y compris de logiciels, de bases de données et de matériels biologiques, les services de valorisation des établissements tutelles de son unité de recherche et, le cas échéant, l'employeur qui rémunère son travail de recherche. Il s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés aux dits résultats.

Le doctorant salarié est soumis au régime légal des inventions de salariés prévu par le Code de la Propriété Intellectuelle, les principes qu'il pose et qu'il aménage (Article L611-7).

Les résultats obtenus par les doctorants non-salariés doivent être exploités conformément au Code de la propriété intellectuelle (Article L611-7-1). Il faut distinguer l'invention réalisée par l'inventeur dans l'exécution d'une convention comportant une mission inventive et celles qui ne le sont pas. La première profite à l'établissement et la seconde au doctorant. Dans tous les cas, si Normandie Université et/ou l'établissement d'inscription en doctorat manifeste(nt) son(leur) intérêt, les parties négocieront de bonne foi les conditions d'une valorisation des dits résultats au mieux des intérêts conjoints du doctorant non salarié, de Normandie Université et/ou de l'établissement d'inscription, au besoin dans le cadre d'une cession de droits. Sinon,

Normandie Université et/ou l'établissement d'inscription du doctorant abandonne ses droits au profit de ce dernier.

Si des informations contenues dans un projet de publication ou de communication, doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle (exemples : brevet, déclaration à l'Agence pour la Protection des Programmes...), il est convenu que la publication (ou communication) pourra être retardée pour une période définie préalablement en concertation avec la direction de thèse et les services de valorisation des établissements tutelles de son unité de recherche.

Si la qualité d'inventeur (ou d'auteur) au sens du Code de la Propriété Intellectuelle peut être reconnue au doctorant, son nom sera mentionné en cette qualité sur le titre de propriété intellectuelle concerné.

Le cahier de laboratoire, pour les disciplines qui l'utilisent, demeure propriété des tutelles des laboratoires concernés tout au long du doctorat et à l'issue de celui-ci. Le doctorant pourra en recevoir une copie, en respectant les règles de confidentialité en vigueur. Le doctorant s'engage à restituer les résultats, y compris les codes sources et les bases de données, constitués tout au long de son doctorat et de manière globale à l'issue de son doctorat. .

## 15-2 – PUBLICATION ET VALORISATION DE LA THESE

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer par la valorisation écrite de la recherche du doctorant et notamment à travers les publications, les brevets et les rapports industriels qui seront tirés du travail du doctorant, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit.

La publication des résultats d'un travail de thèse doit respecter les droits d'auteur. Le doctorant doit apparaître comme auteur ou co-auteur sur l'ensemble des publications relatives à ses travaux. La direction de thèse s'engage à informer le doctorant des règles en vigueur en matière de signature des publications (noms et ordre des établissements, ...). Les publications écrites ou orales, individuelles ou collectives, doivent être précédées d'une information de la direction du laboratoire par le ou les auteurs pour veiller au respect de l'obligation de loyauté entre ses membres.

Le doctorant doit également avoir la possibilité de valoriser oralement sa recherche en présentant son travail à des réunions scientifiques, à des « congrès de doctorants », à des séminaires ou à des conférences nationales ou internationales, en respectant les contraintes ci-dessous :

- ne rien publier ou communiquer sur son travail de thèse sans l'accord de sa direction de thèse et de sa direction d'unité de recherche (ou de l'équipe de recherche pour les entités relevant du domaine public ou des administrations);
- respecter les conditions de confidentialité qui lui ont été imposées et les pratiques de concertation habituelles avec d'éventuels partenaires extérieurs, ou les règles établies contractuellement lorsque le financement de la thèse est assuré en toute ou partie par un partenaire.

La direction de thèse et la direction de l'unité de recherche s'engagent à :

- mentionner le nom du doctorant comme co-auteur dans toutes les publications écrites ou orales issues des travaux du doctorant, y compris après la soutenance du doctorat ;
- inciter le doctorant à publier ses travaux (seul ou comme co-auteur) ;
- conseiller le doctorant sur une stratégie de valorisation de ses travaux, pour l'élaboration des publications et une meilleure communication scientifique dans les revues et colloques ;
- prendre en charge tout ou partie les frais de mission du doctorant lorsqu'une communication est acceptée, et ce, suivant les règles en vigueur dans l'unité de recherche, l'école doctorale, l'établissement employeur ou l'établissement d'inscription ;
- valoriser de manière générale le travail du doctorant.

Dans le cas où la thèse nécessiterait le secret pendant et après la soutenance, la direction de thèse adresse une demande de confidentialité au Président/Directeur de l'établissement d'inscription au doctorat. La durée de cette confidentialité est déterminée en fonction de la situation, du domaine scientifique, et de l'enjeu économique concerné.



## **ARTICLE 16 – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Si le doctorat est effectué dans le cadre d'un partenariat avec un autre établissement, les parties se conformeront aux dispositions particulières mentionnées dans la convention de partenariat qui sera portée à la connaissance des signataires de cette charte. Cette convention de partenariat sera prise en compte dans la convention de formation.

L'établissement d'inscription en doctorat et Normandie Université s'engagent à agir pour que les principes de cette charte soient respectés pour les thèses préparées dans le cadre de ces conventions de partenariat.



## ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DU DOCTORAT

Les soussignés, déclarent avoir pris connaissance des différentes dispositions de la Charte du Doctorat, mise en place par Normandie Université et les établissements co-accrédités pour la délivrance conjointe du Doctorat, en application de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié et approuvée par leurs conseils centraux.

Ils s'engagent à les respecter.

Fait à..... le .... /.... /....., en 2 exemplaires originaux (un pour le doctorant et un pour l'établissement d'inscription en doctorat).

<p>Date : ...../...../.....  <b>Le doctorant</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p>	
<p>Date : ...../...../.....  <b>La direction de thèse</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p>	<p>Date : ...../...../.....  <b>La co-direction de thèse</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p>
<p>Date : ...../...../.....  <b>La direction de l'unité de recherche de la direction de thèse</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p> <p>Label, n°, intitulé, cachet :</p>	<p>Date : ...../...../.....  <b>La direction de l'unité de recherche de la co-direction de thèse</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p> <p>Label, n°, intitulé, cachet :</p>
<p>Date : ...../...../.....  <b>La direction de l'école doctorale de la direction de thèse</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p>	<p>Date : ...../...../.....  <b>La direction de l'école doctorale de la co-direction de thèse</b>  <i>(nom, prénom, signature)</i></p>



<p><b>Date : ...../...../.....</b> <b>La présidence ou direction de l'établissement employeur du doctorant</b> <i>(nom, prénom, signature)</i></p>	<p><b>Date : ...../...../.....</b> <b>La présidence ou direction de l'établissement d'inscription en doctorat</b> <i>(nom, prénom, signature)</i></p>
<p><b>Date : ...../...../.....</b> <b>La présidence de Normandie Université</b> <i>(signature)</i></p>	

Logo établissement d'inscription	<b>Convention de formation doctorale</b>	 Normandie Université
-------------------------------------	--	---

Entre : Nom et prénom du doctorant : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

ci-après dénommé le Doctorant

et Nom et prénom du directeur de thèse (*Nom & Prénom*) : .....

Fonction (*Professeur, MCF, DR ...*) : .....

Unité de recherche : .....

Etablissement de rattachement : .....

Courriel : .....

(Le cas échéant) Nom et prénom du co-directeur de thèse (*Nom & Prénom*) :

.....

Fonction (*Professeur, MCF, DR ...*) : .....

Unité de recherche : .....

Etablissement de rattachement : .....

Courriel : .....

(Le cas échéant) Nom et prénom du co-encadrant non HDR (*Nom & Prénom*) :

.....

Fonction (*MCF, CR ...*) : .....

Unité de recherche : .....

Etablissement de rattachement : .....

Courriel : .....

(Le cas échéant) Nom et prénom du second co-encadrant non HDR (*Nom & Prénom*) :

.....

Fonction (*MCF, CR ...*) : .....

Unité de recherche : .....

Etablissement de rattachement : .....

Courriel : .....

- Vu l'article L612-7 du Code de l'éducation, Vu les articles L412-1 et L412-2 du Code de la recherche,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, modifié par l'arrêté du 26 août 2022,
- Vu la charte du doctorat dans le cadre de la délivrance conjointe du doctorat entre la ComUE Normandie Université et les établissements d'inscription co-accrédités en date du ???,

Logo établissement d'inscription	<b>Convention de formation doctorale</b>	 Normandie Université
----------------------------------	--	---

- (Le cas échéant) Vu la convention de co-tutelle internationale de thèse entre l'établissement ..... (Normandie) et ..... [dénomination de l'établissement partenaire, ville, pays].
- (Le cas échéant) Vu la convention de collaboration entre l'employeur ..... [dénomination de l'établissement partenaire, ville, pays], le salarié doctorant, l'établissement d'inscription ..... (Normandie) et, le cas échéant, l'établissement hébergeant le laboratoire de recherche d'accueil du salarié doctorant ..... [dénomination de l'établissement partenaire, ville, pays].

Il est établi la convention de formation doctorale suivante. Cette convention peut être modifiée par avenant autant de fois que nécessaire pendant le doctorat.

**Article 1 - Objet de la convention de formation doctorale**

La présente convention de formation, signée à la première inscription par le Doctorant, par le (ou les) (co)Directeur(s) de Thèse et, le cas échéant, par le(s) co-encadrant(s) de thèse, fixe les conditions de suivi et d'encadrement de la thèse, sous la responsabilité de l'XXX (établissement d'inscription), établissement de préparation du doctorat. En cas de besoin, la convention de formation doctorale est révisable annuellement par un avenant à la convention initiale.

Les règles générales en matière de signature des travaux issus de la thèse, de confidentialité et de propriété intellectuelle sont précisées dans la Charte du doctorat adoptée par Normandie Université et l'XXX (établissement d'inscription), également signée à la première inscription, par le Doctorant et le (ou les) Directeur(s) de Thèse.

**● Titre de la thèse :**  
.....  
.....

**● Spécialité du diplôme (voir liste en annexe) :**  
.....

**● Financement :**

- Dates de début et fin de financement (pour les doctorants bénéficiant d'un financement lié à la thèse) : du..... au .....

**- Type de financement à sélectionner :**

*Veillez sélectionner parmi cette liste votre financement de thèse et préciser (si demandé) le complément d'information. Ces informations étant d'une importance majeure, nous vous demandons d'y répondre avec certitude, en vous renseignant auprès de vos encadrants, si nécessaire. L'employeur est l'établissement qui gère le versement de vos salaires : (UCN : Université de Caen Normandie, ULHN : Université Le Havre Normandie, URN : Université de Rouen Normandie, INSA : Institut National des Sciences Appliquées Normandie Rouen, ENSICAEN : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen, ENSAN : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, NU : Normandie Université)*

FINANCEMENT DE THESE	Complément d'information sur le financement à renseigner si demandé ( : .....)	Employeur : UCN, ULHN, URN, INSA, ENSICAEN, ENSAN, NU, autre*
<b>FINANCEMENTS D'ETAT</b>		
Contrat doctoral attribué par un établissement : Université, INSA...	Nom de l'établissement : ..... .....	.....
Contrat doctoral attribuée par un grand organisme de recherche (EPST) : CNRS, INSERM, INRA, INRIA ...	Nom de l'EPST : ..... .....	.....
Contrat doctoral au titre du handicap (MESR ou attribué par l'établissement)	Préciser MESR ou établissement .....	.....
Contrat doctoral par l'École Normale Supérieure, Polytechnique	Préciser ENS ou Polytechnique et le nom de l'établissement :..... .....	.....
Convention de Formation par la Recherche en Administration (COFRA)	Nom de l'Administration : ..... .....	.....
Ministère des affaires étrangères dont Campus France, Eiffel et ambassades et Bourse du gouvernement français pour étrangers, bourse de l'agence française de la francophonie	Intitulé du financement :..... .....	.....
Ministère de l'Agriculture		.....
Ministère de la Défense dont DGA		.....
Ministère de la Santé		.....
Ministère de la Culture, de l'intérieur ...	Nom du Ministère : ..... .....	.....

Logo établissement  
d'inscription

## Convention de formation doctorale



Normandie Université

	Dotation des EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) : ADEME, CEA, CNES, IFREMER, BRGM, CIRAD, INERIS, ONERA ...	Nom de l'EPIC : .....	.....
	Dotation des EPA (Établissement public administratif) : CNED, CNOUS, INRAP, CNDP ...	Nom de l'EPA : .....	.....
	<b>COLLECTIVITES TERRITORIALES (dont financements régionaux)</b>		
	Contrat doctoral Région Normandie (Normandie Recherche 100%)	Nom du projet : .....	.....
	Contrat doctoral avec co-financement Région Normandie (Normandie Recherche 50%)	Nom du co-financeur : .....	.....
		Nom du projet : .....	.....
	Financement par une collectivité : Le Havre Seine Métropole (LSM), Métropole Rouen Normandie, Caen la mer, Grand Evreux Agglomération, Communauté Urbaine de Cherbourg	Nom de la collectivité : .....	.....
	<b>AGENCES FRANCAISES DE FINANCEMENTS PUBLICS DE LA RECHERCHE</b>		
	Financement par une ANR (Agence Nationale de Recherche)	Intitulé de l'ANR : .....	.....
	Financement par un LabEx (Laboratoire d'Excellence)	Intitulé du LabEx : .....	.....
	Financement par un Fonds Unique Interministériel (FUI)	Agence de financement : .....	.....
	<b>CIFRE</b>		
	Financement par une CIFRE	Nom du financeur : .....	.....
	<b>FINANCEMENTS PRIVES D'ORGANISATIONS IMPLANTEES EN FRANCE</b>		
	Fondation Charles Nicolle, FRM, etc.	Nom de la fondation : .....	.....
	Contrat de recherche entreprise française	Nom entreprise : .....	.....
	Contrat de recherche entreprise étrangère	Nom entreprise : .....	.....
	Contrat doctoral de Droit Privé (Décret no 2021-1233 du 25 septembre 2021)*	Nom entreprise : .....	.....

Logo établissement  
d'inscription

## Convention de formation doctorale



Normandie Université

	<b>FINANCEMENTS DE LA COMMISSION EUROPEENNE</b>		
	Financement Horizon Europe Marie Sklodowska-Curie, ITN ( <i>Innovative Training Networks</i> )	Intitulé du financement : .....	.....
	Financement Horizon Europe ERC ( <i>European Research Council</i> )	Intitulé de l'ERC : .....	.....
	Autres financement Horizon Europe	Intitulé du programme : .....	.....
	ERASMUS	Intitulé du programme : .....	.....
	<b>FINANCEMENTS ETRANGERS</b>		
	Co-tutelles et financements par un gouvernement étranger européen	Pays financeur : .....	.....
	Co-tutelles et financements par un gouvernement étranger hors Europe	Pays financeur : .....	.....
	Autre financement par un gouvernement étranger	Nom du financement : .....	.....
	<b>FINANCEMENTS PAR DES ORGANISMES DE FORMATION CONTINUE</b>		
	Financement organismes de formation continue	Nom organisme : .....	.....
	<b>ORGANISMES INTERNATIONAUX</b>		
	Organismes internationaux	Nom organisme : .....	.....
	<b>SANS FINANCEMENT, SALARIES OU AUTRES FINANCEMENTS</b>		
	Sans financement lié à la thèse (ressources propres, retraités, recherche d'emploi, etc.)	Préciser l'origine des ressources financières : .....	.....
	Salarié fonction publique	Nom de l'employeur : .....	.....
	Salarié hors fonction publique	Nom de l'employeur : .....	.....
	Autre financement	Préciser : : .....	.....

*\*Dans le cadre d'un contrat doctoral de droit privé, les signataires attestent de la signature d'une convention de collaboration conclue entre l'employeur, le salarié doctorant, l'établissement d'inscription et, le cas échéant, l'établissement hébergeant l'unité de recherche*

*d'accueil du salarié doctorant, en accord avec le décret no 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé prévu par l'article L. 412-3 du code de la recherche. Une copie de cette convention de collaboration est jointe à la convention de formation doctorale.*

● **Etablissement d'inscription du doctorant :**

- ENSA Normandie
- ENSICAEN
- INSA Rouen Normandie
- Université de Caen Normandie
- Université Le Havre Normandie
- Université de Rouen Normandie

● **Ecole doctorale (*sélectionnez*) :**

- ED Droit Normandie - ED DN 98
- ED Économie Gestion Normandie – ED EGN 242
- ED Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement – ED NBISE 497
- ED Normande de Chimie – ED NC 508
- ED Homme, Sociétés, Risques, Territoire - ED HSRT 556
- ED Normandie Humanités – ED NH 558
- ED Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes - ED MIIS 590
- ED Physique, Sciences de l'Ingénieur, Matériaux, Energie - ED PSIME 591

● **temps de travail du Doctorat mené à :** temps complet  à temps partiel

● **Statut professionnel (*A renseigner pour les doctorants salariés*) :**

.....  
.....

**Article 2 – Laboratoire d'accueil**

Le doctorant réalise sa thèse au sein de :

● **Unité d'accueil (*UMR, U INSERM, UR, Laboratoire privé ...*) :**

.....

● **Directeur de l'unité (*Nom, Prénom, coordonnées téléphoniques et courriel*) :**

.....

Et (en cas de co-tutelle ou co-direction de thèse) :

● **Unité d'accueil (*EA, UMR, U INSERM, UR, Laboratoire privé ...*) :**

.....

- Directeur de l'unité (*Nom, Prénom, coordonnées téléphoniques et courriel*) :

.....

### **Article 3 - Méthodes et Moyens**

#### **3-1 Calendrier prévisionnel du projet de recherche**

*Préciser le calendrier et les jalons prévisionnels du projet de thèse, le lieu de recherche externe le cas échéant. Si la thèse se fait dans le cadre d'une co-tutelle internationale, préciser le calendrier prévisionnel des séjours dans les deux pays. Si la thèse se fait dans le cadre d'une CIFRE, d'une COFRA ou d'une collaboration de recherche avec un acteur socio-économique, préciser le calendrier prévisionnel des périodes en entreprise (ou autre partenaire) et en laboratoire académique.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### **3-2 Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant**

*Préciser le rôle et les responsabilités spécifiques de chaque personne assurant l'encadrement (direction, co-direction, co-encadrement non HDR), ainsi que le mode d'interaction des encadrants entre eux, et des encadrants avec le doctorant.*

*Remarque : Les recommandations spécifiques en matière de formation doctorale, de comité de suivi individuel de thèse et les pré-requis pour la soutenance de thèse sont précisées dans le règlement intérieur de votre école doctorale de rattachement (dont vous devez prendre connaissance).*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### **3-3 Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et conditions de sécurité spécifiques si nécessaire**



*Préciser les moyens et méthodes disponibles qui devront être mis en œuvre pour mener à bien le projet doctoral au sein de l'unité de recherche (archives, plates-formes, animalerie, sites expérimentaux ... ). Préciser, le cas échéant, le cadre d'utilisation de ces moyens (conditions spécifiques d'accès et de sécurité, formations préalables ... ). Les questions sur le financement des missions, des mobilités, des participations aux séminaires et aux colloques pourront être évoquées.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3-4 Modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche**

*Précisez s'il y a signature d'un engagement de confidentialité et/ou du règlement intérieur du laboratoire et si l'intégration implique une formation aux bonnes pratiques ou autres obligations. Précisez les éventuelles responsabilités collectives que le doctorant pourra assumer au sein du laboratoire.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3-5 Partenariats impliqués par le projet de thèse**

*Précisez si la thèse se déroule dans un contexte impliquant des conventions avec des partenaires (hors co-tutelle internationale de thèse) et si oui lesquels et pour quoi (par exemple si le projet de texte est mené dans le cadre d'une collaboration de recherche avec un industriel, si le projet implique un autre laboratoire ou établissement accueillant une partie des travaux...)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Article 4 - Confidentialité des travaux de recherche**

Caractère confidentiel des travaux :

non

Logo établissement  
d'inscription

## Convention de formation doctorale



Normandie Université

oui OBLIGATOIRE : motivation de la demande de confidentialité par le doctorant et la direction de thèse

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date de fin de confidentialité (10 ans maximum) le ...../...../.....

### **Article 5 - Projet professionnel du doctorant**

*Indiquez vos objectifs d'après-thèse en précisant si vous souhaitez vous orienter vers le milieu académique ou le milieu socio-économique. Précisez les jalons de votre formation doctorale qui vous seront utiles pour atteindre ces objectifs.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Logo établissement d'inscription	<b>Convention de formation doctorale</b>	 Normandie Université
-------------------------------------	--	---

*Rappel :*

**Nom et Prénom du doctorant** : .....

**Fait à..... le ... /... /... en 2 exemplaires originaux (un pour le doctorant et un pour le directeur de thèse)**

Date : ...../...../..... <b>Le doctorant</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>	
Date : ...../...../..... <b>La direction de thèse</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>	Date : ...../...../..... <b>La co-direction de thèse</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>
Date : ...../...../..... <b>Le co-encadrement de thèse</b> <b>(nom, prénom, signature)</b>	Date : ...../...../..... <b>Le second co-encadrement de thèse</b> <b>(nom, prénom, signature)</b>

Logo établissement d'inscription	<b>Convention de formation doctorale</b>	 Normandie Université
----------------------------------	--	---

<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La direction de l'unité de recherche de la direction de thèse</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>   Label, n°, intitulé, cachet :	<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La direction de l'unité de recherche de la co-direction de thèse</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>   Label, n°, intitulé, cachet :
<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La direction de l'école doctorale de la direction de thèse</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>	<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La direction de l'école doctorale de la co-direction de thèse</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>
<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La présidence ou direction de l'établissement employeur du doctorant</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>	<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La présidence ou direction de l'établissement d'inscription en doctorat</b> <i>(nom, prénom, signature)</i>
<b>Date : ...../...../.....</b> <b>La présidence de Normandie Université</b> <i>(signature)</i>	

**Annexe: liste des spécialités**

MATHEMATIQUES  
PHYSIQUE  
CHIMIE  
MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES  
SCIENCES DE L'UNIVERS  
ASPECTS MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DE LA BIOLOGIE  
PHYSIOLOGIE ET BIOLOGIE DES ORGANISMES – POPULATIONS - INTERACTIONS  
RECHERCHE CLINIQUE,  
INNOVATION TECHNOLOGIQUE, SANTE PUBLIQUE  
SCIENCES AGRONOMIQUES, BIOTECHNOLOGIES AGROALIMENTAIRES  
MEDECINE  
ODONTOLOGIE  
PHARMACIE  
STAPS  
MECANIQUE DES FLUIDES, ENERGETIQUE, THERMIQUE, COMBUSTION, ACOUSTIQUE  
MECANIQUE DES SOLIDES, GENIE MECANIQUE, PRODUCTIQUE, TRANSPORT ET GENIE CIVIL  
GENIE CIVIL  
GENIE DES PROCEDES  
INFORMATIQUE  
GENIE ELECTRIQUE  
ELECTRONIQUE, MICROELECTRONIQUE, OPTIQUE ET LASERS,  
OPTOELECTRONIQUE MICROONDES  
SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES  
SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE  
LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES  
LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES  
LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE  
ARTS PLASTIQUES, MUSICOLOGIE  
FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE  
LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES  
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES  
CULTURES ET LANGUES REGIONALES  
PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE  
HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE  
GEOGRAPHIE  
AMENAGEMENT  
ARCHEOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE  
SCIENCES RELIGIEUSES  
PSYCHOLOGIE  
SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE  
SCIENCES DE L'EDUCATION  
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION  
SCIENCES JURIDIQUES  
SCIENCES POLITIQUES  
SCIENCES ECONOMIQUES  
SCIENCES DE GESTION  
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)  
AUTOMATIQUE, SIGNAL, PRODUCTIQUE, ROBOTIQUE  
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE

**Délibération N°2024-07.**

Demande d'ouverture du Master Management de l'innovation (IAE) en  
apprentissage pour la rentrée 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2024 ;*

**Article 1.**

Le Conseil d'Administration approuve la demande d'ouverture du Master Management de l'innovation (IAE) en apprentissage pour la rentrée 2024.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,



LAMRADOUI

**20 FEV. 2024**

Délibération publiée le :

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

**20 FEV. 2024**

**Délibération N°2024-08.**

Demande d'ouverture du parcours « Management de la qualité, de la sécurité et de l'Environnement » de la mention de Master management (IAE) en apprentissage sur le site d'Evreux pour la rentrée 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2024 ;*

**Article 1.**

Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture du parcours « Management de la qualité, de la sécurité et de l'Environnement » de la mention de master Management (IAE) en apprentissage sur le site d'Evreux pour la rentrée 2024.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
Laurent ADOUI  


Délibération publiée le :

**20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

**20 FEV. 2024**

**Délibération N°2024-09.**

Dossier d'accréditation de la formation des infirmiers en bloc opératoire conduisant à la diplomation du Diplôme d'Etat d'Infirmiers en Bloc Opératoire (UFR Santé) et convention associée.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2024 ;*

**Article 1.**

Le Conseil d'Administration approuve le dossier d'accréditation de la formation des infirmiers en bloc opératoire conduisant à la diplomation du Diplôme d'Etat d'Infirmiers en Bloc Opératoire (UFR Santé) et la convention associée.

Annexe : Dossier d'accréditation.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,



SAMIR ADOUI



UNIVERSITÉ  
CAEN NORMANDIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE (DEIBO)

### 1. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION

La formation sera assurée conjointement par l'Université Caen Normandie, UFR Santé, dans le cadre d'une convention avec l'école IBODE du CHU Caen Normandie.

### 2. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'université Caen Normandie est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. L'UFR Santé a en charge la formation initiale et continue des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques, d'orthophonie. L'UFR Santé de l'université de Caen est organisée en unités nommées facultés ou départements :

- Faculté de médecine
- Faculté de pharmacie
- Faculté d'odontologie
- Département d'orthophonie
- Département des auxiliaires médicaux

En dehors de ces quatre grandes formations, des formations de Masters (trois mentions) et une licence « sciences du soin » résultante du projet d'expérimentation d'intégration des filières paramédicales sont aussi ouvertes à l'UFR Santé.

### 3. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE – ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX, CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS

Les travaux de réingénierie de la formation à la profession viennent de se traduire par la publication du décret n° 2022-732 du 27 avril 2022 et de l'arrêté du même jour portant, d'une part, sur la mise en place d'un diplôme délivré par l'université et conférant le grade de master et, d'autre part, sur la refonte des référentiels d'activités, de compétences et de formation. C'est une réingénierie qui était attendue depuis de nombreuses années et qui a fait l'objet de groupes de travail et de concertations. Les infirmiers rejoignant la formation d'infirmier de bloc opératoire à compter de la rentrée 2022 suivront à présent deux années d'études (soit 4

semestres validés par l'obtention de 120 ECTS) et se verront conférer un diplôme enregistré au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles, à l'obtention de leur DEIBO. Ces textes réglementaires complètent la mesure mise en place en 2020 pour supprimer les 2 années d'expérience professionnelle nécessaires auparavant pour accéder à la formation d'IBODE : ainsi, cette nouvelle étape vient renforcer l'attractivité de la formation d'IBODE dès la rentrée de septembre 2022.

L'UFR Santé de l'université de Caen-Normandie est engagée dans plusieurs parcours de formations paramédicales. Outre une formation en orthophonie, nous avons mis en place une expérimentation au titre de l'article 1 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 pour l'ensemble des formations paramédicales. Un parcours de licence sciences du soin a été ouvert à la rentrée 2021 permettant l'intégration de 10 IFSI, 1 IFMEM, 1 IFMK, 1 IFE (ergothérapie), 1 IFPP (pédicure-podologie), et 1 IFP (psychomotricien)<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les universités de Caen-Normandie et de Rouen-Normandie disposent d'une co-accréditation pour délivrer le diplôme d'infirmier en pratiques avancées, depuis 2018. Depuis la rentrée 2021, nous avons ouvert une **mention master santé**, qui a permis d'accueillir un parcours management des activités en santé<sup>2</sup>.

#### 4. MODALITES DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITE/ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

##### Organisation actuelle de l'école IBODE

L'école d'IBODE du CHU Caen Normandie a accueilli les premiers élèves en 1971. Elle s'inscrit au sein d'un pôle de formations paramédicales où sont regroupées :

- Les formations initiales (Aide-Soignant, Ambulanciers, Infirmiers et Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale),
- Les formations de spécialités des infirmiers (infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur),
- La formation des cadres de santé.

Équipe de Direction : Monsieur DOGUET Jean-François, Directeur des soins, coordonnateur des formations paramédicales (IFSI, IFMEM, IFIA, IFIBO, IFPUER, IFCS, IFAS, IFA) ; Madame Fanny MUTREL DROUET, adjointe à la direction, coordinatrice pédagogique sur les écoles de spécialités (IADE-IBODE-PUER-IFA-IFAS-CFARM) Madame SAINT DE BUCK Annie référente handicap du pôle des formations paramédicales ;

Directeur scientifique de l'Ecole : Professeur Sylvain MOREAU PUPH (section 42.01)

Formateurs affectés à l'Ecole : DUBOIS Sylviane (cadre IBODE), LESELLIER Pierre (IBODE, 0.5 ETP), VALLEE Catherine (cadre IBODE)

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044053615>

<sup>2</sup> <http://ufrsante.unicaen.fr/formation-continue/master-sante-management-des-activites-de-sante/>

Personnel administratif : Madame CLIN Mélisande

### **Organisation universitaire des formations paramédicales**

L'UFR Santé a récemment inscrit dans ses statuts un département universitaire des auxiliaires médicaux, qui permettra d'intégrer progressivement l'ensemble des formations paramédicales. Ce département a pour l'instant des missions strictement pédagogiques (construction des référentiels de compétences et de formation communs entre les instituts et l'université), sans modification de la gouvernance ni des instances des instituts.

Le transfert de la délivrance du DEIBO à l'université implique la signature d'une convention tripartite Région-Université-CHU en annexe de ce dossier. Cette convention précise notamment les circuits de financements, la répartition des ressources humaines et matérielles, et les rôles respectifs des structures.

### **Evolution souhaitée**

Selon le titre II, article 4 de l'arrêté du 27 avril 2022, la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est délivrée par une école autorisée par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et répondant aux critères de qualité prévus aux articles L. 6316-1 et R. 6316-1 du code du travail. Cet article ne précise pas la place de l'université dans les autorisations des écoles. Pour autant, c'est elle qui délivrera le diplôme. L'implication de l'université dans le processus d'autorisation des écoles et dans leur pilotage est donc souhaitée.

## **5. SPECIFICITES DU PROJET PEDAGOGIQUE/APPORTS UNIVERSITAIRES/MUTUALISATIONS AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTE**

Le référentiel de formation

Le référentiel de formation est structuré autour de 5 blocs de compétences. Il est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les activités cliniques mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur livret.

L'université propose, à terme, une intégration de la formation IBODE au master santé avec :

- Une répartition des enseignements selon les blocs de compétences présents dans tous les masters de l'enseignement supérieur tout en respectant les 5 blocs définis par l'arrêté du 27 avril ;
- Création d'un parcours dédié aux sciences infirmières avec :
  - o des parcours de spécialisations pour les IBODE, IADE et quand cela sera prescrit pour les PUER ;
  - o des parcours de pratiques avancées pour les infirmiers (pour l'instant simple DEIPA), et MEM.

Cette structure permet d'inscrire véritablement les formations paramédicales dans un parcours LMD. C'est pourquoi, la structuration des blocs, UE et UC est alignée sur les 4 compétences master de la fiche RNCP 34-295 (master santé) (voir plus loin). Cela impliquera secondairement un renforcement de certains contenus pour une délivrance de diplôme de master.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE pour chaque bloc de compétence. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants. Pour l'UE optionnelle, nous prévoyons de construire des enseignements qui développent les compétences numériques dans un environnement de bloc opératoire.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, simulation, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie...) et stages. Toutes les séquences pédagogiques et les enseignements proposés en distanciel sont à disposition des étudiants sur la plateforme Moodle. Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement servant à illustrer et approfondir un cours magistral. Certains travaux pratiques nécessaires à la formation, certaines recherches, études, conduite de projets ou d'action pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes. Ces activités peuvent être pilotées par les formateurs en distanciel via les outils numériques proposés par la plateforme.

Les travaux d'aide à la réussite sont des temps de travail individuel ou collectif où les étudiants sont guidés par les formateurs pour :

- Accompagner leur projet de formation et leur projet professionnel ;
- Guider l'étudiant dans la gestion de sa formation ;
- Réaliser des travaux complémentaires d'intégration et de mobilisation des savoirs (médiation).

### Enseignements à distance

Des UE peuvent être couvertes par des ressources en ligne (cours, fiches, exercices, autoévaluations...) accessibles à tous les étudiants sur la plateforme de l'Université. Ces contenus sont intégrés et programmés dans les plannings. Les formateurs et/ou les intervenants extérieurs en assurent la médiation et l'approfondissement dans un second temps. Ces ressources universitaires communes forment un socle commun de connaissances.

Les enseignements à distance sont intégrés dans des séquences pédagogiques qui incluent des temps de médiation sur des plages horaires de cours magistraux, travaux dirigés ou des temps de travaux personnels guidés.

La médiation est un support d'apprentissage complémentaire de l'enseignement à distance. Sa mise en place vise à réduire l'abandon et l'échec. Elle s'active à l'initiative du formateur ou en réponse à des sollicitations des étudiants. Le formateur devient un facilitateur dont les interventions visent à répondre aux besoins d'aide et de support de l'étudiant. L'objectif de la médiation est d'amener tous les étudiants à l'acquisition des connaissances et compétences. En médiation, l'intervenant propose une aide ou des supports aux étudiants en vue de rendre les savoirs plus accessibles. Elle suppose de bien connaître les contenus disciplinaires et le contexte professionnel (pour les aspects didactiques), ainsi que l'apprenant et les difficultés qu'il risque de rencontrer (pour les aspects pédagogiques).

### Le développement de la simulation au sein de la formation IBODE

Dans le cadre du référentiel de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques actives, telle la simulation en santé est recommandée. L'école d'IBODE du CHU de Caen a souhaité développer cette méthode s'appuyant sur la réflexivité et le principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »<sup>3</sup>. Il s'agit d'acquérir des habiletés, des procédures, des connaissances ou de développer la coopération entre plusieurs acteurs (pluriprofessionnalité). L'erreur n'est pas sanctionnée mais partagée et analysée, devenant ainsi un levier de réflexion professionnelle et d'apprentissage. Les mises en situations sont utilisées essentiellement à visée formative mais peuvent être parfois supports d'évaluations d'unités d'enseignement. En s'appuyant sur la typologie de la simulation nous proposons les scénarios suivants :

- Simulations écrites par cas concret ou scénarios, supports d'échanges et de réflexions autour de la prise en soins d'un patient dans une situation donnée ;
- Simulation sur pièce organique animale pour l'apprentissage des sutures cutanées et sous cutanées, la pose des drains sus aponévrotiques et leur fixation ;
- Patients standardisés : il s'agit de patients simulés ou de jeux de rôle permettent une interaction soignant-soigné. Il s'agit de développer des compétences relationnelles techniques dans des situations scénarisées (entretiens d'accueil, gestion de situation de crise...) ;
- La simulation avec modèle cadavérique humain revascularisé pulsatile et ventilé (Simlife) : l'objectif est de mettre les apprenants en situation évolutive, de mobiliser leurs connaissances et d'acquérir des compétences.

---

<sup>3</sup> GRANRY J.C., MOLL M. C., 2012, Rapport de mission de la Haute Autorité de Santé

La séance de simulation se déroule selon un schéma préétabli et comprend trois phases distinctes :

- La première partie, le briefing, permet de préciser le cadre de la séance (objectifs, connaissances à mobiliser, matériel...) et les règles de fonctionnement du groupe (confidentialité, déontologie en particulier concernant l'utilisation de la vidéo...) ;
- La seconde phase est la mise en situation concrète éventuellement filmée. Elle correspond soit la répétition d'un geste technique à acquérir, soit la confrontation à un scénario ;
- Puis le débriefing permettant d'aborder le vécu de la situation par les étudiants et de solliciter leur réflexivité.

Pour réaliser ces séances, l'école d'IBODE de Caen dispose de salles de travaux pratiques équipées de mannequins basse et moyenne fidélité ainsi qu'une salle de simulation permettant l'enregistrement et la retransmission en direct en salle de débriefing.

## Les évaluations

### Des Unités d'Enseignement

Les évaluations des UE sont programmées en fin de chaque semestre, elles sont de différents types :

- Évaluations écrites ou orales de connaissances ;
- Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation ;
- Etude de situations avec pratique simulée ;
- Travail écrit ou oral d'une situation de programmation opératoire ou de gestion d'une question économique en bloc opératoire ;
- Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage ;
- Travail écrit et ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire ;
- Rédaction d'une note de recherche ;
- Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit ;
- Mémoire de fin d'études ;
- Mise en situation simulée ;
- AFGSU de niveau 2.

Les évaluations (épreuves initiales et de rattrapage) ont lieu à chaque fin de semestre.

## Des compétences en stage

L'évaluation des compétences en stage est réalisée à partir d'un **livret d'évaluation de l'acquisition des compétences**.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive tout au long de la formation, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation. En fin de formation, l'ensemble des éléments de compétences, des actes, activités et techniques de soins doit être acquis.

Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

Pour chaque étudiant, les membres de la commission d'acquisition des ECTS (Jury semestriel) valident ou non les stages et attribuent les ECTS.

## L'attribution des crédits de formation (ECTS)

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credits Transfer System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation. Le DEIBO sanctionne un niveau validé par l'obtention de 120 crédits européens. Les crédits de formation, associés aux UE et aux stages, sont attribués par une commission d'attribution (Jury semestriel), présidée par le responsable universitaire de la formation.

La validation de plusieurs unités d'enseignement d'un même bloc de compétence appartenant au même semestre peut être organisée lors d'une même épreuve. Les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables. L'étudiant doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation de chaque unité d'enseignement pour qu'elle soit validée. Pour valider chaque bloc de compétences, l'étudiant doit valider les unités d'enseignements et stages concernés. En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants<sup>4</sup>

Cette section se prononce sur les demandes de dispense et l'attribution des ECTS:

- La validité des ECTS attribués dans d'autres filières avant l'entrée en formation pour les candidats reçus;

---

<sup>4</sup> Article 16, Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur en électroradiologie médicale et de techniciens de laboratoire médicale et portant dispositions diverses

- Les ECTS d'étudiants infirmiers issus de la communauté européenne qui demandent l'intégration d'une partie de la formation en cours de parcours.

## 6. Principes Pédagogiques

Au regard du professionnel responsable, autonome et réflexif que nous voulons former et des valeurs retenues, l'équipe pédagogique a élaboré différents principes qui structurent et organisent le dispositif de formation.

L'étudiant, acteur de sa formation

Nous souhaitons que l'étudiant soit un acteur réflexif pour construire son projet professionnel répondant au développement des compétences attendues et devenir un soignant autonome. L'articulation entre le développement des compétences et l'offre de formation clinique se formalise dans le suivi pédagogique individualisé. Un projet personnalisé de formation peut être proposé si l'étudiant rencontre des difficultés d'apprentissage. Assorti des ajustements nécessaires, il a pour but de formaliser l'accompagnement visant la progression dans le parcours de formation, favorisant la réussite.

Nous définissons l'étudiant acteur de sa formation comme un étudiant :

- Autonome et motivé par l'exercice de la profession
- Qui interagit avec les acteurs de la formation afin de développer ses compétences.
- Qui s'implique dans sa formation, dans la construction et l'acquisition de ses compétences
- Qui participe activement aux instances, aux décisions et qui émet des propositions quant à l'amélioration de sa formation

Le processus de professionnalisation

Ce processus représente un **engagement réciproque** entre l'étudiant, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice professionnel. Il repose sur les notions fondamentales **de respect, de confiance mutuelle et de responsabilité** et s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire (règlement intérieur, charte d'encadrement: conventions de stage, charte pour la qualité de vie des stagiaires paramédicaux). Le processus de professionnalisation se concrétise par des **temps d'échanges collectifs et individuels** animés par les formateurs : temps de régulation et d'exploitation de stage, suivis pédagogiques collectifs et individuels, analyses de pratiques professionnelles.

## La communication

« *La communication est un élément fondamental et complexe de la vie sociale qui rend possible l'interaction des personnes et dont la caractéristique essentielle est la réciprocité* »<sup>5</sup>. Elle est le vecteur de tout soin infirmier et est également indispensable à une collaboration pluriprofessionnelle. « *La dimension de la communication dans la formation est donc tout à fait centrale mais elle ne doit pas être un domaine séparé, elle doit être travaillée dans l'ensemble des activités de formation* ».<sup>6</sup> La communication est formalisée, tout au long de la formation IBODE, par des échanges entre les étudiants, l'équipe pédagogique et la direction (bilans de semestres ou intermédiaires, échanges sur la plateforme MOODLE, section de Vie Étudiante).

## La posture réflexive

Les formateurs accompagnent les étudiants dans la réflexion sur leur pratique professionnelle et dans la liaison entre le savoir et l'agir. Conservons ici l'idée générale de Philippe Perrenoud : « *Le praticien réflexif se prend pour objet de sa réflexion, il réfléchit à sa propre manière d'agir, de façon à la fois critique et constructive. Critique, car il rompt avec la tentation de la justification et de l'autosatisfaction, pour mettre à distance, "objectiver", comprendre. Constructive, car son but n'est pas de se flageller, mais d'apprendre de l'expérience, de construire des savoirs qui pourront être réinvestis dans les situations et les actions à venir* »<sup>7</sup>.

C'est aussi, à l'instar des travaux de Schön et Argyris<sup>8</sup>, partir du principe que l'action est source de connaissances. L'analyse de pratique c'est mobiliser des capacités d'échange, de soutien et de partage d'informations entre les étudiants avec l'aide d'un formateur (interactions réflexives).

En associant la pratique réflexive à l'analyse de pratiques suivant les méthodes suivantes : débriefing (après un travail en simulation ou après un entraînement en situation réelle), remédiation à partir des enseignements en distanciels, et exploitation des situations de stage. L'étudiant IBODE s'interroge et travaille à la co-construction du sens donné à la pratique et/ou à l'amélioration des techniques professionnelles. Les cadres formateurs cherchent donc à mobiliser chez l'apprenant ses capacités d'analyse, d'auto-évaluation et de critiques constructives.

---

<sup>5</sup> Dictionnaire usuel de psychologie de Norbert SILLAMY.

<sup>6</sup> La communication : états des savoirs aux éditions Sciences Humaines - Edition 1998.

<sup>7</sup> PERRENOUD P., Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation » Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation Université de Genève 2001.

<sup>8</sup> HUCHON C., Réflexion autour de la situation de retour de stage en institut de formation en soins infirmiers : un espace de dialogue pour le développement de l'expérience professionnelle Recherche en soins infirmiers 2005/4 (N° 83), p.44.

## Les situations apprenantes (emblématiques)

Les situations apprenantes proposées aux étudiants sont réfléchies et construites en équipe car il s'agit non seulement de disposer de situations connues de tous mais aussi de proposer des situations emblématiques progressives. Au travers de situations, l'accent est mis sur les rôles de l'IBODE (circulant, instrumentiste, assistant de chirurgie) et son positionnement dans la prévention, la gestion des risques, au sein d'une équipe pluri disciplinaire au bloc opératoire et secteurs associés.

## L'alternance intégrative

L'alternance intégrative vise à créer de la cohérence et à faire des liens entre les apprentissages faits sur les deux lieux de formation. Elle nécessite un fort investissement des professionnels qui participent à l'intégration des savoirs expérientiels et aide l'apprenant à en dégager des connaissances fondamentales. La diversité des lieux d'apprentissages cliniques proposés aux étudiants va renforcer l'analyse objective à partir de la mesure des écarts rencontrés, compte-tenu de la réglementation et des apports théoriques. Cette auto-analyse permet à l'étudiant d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes. Cela l'amène à proposer des solutions.

Les moments de formation contribuent à la production de savoirs indispensables pour la construction de compétences. Ils permettent à l'étudiant de prendre du recul, de la distance par rapport aux situations vécues. Ils constituent une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail.

*« L'alternance intégrative se construit dans un rapport de collaboration et de réciprocité entre lieu de formation et lieu de pratique. Elle met en interaction, conjugue et articule théorie et pratique sur les deux lieux de formation »<sup>9</sup>.*

La finalité de la formation : un professionnel spécialisé compétent

Pour la majorité des auteurs, la compétence est inséparable de l'action et de l'adaptation à des contextes particuliers en utilisant des ressources et contenus intégrés. Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage. La formation s'articule autour de 5 blocs de compétences, 8 activités et 9 compétences :

---

<sup>9</sup> Chantal CORNIER : « *L'alternance intégrative, une notion fondamentale dans le processus de professionnalisation des travailleurs sociaux* ».

Blocs de compétences	Activités	Compétences
Bloc 1 – Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1. – Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 – Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
		2 – Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat <i>en prenant en compte les risques</i>
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2. – Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans	3. – Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	4. – Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire

Blocs de compétences	Activités	Compétences
les secteurs interventionnels et secteurs associés	4. – Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	
	5. – Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	6. – Mise en œuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés	6. – Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés
Bloc 4 – Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. – Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. – Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
		9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

Le suivi pédagogique : aider l'étudiant à réussir

Il se définit comme l'accompagnement de l'étudiant tout au long de sa formation, par un référent de l'équipe pédagogique. Son objectif est d'identifier ses besoins et demandes pour lui permettre d'acquérir les compétences indispensables à un exercice adapté de sa future profession. Il représente une aide pédagogique dans le cadre de :

- L'appréhension, la prise en compte de façon plus autonome de l'ensemble de sa formation ;
- La construction d'un savoir, savoir-faire, savoir être ;
- L'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre d'un parcours individualisé ;
- La compréhension des erreurs effectuées comme des éléments d'un processus qu'il faut travailler et non comme des fautes qu'il faut sanctionner.

Organisation ou mise en œuvre :

- Un formateur suit un groupe d'étudiants sur les deux années de formation ;
- Un changement de référent (à votre demande ou du formateur) doit être dûment motivé et validé par le Directeur de l'institut. Cette démarche demeure exceptionnelle ;
- En l'absence non programmée du référent pédagogique, le groupe d'étudiants est repris en charge par d'autres membres de l'équipe pédagogique.

Le Suivi Pédagogique est abordé individuellement et collectivement :

- Des temps obligatoires sont programmés chaque année en collectif ou individuel. Ces temps sont intégrés sur du Temps Personnel Guidé (TPG) ou du temps de stage ;
- Des temps individuels non programmés peuvent être initiés pour gérer des difficultés à la demande :
  - De l'étudiant ;
  - Du référent de suivi pédagogique ;
  - Du maître ou du tuteur de stage ;
  - Du Directeur.

Il s'agit d'entretiens d'accompagnement pédagogique à l'école d'IBODE ou sur les terrains de stage, de pratiques en simulation à l'école d'IBODE en cas d'impossibilités de pratiques sur les terrains de stage.

### Les apprentissages cliniques

Les parcours de stage sont proposés en fonction des ressources et des obligations de répartition des lieux de stages et des souhaits de l'étudiant sur les 4 semestres. **Le stage**, lieu de formation doit permettre aux étudiants :

- De Confronter ses représentations à la réalité ;
- De Développer ses compétences ;
- D'Acquérir et de mobiliser des connaissances ;

- D'Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- De Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- De Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De Reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- De Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

Le stage s'organise et se structure à partir d'outils partagés mais spécifiques à chacun des acteurs. L'étudiant communique ses demandes pédagogiques (objectifs et situations) à l'aide du livret prévu à cet effet. Le stage met à disposition de l'étudiant un livret d'accueil précisant les possibilités et l'offre d'apprentissages. L'ensemble de ce dispositif est régi par une convention de stage et une charte d'encadrement.

Depuis la rentrée 2018, l'école d'IBODE s'engage à transmettre à l'ensemble des partenaires accueillant des étudiants en stage, la charte pour la qualité de vie au travail des stagiaires paramédicaux. L'amélioration de l'accompagnement des étudiants est une volonté partagée par l'ensemble des structures sanitaires et associations d'étudiants. Cette démarche s'inscrit dans le travail mené par la FHF qui repose sur l'ensemble des stagiaires paramédicaux issus ainsi de différentes filières de santé. Le but de cette charte est d'engager les établissements publics de santé qui représentent nos lieux de stage à l'optimisation des conditions de vie et d'encadrement de l'ensemble des stagiaires.

L'apprentissage des partenariats et de l'inter professionnalité

Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité est un axe fort de notre projet. Plusieurs activités seront proposées dans ce sens tout au long de la formation :

- Participation à des activités de simulation pluri professionnelles avec le centre de simulation du CHU ;
- Participation à des conférences interprofessionnelles thématiques (JREP, JNEP...) ;

Ces activités seront comptabilisées comme temps de formation IBODE ou de stage.

Chaque étudiant ayant participé à une de ses activités recevra une attestation qui pourra enrichir son dossier et curriculum vitae (CV) professionnel.

## 7. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS EN 2022, POSSIBILITES D'EVOLUTION DANS LES 5 ANS A VENIR EN LIEN AVEC L'ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

L'école est actuellement autorisée pour accueillir 25 étudiants. Il n'est pas prévu de modifier le flux pour l'instant.

	Inscrits au concours	Admis LP	Admis LC	Nombre candidats LC appelés	Entrants
<b>CONCOURS 2018</b>	46	16	11	11	21
<b>CONCOURS 2019</b>	39	18	5	5	16
<b>CONCOURS 2020</b>	42	15	12	12	25
<b>CONCOURS 2021</b>	24	16	2	2	17
<b>CONCOURS 2022</b>	22	15	2	2	21

Pour la rentrée 2023 la sélection s'est faite sur dossier

	Nombre dossiers déposés	Nb de reports	Admis	Entrants
2023 sur dossiers	21	5	16	10

Le nombre de candidats a fortement chuté à la rentrée 2023 faute de financements dû au passage d'une formation de 18 mois à 24 mois. La situation va s'améliorer grâce à une prise en charge de la Région dans le cadre des règles de financement des parcours de formation.

## 8. MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Financiers

Voir la convention en annexe.

Humains

**Ecole IBODE**

*Équipe de Direction :*

- Monsieur DOGUET Jean-François, Directeur des soins, coordonnateur des formations paramédicales (IFSI, IFMEM, IFIA, IFIBO, IFPUER, IFCS, IFAS, IFA) ;
  - Madame Fanny MUTREL, adjointe à la direction, coordinatrice pédagogique sur les écoles de spécialités (IADE-IBODE-PUER- IFA-IFAS-CFARM)
- *Le Directeur scientifique de l'Ecole :*  
Monsieur le Professeur Sylvain MOREAU, PU PH (section 42-01)

*Formateurs :*

- DUBOIS Sylviane ; cadre IBODE
- LESELLIER Pierre ; IBODE (0.5 ETP)
- VALLEE Catherine ; cadre IBODE
-

### *Personnel administratif :*

- Madame CLIN Mélisande

## **Université**

Un temps dédié de gestionnaire universitaire des formations paramédicales est mis à disposition pour la gestion des étudiants de ce cursus.

### Locaux et outils pédagogiques

Depuis avril 2015, les composantes du pôle des formations paramédicales ont intégré le Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS). Les salles de cours sont mutualisées à l'ensemble des formations présentes au PFRS. Les étudiants peuvent avoir accès au Laboratoire d'Anatomie sous conditions.

### Bibliothèque universitaire (BU)

Les étudiants ont accès à la BU où ils sont accueillis et formés à la recherche documentaire par des documentalistes.

### Ressources à disposition :

- Postes informatiques multimédia avec possibilité de consultation Internet (exclusivement pour les recherches documentaires) ;
- Ouvrages, revues professionnelles, logiciels d'anatomie.

### Formation et handicap

- ➔ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées La loi introduit un changement de paradigme majeur dans les politiques publiques du handicap avec l'émergence ou l'affirmation des notions d'inclusion dans la vie sociale, de compensation du handicap dans l'environnement de la personne et de soutien à l'autonomie.
- ➔ Le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées Le décret instaure un principe d'accessibilité universelle des bâtiments, c'est-à-dire prenant en compte toutes les situations de handicap, dans leur diversité (sensoriel, physique, mental, etc.), afin de permettre aux personnes d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.
- ➔ Le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant Les principes de non-discrimination et d'accessibilité sont appliqués à la formation : les organismes de formation doivent « tenir compte des contraintes particulières des personnes handicapées ou présentant un trouble invalidant » et adapter les formations dispensées

Ainsi une référente handicap est en lien avec toutes les structures de formation. Les étudiants peuvent la contacter via le secrétariat de l'institut.

#### Informatique

Les étudiants, après leur inscription à l'Université, ont accès à la plateforme MOODLE où sont déposés les documents pédagogiques (cours, plannings, informations concernant les évaluations), administratifs et les informations concernant la vie étudiante (annonces, conférences, évènements divers). Pour y accéder, chaque étudiant bénéficiera dès la rentrée d'un code ETUPASS. La connexion WIFI est accessible dans l'ensemble du bâtiment du PFRS.

#### Restauration

Les étudiants ont la possibilité de prendre leur repas :

- Au self du CHU en utilisant les badges délivrés par la DRH (cartes CPE) comportant le numéro de matricule, que l'étudiant recharge au fur et à mesure de ses besoins aux bornes situées à la sortie du self.
- Aux restaurants universitaires à proximité ou à la cafétéria du PFRS en utilisant leur carte d'étudiant (LEO Carte).

#### Lingerie

Chaque étudiant disposera de tenues professionnelles. Durant sa scolarité, il est responsable des tenues qui lui sont prêtées et de leur entretien lorsque l'établissement d'accueil n'est pas en capacité de le faire. Des modes opératoires d'entretien et de gestion des tenues sont présentés aux étudiants en début de formation.

## 9. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Professeur Sylvain Moreau, PUPH (section 42.01)

## 10. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE (cv en annexe)

Fanny MUTREL DROUET, Coordinatrice pédagogique IBODE

Pierre LESELLIER, Cadre de santé Formateur IBODE

Catherine VALLEE, Cadre de santé Formatrice IBODE

Sylviane DUBOIS, Cadre de santé Formatrice IBODE

Sylvain MOREAU PUPH

## 11. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET ENSEIGNANTS

COMPETENCES MASTER	COMPETENCES PROFESSIONNELLES IBODE	BLOCS DE COMPETENCES	ACTIVITES	UNITES D'ENSEIGNEMENT	UE mutualisées					
					IADE	IPA	PUER	UFR santé	IFCS	
C1. Usages avancés et spécialisés des outils numériques	0 utiliser les outils numériques de références et les règles de sécurité informatique		Gérer les informations et données informatiques ; Communiquer et collaborer ; Créer des contenus ; Protéger les données ;	UE développement des compétences numériques	UE Santé numérique à partager entre toutes les formations de spé infirmières	X		X		
C2. Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés contribuant à l'exercice dans le champ sanitaire, médico-social et social	1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	Bloc 1 - Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1. - Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	Uc sciences infirmières à partager entre toutes les formations de spé infirmières	X	X			
	2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques			UE Sciences médico-chirurgicales					X	
	3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2. - Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale	mutualisation UE avec UFR Caen				X	
	4. - Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	3. - Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire 4. - Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire	mutualisation UE DU prévention et contrôle des infections associées aux soins	X				
C3. Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	7. - Former et informer les professionnels et les apprenants	Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. - Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE Formation, tutorat et développement des compétences	mutualisation UE IPA	X	X	X		X
	8. - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. - Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	UE Recherche	mutualisation UE IPA		X			
	9. - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires			UE Langue vivante	mutualisation UE IPA	X	X			
				UE Mémoire	mutualisation UE IPA		X			
C4. Appui à la transformation en contexte professionnel	5. - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	5. - Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE Prévention et gestion des risques	mutualisation UE qualité des soins/DU/master qualité	X				
	6. - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés			6. - Mise en œuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés						
			Projet étudiant avec une perspective professionnelle ; Cheminement professionnel, motivations et compétences Se situer dans la formation Comprendre et appliquer les techniques de recherche d'emploi ou de stage.	UC2 Projet personnel étudiant et professionnalisant	Uc Projet personnel étudiant et professionnalisant à partager entre toutes les formations de spé infirmières	X	X	X		X

UNITES D'ENSEIGNEMENT	S1					S2					S3					S4					Total ECTS	
	ECTS	CM	TD	TP	E-Learning	ECTS	CM	TD	TP	E-Learning	ECTS	CM	TD	TP	E-Learning	ECTS	CM	TD	TP	E-Learning		
UE developpement des compétences numériques			1																			1
UE Sciences infirmières et bloc opératoire	2	2	12,5	2,5	12	3	2	6	6,5	20												5
UE Sciences médico-chirurgicales	7	22,5	17,5	4	15,5	6	40,5	5	37,5	3,5	3	27	2	16,5	1							16
UE Techniques complexes d'assistance chirurgicale											4	25,5	1	25,5	0	3	8	1,5	34		0	7
UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire	3	23,5	3	0	2,5	2	21,5	0	0	0												5
UE Formation, tutorat et développement des compétences											3	11	7,5									3
UE Recherche						4					4											8
UE Langue vivante	1	14,5	4,5			1	14,5	4,5			1	14,5	4,5			1	14,5	4,5				4
UE Mémoire																6						6
UE Analyse de pratique professionnelles						2	18,5	8,5	1,5	3						2	10	7,5	4	2		4
UE Prévention et gestion des risques	4	61,5	26	3	4	3	36,5	14,5	4,5	5,5												7
	4					3																
UC2 Projet personnel étudiant et professionnalisant																						
Enseignements cliniques	9					5					15					18						47
																						<b>Total ECTS</b>
																						120

Enseignants :

Module /UE	Intervenant	Fonction
1.02.S1	ALVES Arnaud	Professeur des Universités
1.01.S2	BALDOLLI Aurélie	Praticien Hospitalier
3.01.S1	BAUDE Valérie	Cadre Supérieur de santé
3.01.S1	BAZIN Agnès	Médecin Correspondant Hémovigilance
1.02.S2	BENATEAU Hervé	PU-PH
1.02.S1	BERGER Ludovic	Maître de Conférences Universitaire
3.02.S2	BIDAULT Alison	Infirmière de bloc opératoire
1.02.S2	BLANCHEVOY Lorélie	IBODE
1.02.S2	BOIS Jérôme	Assistant spécialiste
3.02.S1	BONHOMME Julie	MCU-PH
3.02.S1	BORGEY France	PH Hygiéniste
3.02.S1	BOUCHARD Sébastien	Correspondant Matérovigilance
1.02.S2	BOURGES Jennifer	MAR
1.02.S2	BRONFEN Corinne	Praticien Hospitalier
1.02.S1	CAMELIERE Lucie	CCA
3.02.S1	CHAPIROT Catherine	Pharmacien
1.02.S1	CHAVRIER Daphné	Assistante spécialiste
1.02.S2	COLLON Sylvie	Praticien Contractuel
3.01.S1	GRIPON Frédéric	Cadre supérieur des blocs opératoire
1.02.S2	DE ALMEIDA Yoan-Kim	Chirurgien
1.02.S2	DEBROCZI Stéphane	Chef de clinique
5.04.S2	DECROIX Germain	Juriste
1.02.S1	DELAVAUX Ludivine	FF cadre IBODE
1.02.S1	DENISENKO Alina	Chef de clinique
1.02.S1	DOLIVET Enora	PH
1.02.S2	DORDAIN Franck	Chirurgien
1.02.S2	DROUET JULIEN	Chirurgien
5.02.S1	DUCASTELLE Lison	Professeur Universitaire
3.02.S1	DURAND Jérôme	TSH
1.01.S1	FAUVET Raffaële	Praticien Hospitalier
3.02.S1	FEDRIZZI Sophie	Praticien Hospitalier
3.02.S1	FEVRE Margo	Interne
3.02.S1	FINES-GUYON Marguerite	Praticien hospitalier
3.02.S1	GAUMART Clément	Ingénieur Hospitalier
1.02.S1	GEFFROY Xavier	MEM
3.01.S2	GILBERT Pierre	Directeur
3.01.S2	GOUGE Isabelle	Cadre de santé

Module /UE	Intervenant	Fonction
3.02.S1	GOURIO Charlotte	Pharmacien
1.01.S2	GOURIOT Mylene	Responsable formation - EREN
5.01.S2	GUILLOUET Sonia	Cadre de santé
1.02.S1	HAFFREINGUE Aurore	Chef de clinique assistant
3.01.S1	HANOUIZ Jean-Luc	PU-PH
5.04.S2	HOAREAU Huguette	Directeur de Soins Qualité
3.02.S1	JEANNE-LEROYER Camille	Praticien Hospitalier
3.02.S1	LAURENT Frédéric	Technicien supérieur hospitalier
1.01.S2	LE HASIF Benoit	FF de cadre IBODE
3.02.S2	LE NEINDRE Killian	Assistant spécialiste
1.02.S1	LE PORT Gaëlle	IBODE
1.02.S2	LECLER Stéphanie	IBODE
1.02.S2	LECOEUR Bertrand	Assistant spécialiste
1.02.S1	LECOUTOUR Amélie	IBODE
3.02.S1	LEHOUSSEL Carine	Infirmière hygiéniste
1.02.S2	LENOIR Émilie	IBODE
1.02.S2	LEPORI Anne Laure	Praticien hospitalier
1.02.S1	LEPORRIER Julien	Chirurgien
3.02.S2	LEROTY Stéphanie	TSH bio hygiéniste
1.01.S2	LETRECHER Sandrine	Docteur en psychologie
1.02.S2	LEVALLOIS Géraldine	IBODE
3.02.S1	LIVET Lucie	Qualificienne - CF Baclesse
1.02.S2	LOAEC Marjorie	Praticien contractuel
1.02.S1	LUBRANO Jean	Chirurgien
1.02.S1	MADELAINE Marie-Elise	IBODE
1.02.S1	MENAHAM Benjamin	Chef de clinique - Assistant
1.02.S2	MERGENTHALER Guillaume	Chef de clinique
1.02.S1	MOREAU Sylvain	PU-PH
3.02.S1	MORENO Valérie	IDE HYGIENISTE
1.02.S2	MULLER Juliette	IBODE
1.02.S2	OLLIVIER Jackie	IBODE
1.02.S2	PATRON Vincent	PH ORL
3.02.S1	PAYEN Stéphane	TSH
	PETRISSANT Edith	Documentaliste
1.02.S1	PLANQUE Hélène	Chirurgien
1.02.S2	PRAZ César	Chef de clinique
1.02.S2	REMAZEILLES Matthieu	Chef de clinique

Module /UE	Intervenant	Fonction
1.02.S2	ROCHCONGAR Goulven	Praticien Hospitalier
1.02.S1	SALAUN Jean Philippe	CCA
3.02.S1	SCHANEN Cécile	PH
3.01.S2	SCHWOB Laurent	Ingénieur hospitalier
3.02.S2	SOUPLET Florence	IDE
3.02.S1	TANCRAY Yannick	Ingénieur
1.02.S1	TILLOU XAVIER	Chirurgien
1.02.S2	TRONVILLE Nicolas	IBODE
1.02.S1	VARDON Delphine	Praticien Hospitalier
1.02.S1	VAUDREUIL Lionel	Chef de clinique
1.02.S2	VEYSSIERE Alexis	MCU-PH
3.01.S1	VILDARY Christophe	INFIRMIER
1.02.S1	VILLOT Anne	CCA
1.02.S2	VIMOND Karine	IADE

## 12. STAGES CLINIQUES ET RECHERCHE

Les stages cliniques sont effectués dans les disciplines de chirurgie, Hygiène, Endoscopie, et Radiologie interventionnelle et dans les services listés ci-dessous.

ETABLISSEMENT	CP	VILLE	SERVICE	DISCIPLINE
CHU CAEN	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie pédiatrique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie gynéco/obstétrique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie ambulatoire
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Urologique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Vasculaire
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Ophtalmologique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Thoracique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Neurologique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Urgences
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	ORL/CMF
	14	CAEN	EOH	Hygiène
	14	CAEN	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	14	CAEN	SECTEUR INTERVENTIONNEL	Imagerie interventionnelle
CHP SAINT-MARTIN	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Vasculaire
	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Cardiaque
	14	CAEN	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	14	CAEN	STERILISATION	Stérilisation
	14	CAEN	SECTEUR INTERVENTIONNEL	Imagerie interventionnelle

<b>CENTRE FRANCOIS BACLESSE</b>	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Cancérologique
	14	CAEN	HYGIENE	Hygiène
	14	CAEN	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	14	CAEN	SECTEUR INTERVENTIONNEL	Imagerie interventionnelle
<b>FONDATION HOSPITALIERE DE LA MISERICORDE</b>	14	CAEN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Ambulatoire
	14	CAEN	STERILISATION	Stérilisation
<b>CENTRE HOSPITALIER GENERAL</b>	14	FALAISE	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	FALAISE	STERILISATION	Stérilisation
<b>CH ROBERT BISSON</b>	14	LISIEUX	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	LISIEUX	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	LISIEUX	HYGIENE	Hygiène
	14	LISIEUX	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	14	LISIEUX	STERILISATION	Stérilisation
<b>CH AUNAY-BAYEUX</b>	14	BAYEUX	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	14	BAYEUX	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	14	BAYEUX	STERILISATION	Stérilisation
<b>CENTRE NORMANNI SANTE</b>	14	COLOMBELLES	STERILISATION	Stérilisation
<b>CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN</b>	50	CHERBOURG	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	50	CHERBOURG	HYGIENE	Hygiène
	50	CHERBOURG	STERILISATION	Stérilisation
<b>CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE</b>	50	AVRANCHES	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	50	AVRANCHES	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Urologique
	50	AVRANCHES	HYGIENE	Hygiène
	50	AVRANCHES	STERILISATION	Stérilisation
	50	AVRANCHES	ENDOSCOPIE	Endoscopie
<b>CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS</b>	50	SAINT-LO	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	50	SAINT-LO	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Vasculaire
	50	SAINT-LO	HYGIENE	Hygiène
	50	SAINT-LO	ENDOSCOPIE	Endoscopie
<b>GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE</b>	76	HAVRE	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	76	HAVRE	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	76	HAVRE	HYGIENE	Hygiène
	76	HAVRE	SECTEUR INTERVENTIONNEL	Imagerie interventionnelle

<b>CENTRE HOSPITALIER JACQUES MONOD</b>	61	FLERS	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	61	FLERS	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	61	FLERS	HYGIENE	Hygiène
	61	FLERS	ENDOSCOPIE	Endoscopie
<b>CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL – ALENÇON- MERS</b>	61	ALENÇON	HYGIENE	Hygiène
	61	ALENÇON	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
<b>CENTRE HOSPITALIER FERNAND LEGER</b>	61	ARGENTAN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Digestive/viscérale
	61	ARGENTAN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Orthopédique
	61	ARGENTAN	BLOC OPERATOIRE	Chirurgie Ophtalmologique
	61	ARGENTAN	ENDOSCOPIE	Endoscopie
	61	ARGENTAN	STERILISATION	Stérilisation

Un dossier d'agrément de stage est rempli par chaque service afin que les terrains de stage soit agréé. Le dossier est en annexe.

En parallèle du dossier d'agrément les terrains de stage ont été alertés sur la nécessité de faire un livret d'accueil, critère exigé dans l'arrêté pour la qualification et agrément des stages. Ceux-ci sont en cours d'écriture

**Les stages recherche** ont été identifiés par Me GUILLOUET Sonia, Maître de conférences associés. Ces stages ouverts à la rentrée 2023 sont listés ci-dessous

Lieux	Adresse	Maître de stage	Coordonnées maître de stage et structure
Centre de simulation Tour du CHU de Caen Normandie - Niveau 3	Avenue de la Côte de Nacre   14 033 CAEN Cedex 9	Erwan Guillouët	<a href="mailto:guillouet-e@chu-caen.fr">guillouet-e@chu-caen.fr</a> <a href="tel:0231063313">02 31 06 33 13</a>
Réanimation médicale Tour du CHU de Caen Normandie - Niveau 1640	Avenue de la Côte de Nacre   14 033 CAEN Cedex 9	Agathe Hamelin	<a href="mailto:hamelin-a@chu-caen.fr">hamelin-a@chu-caen.fr</a>
Centre Universitaire des Maladies Rénales CHU de Caen	Avenue de la Côte de Nacre   14 033 CAEN Cedex 9	Sonia Guillouët	<a href="mailto:guillouet-s@chu-caen.fr">guillouet-s@chu-caen.fr</a> <a href="tel:0231272577">02 31 27 25 77</a>
Unité Anticipe 1086 Bâtiment LPA CHU de Caen	Avenue de la Côte de Nacre   14 033 CAEN Cedex 9	Arnaud Alves	<a href="mailto:alves-a@chu-caen.fr">alves-a@chu-caen.fr</a> <a href="tel:0231458600">02.31.45.86.00</a>
Direction de la recherche et innovation Bâtiment LPA CHU de Caen	Avenue de la Côte de Nacre   14 033 CAEN Cedex 9	Clémence TOMADESSO	<a href="mailto:tomadesso-c@chu-caen.fr">tomadesso-c@chu-caen.fr</a>
Centre Francois Baclesse Service Recherche Paramédicale	3 avenue Général Harris 14000 CAEN	François GERNIER	<a href="mailto:f.gernier@baclesse.unicancer.fr">f.gernier@baclesse.unicancer.fr</a> 02.31.45.40.43 <a href="mailto:adeline.chesnel@baclesse.unicancer.fr">adeline.chesnel@baclesse.unicancer.fr</a>

### 13. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC L'ÉCOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Les modalités d'évaluation du dispositif de formation sont écrites et anonymes. Les étudiants sont invité(e)s à exprimer d'un point de vue qualitatif, leur appréciation sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de la formation. Il permet la proposition d'amélioration à partir desquelles l'offre de formation peut être réajustée. « La démarche qualité (QUALIOP) apparaît alors comme un axe prioritaire à développer afin d'inscrire les écoles et instituts du pôle dans les objectifs suivants :

- Définir les orientations stratégiques de l'institut en lien avec les dossiers nationaux et régionaux de santé publique et de réingénierie des formations paramédicales ;
- Proposer des axes de travail et des indicateurs de suivi permettant aux acteurs de disposer d'un support opérationnel ;
- Initier une réflexion commune pour résoudre les problématiques quotidiennes des acteurs de la formation (équipe de l'institut, étudiants et professionnels partenaires de la formation en stage). »

Au terme de chaque année, le projet pédagogique est revu au regard des réalisations, des contraintes constatées ou prévisibles et de l'évolution des attendus du contexte professionnel. Chaque critère est décliné en sous-critères pour lesquels les élèves sont invités à se positionner (tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord) :

- Le secrétariat,
- Les moyens et les ressources,
- La communication et la transmission de l'information,
- Les stages,
- Les enseignements,
- Les modalités d'évaluation,
- Le suivi pédagogique et l'accompagnement du référent pédagogique,
- Le suivi du mémoire,
- L'appréciation globale de l'atteinte des objectifs.

Les résultats servent de base à l'élaboration du futur projet pédagogique et l'ensemble est communiqué aux membres des instances. Une synthèse est communiquée au Conseil Technique et aux professionnels partenaires de l'école.

Chaque année le devenir des diplômés fait l'objet d'un suivi, une première fois lors de la remise du diplôme d'État, chaque lauréat informe sur son lieu d'exercice professionnel, puis à périodicité (1 an - 5 ans) de diplôme. L'analyse des résultats est présentée lors des instances de l'école.

THEMATIQUE	INDICATEUR EVALUE
SECRETARIAT	Horaires d'ouverture aux étudiants
	Horaires de l'accueil téléphonique
	Disponibilité des agents administratifs
	Qualité de l'accueil en présentiel
	Qualité des échanges par courriel
	Qualité de l'accueil téléphonique
	Clarté des informations et des réponses données
	Suivi de votre dossier administratif
	Délai de réponse, réactivité du secrétariat
MOYENS ET RESSOURCES	Confort matériel des salles d'enseignement
	Confort matériel des amphithéâtres
	Réalisme du matériel en salle de travaux pratiques
	Qualité et fiabilité du matériel informatique et/ou audiovisuel des salles
	Ressources documentaires de la bibliothèque
	Horaires d'ouverture de la bibliothèque
	Qualité de l'accueil en bibliothèque
	Disponibilité des documentalistes
	Qualité des informations données par les documentalistes
	Accessibilité des services de restauration universitaires (cafétéria, restaurant)
COMMUNICATION ET INFORMATION	Information sur les modalités de déroulement de votre cursus de formation
	Communication et explicitation du règlement intérieur
	Communication et explicitation du projet pédagogique de l'institut
	Transmission des dates des commissions, jurys et instances
	Utilisation de la plateforme comme outil de communication (plannings, convocations, forums, fil d'informations...)
	Utilisation de la plateforme pour le dépôt de devoirs et autres documents
	Transmission des offres d'emploi
	Proposition de participation à des conférences, congrès et autres communications professionnelles accessibles aux étudiants
	Proposition de participation à des actions pour promouvoir la profession et/ou la formation
STAGES	Prise en considération de vos demandes, obligations ou impératifs lors des affectations de stage

THEMATIQUE	INDICATEUR EVALUE	
	Délai de prise de connaissance des affectations de stage	
	Possibilité d'effectuer des demandes de stages hors région	
	Possibilité de demander une modification de votre affectation en stage	
	Pertinence de votre parcours de stage annuel	
	Modalités de préparation de stage avec votre référent (objectifs, consignes...)	
	Modalités de restitution des documents de stage	
	Qualité de l'accueil sur les terrains de stage	
	Identification d'un tuteur de stage	
	Encadrement des actes de soins par les professionnels	
	Suivi en stage par les professionnels	
	Suivi en stage par les formateurs	
	Autonomie et confiance accordée par les professionnels	
	Adaptation des activités proposées par les terrains de stage à vos objectifs et/ou votre niveau d'apprentissage	
	Horaires de stage	
	Réalisation d'entretiens de suivi par le tuteur au cours du stage	
	Réalisation d'entretien d'évaluation et de bilan de stage par le tuteur et/ou le maître de stage	
	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	Horaires des journées et organisation du planning
		Qualité des supports d'enseignements mis à disposition
Expertise des intervenants choisis pour les enseignements présentiels		
Expertise des formateurs dans les enseignements dispensés		
Interaction des intervenants et/ou formateurs avec la promotion d'étudiants		
Répartition des activités pédagogiques : cours, TP, TD		
Séance d'apprentissage en simulation		
Répartition des temps présentiels et à distance pour les UE et/ou UC concernés		
Temps d'échanges collectifs (médiation, remédiation, bilans...)		
Contenu des enseignements universitaires en FOAD adaptés à vos attentes		
Atteinte des objectifs d'enseignements		
Actualisation des enseignements au regard des pratiques professionnelles		

THEMATIQUE	INDICATEUR EVALUE
EVALUATIONS	Communication annuelle des dates ou périodes d'évaluations
	Répartition des évaluations dans le semestre
	Description des modalités d'évaluation par UC
	Description des consignes en vue de la restitution de travaux
	Transmission des grilles d'évaluation
	Anonymat des épreuves écrites individuelles
	Communication des résultats aux examens
	Possibilité de consultation des grilles de corrections des copies
	Présentation écrite et/ou orale d'un corrigé des épreuves d'évaluation
SUIVI PEDAGOGIQUE ET RELATION AVEC LE REFERENT	Attribution d'un référent de suivi pédagogique unique pour la totalité de la formation
	Disponibilité de votre référent
	Rythme et fréquence des suivis pédagogiques
	Engagement de votre référent dans le développement d'une relation d'aide efficace
	Accompagnement dans vos apprentissages
	Encadrement de travaux par votre référent
	Explications fournies par votre référent sur votre travail
	Aide et conseils de votre référent pour trouver des méthodes de travail adaptées
	Apports de conseils par votre référent vis-à-vis de votre positionnement professionnel
	Apports de conseils par votre référent en rapport avec votre projet professionnel et/ou les possibilités d'évolution professionnelle
EVALUATION GLOBALE	Globalement, la formation correspond à mes attentes
	La formation en stage me satisfait
	La formation à l'institut me satisfait
	Je perçois clairement les liens entre la formation théorique et la formation clinique
	La formation me permet de développer mes compétences
	Le suivi pédagogique et les échanges avec mon référent me permettent de progresser, de m'améliorer
	L'alternance institut/stage mise en place facilite l'intégration des connaissances

#### 14. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Chaque année, l'ensemble de nos partenaires terrains de stage est sollicité afin d'adapter au mieux les exigences du référentiel, notamment en ce qui concerne les typologies de stage

obligatoires comme la chirurgie orthopédique, la chirurgie viscérale (digestif et/ou vasculaire, la stérilisation, l'endoscopie, l'hygiène, la chirurgie ou radiologie interventionnelle et la provenance des élèves. Véritables partenaires pédagogiques, les différents acteurs sur les terrains de stage s'attachent à positionner le stagiaire dans une démarche réflexive à partir des situations rencontrées dans leur pratique du soin. Maîtres de stage, professionnels de proximité ou tuteurs sont là pour favoriser les interactions indispensables à la construction d'une identité professionnelle. L'engagement conjoint de l'école et du stage est formalisé dans une convention tripartite, signée par l'élève, le responsable de stage et la direction de l'institut.

## 15. AVIS DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

- de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique (prévue le 23/01/2024)
- du conseil d'administration (prévu le 09/02/2024)

## 16. AVIS DES INSTANCES ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Dossier à envoyer à SECDGESIPA1-4@ENSEIGNEMENTSUP.GOUV;FR avant le 22 décembre 2023 délai de rigueur

## ANNEXES

Convention Université, Région, CHU

Dossier d'agrément de terrain de stage

CV Equipe Direction

Fiches UE



**Convention relative à la mise en œuvre de la formation des infirmiers en Bloc opératoire  
conduisant à la diplomation du Diplôme d'Etat d'Infirmiers en Bloc Opératoire**

Entre :

**La Région**, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Hervé MORIN dûment habilité par la délibération n°                    du

*Ci-après dénommée « la Région »,*

Et :

**L'Université de Caen Normandie** représentée par son Président de l'Université, Monsieur Lamri ADOUI

*Ci-après dénommée « Université »,*

**L'établissement support de l'école IBODE de Caen**, représentée par le Directeur Général du CHU de Caen , Monsieur/Frédéric VARNIER dûment habilité à cet effet,

*Ci-après dénommée « Ecole »,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Santé Publique ;

**VU** le Code de l'Education ;

**VU** l'arrêté du 10 juin 2021 du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

**VU** la délibération n° XX du XX du Conseil régional approuvant le schéma régional des formations sanitaires et du travail social ;

**VU** la délibération n°XX du XX du Conseil régional approuvant le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** la délibération n° XX du XX du Conseil régional approuvant le cadre d'intervention relatif aux aides individuelles des formations régionales du sanitaire et du social ;

**VU** la délibération du CA de l'Université de Caen du XXXX

## **Préambule :**

Par leur engagement dans le processus d'universitarisation, les parties prenantes à la convention souhaitent :

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins de la population de la région Normandie ;
- Encourager et développer des parcours de formation innovants en favorisant la poursuite d'études et en facilitant les passerelles et réorientations ;
- Accompagner l'ensemble des étudiants paramédicaux de la région Normandie dans leur parcours de formation.

L'ARS territorialement compétente est destinataire de la présente convention.

Dans le cadre des dispositions des articles D. 612-34, D. 613-7 et D. 636-82 du code de l'éducation, l'Université est accréditée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, à délivrer le diplôme d'IBODE conférant le grade de master. Pour ce faire, elle met en œuvre la formation d'IBODE conjointement avec l'école IBODE du CHU de Caen

La mise en œuvre de cette formation repose sur un partenariat entre l'Université, l'école, et la Région dans le cadre de leurs accréditations et autorisations respectives.

Les parties à la présente convention sont convenues des dispositions suivantes :

## **Article 1 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'université, l'école IBODE du CHU et la région vont ensemble mettre en œuvre le dispositif de formation des IBODE.

Ainsi, elle précise les engagements des partenaires pour la formation d'IBODE : modalités de partenariat relatives à l'enseignement, modalités d'accès des étudiants concernés aux services universitaires et aux aides individuelles ainsi que les modalités financières. Elle précise les compensations financières des différents postes de dépense, les ressources humaines et moyens matériels mobilisés et le circuit de financement en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

## **Article 2 : Engagements des parties**

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques, pédagogiques et humains nécessaires à la formation d'IBODE en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.

### 2-1-a Moyens techniques et pédagogiques :

Sont mis à disposition les moyens suivants :

#### **- Locaux :**

La formation des étudiants IBODE a lieu dans les locaux de l'Université au Pôle des Formations et de Recherche en Santé 2 rue des Rochambelles 14000 Caen

#### **- Pédagogique :**

Les enseignements dispensés pour la formation des apprenants et étudiants IBODE sont effectués par :

- Des cadres formateurs en poste à l'Ecole ;
- Des enseignants chercheurs et enseignants en poste à l'Université ;
- Des chargés d'enseignements vacataires.

Les chargés d'enseignements vacataires seront recrutés par l'Ecole qui leur rédigera un contrat de travail et paiera les enseignements effectués.

La liste des enseignants intervenant dans la formation IBODE, leurs statuts et qualifications est soumise pour approbation avant chaque rentrée universitaire au conseil de l'UFR Santé.

- **Numérique :**

L'Université met à disposition de l'Ecole IBODE une plateforme numérique Collegium dont la maintenance est assurée par l'université.

L'Université met à disposition de l'Ecole IBODE un accompagnement aux dispositifs pédagogiques innovants en cas de besoin.

- **Services aux étudiants**

Les étudiants seront inscrits à l'Université et bénéficieront de l'intégralité des services proposés aux étudiants (ressources documentaires en ligne et sur place, ressources pédagogiques numériques, compte numérique étudiant).

- **Outils de gestion et de suivi pédagogique :**

Les inscriptions et la délivrance du diplôme d'Etat se feront sur le logiciel APOGEE pour l'Université en lien avec le logiciel FORMEIS utilisé par l'Ecole IBODE.

- **Outils et environnements de simulation :**

Le GIS CHU-Université NorSims, et l'Ecole de Chirurgie de l'Université seront mis à disposition des apprenants et de leurs formateurs dans le cadre des enseignements faisant appel à la simulation.

### 2-1-b Moyens administratifs et humains

Sont mis à disposition les moyens suivants :

**Par l'Université :**

- Une contribution aux fonctions supports avec la mise à disposition de temps dédié incluant :
  - o Une équipe de pilotage pédagogique (1 PUPH et 1 MCU) et administrative chargée en collaboration avec l'Ecole IBODE du déroulement de la formation et du suivi de celle-ci ;
  - o Le service de la scolarité : inscription administrative et pédagogique, édition des diplômes des étudiants ;
  - o La gestion de la formation : suivi des étudiants et saisie des notes et résultats, préparation des documents administratifs nécessaires au déroulement des études (PV, nomination de jury, passage en CFVU, changement des MCC...) ;
  - o Un appui à la formation, l'accès aux ressources documentaires et à l'ensemble des services numériques accessibles aux étudiants ;
  - o Une assistance en ingénierie pédagogique et une maintenance de la plateforme des enseignements ouverte aux apprenants et étudiants IBODE.
- Une contribution à la formation par des enseignements dispensés par des enseignants hospitalo-universitaires, et des enseignants chercheurs

### Par l'École IBODE :

- Une contribution aux fonctions supports avec la mise à disposition de temps dédié incluant :
  - o Une équipe de pilotage pédagogique et administrative chargée en collaboration avec l'Université du déroulement de la formation et du suivi de celle-ci ;
  - o La gestion de la formation : suivi des étudiants et des emplois du temps, organisation des évaluations, des temps de stage, des parcours apprenants ;
  - o Des fonctions RH notamment recrutement du personnel, gestion des dossiers de vacataires et des services d'enseignements des personnels ;
  - o Des fonctions logistique et financières notamment facturation de la formation aux organismes collecteurs ou aux apprenants ;
  - o Une assistance en ingénierie pédagogique des enseignements et évaluations aux apprenants et étudiants IBODE.
  
- Une contribution à la formation par :
  - o des formateurs de l'école et des professionnels assurant l'encadrement des stages ;
  - o un dispositif d'accompagnement individualisé des étudiants infirmiers de blocs opératoires sous la forme d'entretiens réguliers entre un référent pédagogique et dédié et l'étudiant.

#### 2-1-c Enseignement

La coordination et la planification des enseignements de la formation conduisant au diplôme d'IBODE seront sous la responsabilité pédagogique d'un représentant désigné par le président de l'université et du directeur de l'école IBODE. La déclinaison de la maquette de formation, comprenant notamment la répartition des enseignements entre enseignants universitaires et non universitaires, est co-construite par l'université et par l'école IBODE et validée par les instances de l'université et de l'école.

Une mutualisation de certains enseignements avec d'autres formations sera recherchée tout en respectant les compétences visées, le volume horaire global de la formation et le temps dédié aux stages cliniques.

#### 2-1-d Vie étudiante [éléments complémentaires en cours de rédaction // GT spécifique « droits des étudiants »]

Les étudiants inscrits à l'Université dans le cadre de cette formation bénéficient de l'ensemble des services offerts liés à la qualité d'étudiant de l'université.

Par leur inscription à l'université et le cas échéant par la contribution à la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), les étudiants bénéficient de services universitaires équivalents à ceux proposés aux étudiants des autres filières universitaires du site géographique concerné.

Les services accessibles concernent notamment :

- les services universitaires de santé étudiante ou l'organisation territoriale mise en place par ces services ;
- les services dédiés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ;
- les services universitaires des activités physiques et sportives ;
- l'accès aux ressources de la bibliothèque universitaire ;
- l'accès au dispositif de mobilité internationale.

#### 2-1-e Aide individuelle

En application des cadres d'intervention adoptés, le statut d'étudiant permet également l'accès :

- aux restaurants universitaires dans les mêmes conditions tarifaires que les autres étudiants ;

- aux logements selon les conditions d'attributions définies par le CROUS, ou par tout organisme d'intermédiation locative ayant conventionné avec l'université ;
- au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes ;
- aux aides individuelles en application des cadres d'intervention adoptés.

### **Article 3: Instances de suivi et exécution de la convention**

Pour le suivi et la mise en œuvre de la présente convention, il est créé une commission territoriale des formations paramédicales.

Elle se réunit au moins une fois par an et a vocation à traiter des problématiques et favoriser les échanges de pratiques pour lesquelles l'échelle territoriale est pertinente.

La commission territoriale est une instance co-présidée par le président de l'Université ou son représentant et par le président du conseil régional ou son représentant désigné pour une durée de 5 ans.

Elle est composée de :

- 1 représentant de l'Université de Caen ;
- 1 représentant des instituts/écoles ;
- 1 représentant des étudiants de chaque filière ;
- 1 représentant de la Région.

Chaque co-président peut inviter toute personne dont l'expertise est utile en fonction de l'ordre du jour.

### **Article 4 : Instances de suivi de la formation**

Pour le suivi et la mise en œuvre de la formation d'IBODE la composition de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut/ école (ICOGÉ) et la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants garantit une représentation équilibrée de l'ensemble des acteurs (représentants de l'université, de l'école, de la profession et des étudiants).

**Liste des membres de l'ICOGE :**

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président	Mme CUDONNEC Laurence
Deux représentants de la Région	En attente de désignation
Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	M. DOGUET Jean-François
Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant pour les instituts de formation publics et le président du conseil d'administration, ou son représentant, pour les instituts de formation privés	Mme LEDUC Marie-Laure
Le conseiller pédagogique, ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'agence régionale de santé dans la région d'implantation de l'institut de formation	Mme DEFRANCE Corinne
Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant	Mme LIEVREMONT Katia
Le président de l'université ou son représentant	M. TOUZE Emmanuel
Un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université	M. ALVES Arnaud

**Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art.**

Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Dr ROCHCONGAR Goulven ou Pr BERGER Ludovic
Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut	Pr MOREAU Sylvain
Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	Mme MUTREL-DROUET Fanny
Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé	Mme GOUGE Isabelle (Fondation Miséricorde) Mme CHENAL Christine (CH Avranches-Granville) Mme GHELDOF Sandrine (CH Lisieux)
Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Mme CLIN Mélisande

**Membres élus**

Deux représentants des étudiants par promotion	
1ère année	Mme LETELLIER Alicia (titulaire) Mme LE GUILLOU Maëva (titulaire) M. HAUGUEL Maxence (suppléant) Mme DECOUVELAERE Anaïs (suppléante)
2ème année	M. BODIN Antoine (titulaire) Mme SAUVEUR Maud (titulaire) Mme BURILLON Charlène (suppléante) Mme VERGER Elodie (suppléante)
Un formateur permanent de l'institut de formation par année de formation	Mme DUBOIS Sylviane Mme VALLEE Catherine

Liste des membres de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles étudiants:

Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	M. DOGUET Jean-François
Un conseiller scientifique paramédical ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical désigné par le directeur de l'institut	Pr MOREAU Sylvain
Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant	Mme LIEVREMONT Katia
Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé	M. WOJTASZEK Julien
Un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université	M. ALVES Arnaud
Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Dr ROCHCONGAR Goulven ou Pr BERGER Ludovic
Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	Mme MUTREL-DROUET Fanny
Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé	Mme GOUGE Isabelle Mme CHENAL Christine
<b>Membres élus</b>	
Deux représentants des étudiants par promotion	
1ère année	Mme LETELLIER Alicia (titulaire) Mme LE GUILLOU Maëva (titulaire) M. HAUGUEL Maxence (suppléant) Mme DECOUVELAERE Anaïs (suppléante)
2ème année	M. BODIN Antoine (titulaire) Mme SAUVEUR Maud (titulaire) Mme BURILLON Charlène (suppléante) Mme VERGER Elodie (suppléante)
Un formateur permanent de l'institut de formation par année de formation	Mme DUBOIS Sylviane Mme VALLEE Catherine

Liste des membres de la section compétente pour traiter de la VAE :

La VAE n'est pas ouverte pour le moment à cette formation

(

## **Article 5 : Evaluation**

Le suivi du dispositif (éléments démographiques, taux de diplomation, taux d'insertion sur le territoire...) se fera dans le cadre de la commission définie à l'article 3, à la fin de chaque cursus concerné et sera alimenté notamment par les travaux des ICOGE et de la commission territoriale le cas échéant.

## **Article 6 : Financement**

### 6-1 CVEC et droits d'inscription :

Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'université et de la contribution de vie étudiant et de campus (CVEC) auprès du centre régional des œuvres universitaires et scolaires dans le ressort territorial duquel l'établissement a son siège.

Concernant les étudiants en formation initiale, un arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche fixe ces droits.

Concernant les apprenants en formation continue, le conseil d'administration de l'université approuve le montant des droits annuels à acquitter, après accord sur le coût de la formation entre l'université, la Région et l'école.

### 6-2 Modalités de financement

Concernant la formation initiale, la subvention de fonctionnement et d'équipement de l'école est versée annuellement par la région à l'organisme qui gère l'école. L'organisme gestionnaire reverse à l'université les montants compensant la participation de l'université à la formation initiale.

Concernant la formation continue, les opérateurs de compétences ou collecteurs de fonds versent les fonds relatifs à la formation continue de l'école IBODE, selon le circuit financier en place.

Le circuit financier ainsi que les modalités de reversement entre les deux parties sont déterminés, par l'organisme gestionnaire de l'école et l'université de Caen, en fonction de la participation de chaque partie à la formation sous forme d'un pourcentage fixe du chiffre d'affaires de l'Ecole et le reversement des heures d'enseignement dispensés par les enseignants chercheurs, et enseignants hospitalo-universitaires.

L'Ecole IBODE souscrit les contrats de formation professionnelle et perçoit les recettes afférentes.

En vertu de la présente convention, l'Ecole s'engage à verser à l'Université de Caen une redevance annuelle d'un montant de 20 % des coûts contrats annuels pour les alternants et inscrits dans les années universitaires DEIBO 1 et DEIBO 2.

Ces modalités de financement et leurs recouvrements sont fixés dans l'annexe 1 de la présente convention.

## **Article 7 : Indicateurs pris en compte pour identifier le coût lié à l'universitarisation**

Au titre de la formation initiale et/ou de la formation continue les indicateurs pris en compte pour l'évaluation de la participation de l'université à la formation sont notamment les suivants :

- Les activités de formation ;
- Les activités de soutien et de support du type administratif, documentation, appui à la formation, vie étudiante ;
- Le Système d'information et numérique.

## **Article 8 : Délais de présentation des pièces justificatives par les bénéficiaires**

Les bénéficiaires disposent d'un délai de 12 mois à compter de la date de clôture de l'exercice AAAA pour présenter les pièces justificatives de l'exercice écoulé.

La transmission et l'exactitude revêtent un caractère obligatoire et engagent la responsabilité de chaque bénéficiaire du financement régional.

## **Article 9 : Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties. Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter de l'année universitaire 2022-2023.

## **Article 11 : modification et résiliation**

La présente convention et son annexe peuvent être modifiées par les parties signataires, par voie d'avenant. La convention prend fin par la résiliation de la convention à l'initiative de l'Université renonçant au financement, par la résiliation de la convention à l'initiative de l'école renonçant au financement ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par la Région dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par l'Université ou par l'école notamment en cas de non renouvellement de l'accréditation de l'université à délivrer le DE IBO ou de non renouvellement de l'autorisation de l'école. Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 12 : Litiges**

En cas de difficultés liées à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties tenteront de procéder par voie de règlement amiable. Pour ce faire, l'une des parties au moins déclenche une procédure de conciliation par courrier recommandé adressé aux autres parties.

Les parties s'engagent à fixer une date de réunion dans les quinze jours à compter de la réception de la première saisine et à désigner des représentants pour assister à cette réunion.

En cas de refus express d'une des parties pour participer à cette réunion ou en cas d'échec des négociations le litige pourra être soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à <lieu>, le < date d'édition >

**Le Président  
du Conseil régional**

## **ANNEXE 1**

### **MODALITES DE FINANCEMENT**

**Article 1 :**

Pour les étudiants en formation initiale, l'Ecole IBODE reverse à l'université le montant des frais d'inscription fixés par décret.

**Article 2 :**

Les heures d'enseignement dispensés aux étudiants et apprenants IBODE par des enseignants chercheurs, hospitalo-universitaires ou personnels de l'Université sont facturées à l'Ecole au tarif des heures complémentaires fixé par le décret XXX.

**Article 3 :**

Au titre de la prise en compte des apprenants en formation continue, de la contribution de l'Université aux fonctions support (services numériques, logistique, administratifs et logistiques) déclinés à l'article 2.1, l'Ecole IBODE verse à l'Université une redevance annuelle représentant 20% des coûts contrats annuels pour les alternants et inscrits dans les années universitaires DEIBO 1 et DEIBO 2.

**Article 4 :**

L'Ecole s'engage à transmettre à l'Université de Caen, au plus tard le 30 septembre N+1, un état des contrats et conventions conclus au titre de l'année universitaire N/N+1, mentionnant les montants dûs pour chaque apprenant inscrit. Le montant de la redevance annuelle sera calculé sur la base de cet état et fera l'objet d'une facturation.

**Article 5 :**

L'Université s'engage à transmettre à l'Ecole tous les ans pour paiement, au plus tard le 30 septembre N+1, un état des heures d'enseignements au titre de l'année universitaire N/N+1, mentionnant le nombre d'heures CM/TD/TP dispensé par chaque intervenant de l'Université de Caen.

**Article 6 :**

Ces modalités financières sont arrêtées pour la durée de la convention.



UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

UFR SANTÉ



# DOSSIER D'AGRÉMENT DES TERRAINS DE STAGES

## I. INTRODUCTION / CADRE RÉGLEMENTAIRE

**Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire**

**Art. 20.....**

*« Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, les terrains de stage sont agréés par le directeur de l'école en concertation avec l'université. L'agrément précise l'engagement de la structure à mettre à disposition les ressources nécessaires à un apprentissage de qualité, en énonçant notamment la présence de professionnels infirmiers de bloc opératoire diplômé d'Etat, les activités proposées en lien avec les compétences à valider, le dispositif d'évaluation prévu et le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage. Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'école et la structure d'accueil en milieu professionnel ou, le cas échéant, le chirurgien ou la société d'exercice libéral de chirurgiens. Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti chez son employeur, désigne un tuteur de stage infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou chirurgien pour les actes et activités en lien avec la compétence 3 qui assure l'encadrement du stagiaire. »*

### **Qualification et agrément des stages**

*« Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le directeur scientifique sont responsables conjointement de l'agrément des stages, en concertation avec le directeur de l'UFR.....*

*Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés en chirurgie ou dans le domaine de la recherche et des activités permettant un réel apprentissage.....*

*Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage sera élaboré et comprendra notamment :*

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, types d'interventions, particularités des prises en charges...);*
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;*
- les actes et activités qui lui seront proposés ; – les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;*
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;*
- les modalités d'accueil et d'encadrement ;*
- les règles d'organisation en stage : horaires, présence, obligations diverses.*

*Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implantée l'école. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. »*

## II. AGRÉMENT DES STAGES EN BLOCS OPERATOIRES ET SECTEURS ASSOCIES

### DOCUMENT N 1

INFORMATIONS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT	
Etablissement	
Numéro SIRET	
Coordonnées de l'établissement	
Directeur de l'établissement	Nom prénom  <i>Coordonnées (téléphone - mail)</i>
Responsable des stages	Nom prénom  <i>Coordonnées (téléphone - mail)</i>
Directeur des soins	Nom prénom  <i>Coordonnées (téléphone - mail)</i>
RENSEIGNEMENTS A FOURNIR CONCERNANT L'ACCUEIL DE L'ETUDIANT	
Présence d'un livret d'accueil	
Accès à la dosimétrie active dans les secteurs protégés ( <i>l'étudiant dispose de son dosimètre passif</i> )	
Conditions d'accès aux vestiaires ( <i>codes, carte d'accès...</i> )	
Tenues et chaussures de bloc mises à disposition	
Equipement de protection individuelle (tablier de plomb, lunettes de protection AES...) mis à disposition	
Conditions d'accès a la restauration	
Conditions accès parking voiture	
Autres éléments pratiques à porter à la connaissance des étudiants	
Nombre de stagiaires autorisés simultanément	

## DOCUMENT N 2

1 - Renseignements relatifs au secteur		
Service / secteur ou spécialité chirurgicale		
Activité du secteur		
	Hospitalisation conventionnelle : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	- Nombre d'actes par an :
	Chirurgie ambulatoire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	- Nombre d'actes par an :
	Chirurgie programmée Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	- Nombre d'actes par an :
	Chirurgie urgente Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	- Nombre d'actes par an :
2 - Renseignements relatifs aux équipes encadrantes		
Maître de stage (cadre de santé..)	Nom Prénom	
Chirurgien / Médecin référent des étudiants IBODE	Nom Prénom	
IBODE formés au tutorat IBODE	Nom Prénom	
Equipe paramédicale	Effectif IBODE (obligatoire) en nombre d'ETP :	
	- Effectif IDE en nombre d'ETP :	
	- Effectif IADE en nombre d'ETP :	
	- Effectif MEM en nombre d'ETP :	
	- Effectif AS en nombre d'ETP :	

3 -Renseignements relatifs aux activités du secteur ou de la spécialité chirurgicale		
Nombre de salles d'intervention		
Salles interventionnelles spécifiques (hybrides, avec scanner, robot chirurgical...)		
Gestes interventionnels prévalents		
Gestes interventionnels spécifiques		
Dispositifs médicaux spécifiques (NIM, LASER, microscopes opératoires, Robot...)		
Fonctions pouvant être expérimentées pour les étudiants	Rôle de circulant	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Rôle d'instrumentiste	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Rôle d'assistant chirurgical*	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Horaires proposés aux étudiants **		
Temps méridien inclus dans temps de stage	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
4- Renseignements relatif aux modalités d'accompagnement et d'évaluation d'acquisition des compétences de l'étudiant		
Désignation d'un tuteur ou professionnel référent	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Commentaires :
Temps d'accueil et présentation des objectifs de stage	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Commentaires :
Réévaluation des objectifs et bilan mi- stage	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Commentaires :
Bilan de stage avec l'utilisation des critères d'évaluation du portfolio	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Commentaires :

\* Assister l'opérateur lors d'intervention chirurgicale (compétence 3 : mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et ou thérapeutique) Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au D.E. d'infirmier de bloc opératoire \*\* Le stagiaire aura un volume horaire à réaliser par période de stage sur la base de 35h00 par semaine. Les horaires varient en fonction du lieu d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, week-end et jours fériés sont possibles sous réserve de la présence d'un encadrant IBODE

### III. Informations complémentaires

INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux

#### 2. Rappel sur les critères d'un stage qualifiant et professionnalisant

➤ **Pour qu'un stage soit reconnu professionnalisant, il doit remplir les conditions suivantes :**

- Le maître de stage ou l'établissement d'accueil est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.
- Une charte d'encadrement est établie par la structure d'accueil.
- Un livret d'accueil et d'encadrement est élaboré.
- Une convention de stage est signée par l'institut de formation, la structure d'accueil et l'étudiant.

➤ **Critères d'un stage qualifiant et professionnalisant :**

- Le maître de stage ou l'établissement d'accueil garantit un temps tutoral afin de pouvoir individualiser l'accompagnement de l'étudiant.
  - Au moins un tuteur de stage est formé sur la base des préconisations nationales.
  - L'encadrement d'un étudiant paramédical nécessite la présence sur le lieu de stage d'un professionnel diplômé de la même filière. Dans le cadre de l'interprofessionnalité, et de manière ponctuelle, l'étudiant peut être accompagné par un professionnel d'une autre filière.
  - Un étudiant en filière paramédicale est obligatoirement évalué par un professionnel diplômé de la profession. Selon le parcours, d'autres professionnels peuvent être associés à l'évaluation.
  - Le stage permet la confrontation aux situations pour développer les compétences : ces situations sont identifiées dans le livret d'accueil et d'encadrement du stage.
  - Le parcours de stage prend en compte les objectifs et les besoins d'apprentissage de l'étudiant.
  - L'accompagnement en stage a pour objectif premier de développer la capacité réflexive de l'étudiant.
  - Le rythme des bilans est adapté à la progression de l'étudiant ; celui-ci doit bénéficier au minimum d'un bilan intermédiaire écrit par période de stage.
  - La structure d'accueil met en place un questionnaire de satisfaction, pour évaluer la qualité du stage.
- 
- Le temps de stage de l'étudiant, en respectant la législation en vigueur, doit s'adapter aux contraintes professionnelles du lieu d'exercice en visant la professionnalisation du stagiaire tout en prenant en compte le niveau de formation.
  - La réalisation et le contrôle du planning du stage sont de la responsabilité du maître de stage et/ou de l'établissement d'accueil.

- ARRETE PORTANT AGREMENT DE MONSIEUR JEAN FRANCOIS DOGUET  
EN QUALITE DE DIRECTEUR DE**
- L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)
  - L'INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERS DE BLOC OPERATOIRE DIPLOMES D'ETAT (IBODE)
  - L'INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERS ANESTHESISTES DIPLOMES D'ETAT (IADE)
    - L'INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERS DE PUERICULTURE (IFPuer)
    - L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE (IFCS)
  - L'INSTITUT DE FORMATION DES MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE (IFMEM)

**DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN**

Le Président du Conseil Régional de Normandie,

- vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 à R.4383-5,*  
*vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*  
*vu l'arrêté du Ministère de la Santé et des sports du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts et de leurs directeurs,*  
*vu le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales adopté par le Conseil Régional de Normandie en sa séance plénière du 19 février 2018,*

**CONSIDERANT** *l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé,*

**ARRETE**

**Article 1**

Monsieur Jean François DOGUET, née le 02 avril 1960 au Mans (72), est agréé en qualité de Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers, de l'institut de formation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat, de l'institut de formation des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat, de l'institut de formation des infirmiers de puériculture, de l'institut de formation des cadres de santé et de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale du Centre Hospitalier Universitaire de Caen.

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à Monsieur Jean François DOGUET et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région.

### **Article 3**

L'agrément peut être retiré, après mise en demeure et par décision motivée, lorsque les conditions fixées à l'article R 4383-4 du code de la santé publique ne sont plus remplies.

### **Article 4**

Le Directeur Général des Services de la Région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et notifié à l'intéressée, et dont une copie sera transmise au Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et à la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la Juridiction administrative dans un délai de deux mois à partir de sa publication, affichage ou notification.

Fait à Caen, le 20 JAN. 2020

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE  
NORMANDIE



Hervé MORIN

Notifié à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Caen le \_\_\_\_\_

Copie à Monsieur le Directeur des instituts de formation le \_\_\_\_\_

Copie à Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé le \_\_\_\_\_

Transmis pour publication au recueil des actes administratifs de la Région le \_\_\_\_\_

## CURRICULUM VITAE

Formateur du Pôle des Formations Paramédicales du CHU de Caen : Ecole IADE

**Nom de naissance :** Mutrel

**Nom marital :** Mutrel Drouet

**Prénom :** Fanny

**Date de naissance :** 10 Mai 1977

**Téléphone professionnel :** 02.31.56.83.17

**Adresse professionnelle :** Pôle des Formations Paramédicales du CHU de Caen, Avenue de la côte de nacre, CS 30001, 14033 Caen cedex 9

**Adresse électronique :** [mutrel-f@chu-caen.fr](mailto:mutrel-f@chu-caen.fr)

## DIPLOMES OBTENUS

**2023 :** Master 2, Management des organisations en santé, IAE-14 Caen.

**2014 :** Diplôme de Cadre de Santé, IFCS-14 Caen.

**2007 :** Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste, école IADE-14 Caen.

**2000 :** Diplôme d'Etat d'Infirmier, IFSI-14.Vire.

**1997 :** Baccalauréat série S, Lycée Malherbe 14 Caen.

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

**Depuis Mars 2023 :** Faisant Fonction Cadre Supérieur de santé, coordination pédagogique des écoles et instituts suivantes : Ambulancier, Aides-Soignants, Assistant de Régulation Médicale, Infirmier Anesthésiste, Infirmier de Bloc Opératoire et Puériculteur.

**2018 à 2023 :** Cadre de santé formateur, IADE 14 Caen

**2017 à 2018 :** Cadre de santé, Bloc Opératoire, CHU 14 Caen

**2014 à 2017 :** Cadre de santé, Réanimation chirurgicale, CHU 14 Caen

**2013 à 2014 :** Formation Cadre de santé, Pôle de formation, CHU 14 Caen

**2012 à 2013 :** Faisant fonction Cadre de santé, Réanimation chirurgicale, CHU 14 Caen

**2011 à 2012 :** Infirmière Anesthésiste, Bloc des Urgences, CHU 14 Caen.

**2007 à 2010 :** Infirmière Anesthésiste, Bloc de chirurgie cardiaque, vasculaire et orthopédique, CHU 14 Caen.

**2005 à 2007 :** formation IADE, Pôle de formation, CHU 14 Caen.

**2002 à 2005 :** Infirmière, Réanimation chirurgicale, CHU 14 Caen.

**2000 à 2002 :** Infirmière, Pneumologie, CHU 14 Caen.

## EXPERIENCES DE FORMATION EN FORMATION PARAMEDICALE

Formation concernée	Unité d'enseignement	Echelle de dates
Ecole IADE	1.2	Janvier à Mars
	1.3	Janvier à Mars
	1.5	Avril à Mai
	6.1	D'octobre à Mars
	3.1.1	D'octobre à Novembre
	3.1.2	octobre
	3.2	septembre
	4.5	Janvier à Mars
	6.1	D'octobre à Mars
	6.2	Avril à Septembre
	6.3	Octobre à Mars
	6.4	Avril à Septembre
	7	Septembre à Septembre
Ecole IFSI	4.3 semestre 3	Mai à juin
Ecole IBODE	Module 4	janvier
Ecole IFMEM	4.3 Licence 3	Janvier à Mars

## FORMATIONS CONTINUES SUIVIES

**2019** : Congrès SFAR pédiatrique, par SFAR, 1 jour.

**2018** : 29<sup>ème</sup> journée Bas Normande de perfectionnement des IADE par C.I.A.R.C.R. CAEN, 1 jour.

**2015** : Coaching théâtre, par CHU de Caen, 18 jours.

**2012 - 2013** : préparation au concours d'entrée à l'école des cadres, par CHU de Caen, 4 jours.

**2010** : Congrès à PARIS par SFAR, 1 jour.

**2008** : 18<sup>ème</sup> journée Bas Normande de perfectionnement des IADE par C.I.A.R.C.R. CAEN, 1 jour.

## PUBLICATIONS

**2018** : « L'enfant et son parent hospitalisé en réanimation », revue de l'infirmière n°245.

# Pierre LESELLIER

16 rue des semailles

14440 Douvres La Délivrande

Tél : 02.50.28.16.48/Portable : 06.03.39.61.47

Email : [lesellier.pierre2@gmail.com](mailto:lesellier.pierre2@gmail.com)

Né le 22 mars 1975 à Vire

Situation familiale : Marié, 3 enfants

---

## Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

---

### Etudes et diplômes

- **Février 2022** : Diplôme universitaire de pédagogie active et de simulation en santé (université d'Amiens) au titre de l'année universitaire 2019/2020.
- **Décembre 2015** : Formation complémentaire actes et missions exclusives IBODE
- **avril 2007**: Diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire
- **novembre 1998**: Diplôme d'Etat d'infirmier
- **juin 1993**: Baccalauréat série D (académie de Caen)

---

### Expériences Professionnelles

- **Depuis octobre 2017** : Formateur IBODE à 50% à l'école d'IBODE de Caen
  - **Depuis avril 2007**: Infirmier de bloc opératoire au bloc de chirurgie cardiaque, thoracique et vasculaire du CHU de Caen
  - **Juin 2004-Septembre 2005**: Infirmier faisant fonction d'infirmier de bloc opératoire au bloc des urgences du CHU de Caen.
  - **Décembre 2002-Juin 2004**: Infirmier faisant fonction d'infirmier de bloc opératoire au centre François Baclesse à Caen (chirurgie Digestive, Gynécologique, ORL)
  - **Octobre 1998-Décembre 2002**: Infirmier Aide-opératoire privé pour les Docteurs Monier et Vaislic au Centre Hospitalier Privé Saint Martin à Caen.
-

---

## Compétences acquises

### Accompagnement et évaluation des connaissances et des compétences des personnes en formation :

- Participation à l'élaboration des sujets de concours d'entrée à l'école d'IBODE (écrits et oraux)
- Participation à l'élaboration de sujets de validation de modules à l'école d'IBODE

### Accompagnement des personnes dans leur parcours de formation :

- Accompagnement des étudiants IBODE en tant que formateur en stage depuis janvier 2017
- Participation aux suivis pédagogiques individuels des étudiants IBODE
- Evaluation des étudiants IBODE lors des mises en situation professionnelles en stage

### Conception, animation des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins :

- **Depuis octobre 2017**
  - Conception et réalisation de cours magistraux (étudiants IBODE)
  - Conception et animation de travaux dirigés et de travaux pratiques (TP sutures, TP installations, TP instrumentation...)
  - Participation à l'élaboration et animation d'une formation continue : actes et missions exclusifs IBODE, Formation mesures transitoires
  - Elaboration de parcours de stage (étudiants IBODE)
- **Avant octobre 2017**
  - Interventions régulières dans le cadre de la formation continue Module 5 (depuis janvier 2016).
  - Encadrement des étudiants IBODE (évaluation des mises en situation professionnelle) depuis 2008.
  - Encadrement des nouveaux IDE nouvellement affectés au bloc opératoire depuis 2008.
  - Intervenant régulier à l'école d'IBODE du CHU de Caen depuis 2008 (cours sur les généralités en chirurgie cardiaque et vasculaire, sur la greffe cardiaque et la circulation extra-corporelle et en 2017, sur la table d'instrumentation).
  - Jury de mise en situation professionnelle du Diplôme d'Etat IBODE (mars 2013 et septembre 2015).

## Participation à la démarche qualité de l'institution :

- Référent qualité du bloc de chirurgie cardiaque, thoracique et vasculaire du CHU de Caen.
- Auditeur régulier lors des audits dans les blocs opératoires du CHU de Caen (Audits sur le tri des déchets, audits sur le parcours patient...)
- Orateur régulier lors des journées qualité du CHU de Caen (interventions sur les FEI, la gestion des déchets).
- Orateur lors des journées régionales de perfectionnement IBODE (JREP) de mars 2016 (évaluation des pratiques professionnelles).
- Participation à l'élaboration de la cartographie des risques des blocs de chirurgies cardiaque et vasculaire du CHU de Caen.

---

## Formations professionnelles

- **Juillet 2018 et juillet 2019:** participation aux journées de l'Association des Ecoles et des étudiants IBODE (AEEIOBDE) – hôpital de la Pitié-Salpêtrière - Paris
- **Décembre 2016:** formation CREX
- **Novembre 2016:** participation à la première journée qualité des blocs opératoires du CHU de Caen (1 jour)
- **Juin 2016 et Septembre 2013:** Formation radioprotection du personnel CHU de Caen
- **Juin 2016 et Octobre 2013:** Bonnes pratiques transfusionnelles CHU de Caen
- **Mars 2015, mars 2016 et mai 2018:** journée annuelle de l'ASIBONOR (Caen)
- **Décembre 2015:** actes et missions exclusives de la fonction IBODE (Module 5)
- **Juin 2015:** journée qualité du pôle chirurgie du CHU de Caen
- **Juin 2014:** congrès de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire (Tours) (3 jours)
- **Avril 2014:** formation Management qualité et gestion des risques.
- **Juin 2012:** congrès de chirurgie vasculaire (HEGP Paris) (2 jours)
- **Octobre 2011:** 11ème journée du réseau régional d'hygiène (Caen)
- **Juin 2010:** congrès de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire (Tours) (3 jours)

---

## Langue

- Anglais niveau Baccaauréat.

---

## Divers

- Permis A et permis B.
- Maîtrise de l'outil informatique.

# Cadre de santé formateur

## Informations personnelles

Nom / Prénom	<b>VALLÉE Catherine</b>
Nom de jeune fille	DECAUX
Adresse	28, rue de l'Amitié 14 610 EPRON
Téléphone	06.61.16.22.49
Nationalité	Française
Date de naissance	03/08/1975
Adresse mail	vallee.catherine@hotmail.com

## Expériences professionnelles

Depuis septembre 2018 CHU de Caen	Cadre de santé formateur IBODE, École de spécialités.
Novembre 2016 à septembre 2018 Clinique de la Miséricorde (Caen)	Cadre de santé, bloc de chirurgie ambulatoire et service de stérilisation.
Juillet 2013 à novembre 2016 CHU de Caen	Cadre de santé, bloc des urgences du CHU de Caen.
Novembre 2010 à juin 2013 CHU de Caen	Infirmière faisant-fonction de cadre de santé au sein du pôle blocs opératoires, des blocs de chirurgie ORL et maxillo-faciale et du bloc de neurochirurgie et ophtalmologie.
Septembre 2009 à novembre 2010 CHU de CAEN	Infirmière faisant-fonction de cadre de santé au sein du pôle blocs opératoires, au bloc de chirurgie ORL et maxillo-faciale.

## Diplômes

IAE Caen	Master 2 Management Sectoriel : Parcours Hygiène et qualité des soins en 2021
I.F.C.S du CHU de Caen	Diplôme de Cadre de Santé en 2013
Université de Caen Basse-Normandie	Master 1 en Sciences de l'éducation 2013
École paramédicale du CHU de Caen	Diplôme d'État d'Infirmière de Bloc Opératoire en 2006
I.F.S.I de Fécamp	Diplôme d'État d'Infirmier en 1999

## Aptitudes et compétences personnelles

- ✓ Élaborer un scénario pédagogique et des fiches d'activité pédagogique
- ✓ Planifier, organiser et coordonner des activités pédagogiques et de soins.
- ✓ Accompagner les professionnels dans la progression de leur parcours professionnel
- ✓ Travailler en collaboration avec les acteurs de la formation et de la santé
- ✓ Planifier un programme opératoire, adapter les ressources humaines et veiller à la disponibilité des matériels requis.
- ✓ Manager une équipe pluridisciplinaire de bloc opératoire.
- ✓ Développer les compétences individuelles et collectives.
- ✓ Conduire une démarche qualité et de gestion des risques au bloc opératoire, en endoscopie et stérilisation.
- ✓ Assurer la conduite de projets.

## Formations continues

- ✓ 2019, 2021 : Journées de l'AEEIBO à Paris
- ✓ 2019, 2022 : Journée régionale d'étude et de perfectionnement IBODE
- ✓ 2018 : « Le management des blocs opératoires » par l'UNAIBODE, Paris, 1 jour.
- ✓
- ✓ 2017 : Sessions de formation IBODE en vue d'être en capacité d'exercer les actes et activités exclusifs IBODE
- ✓ 2016: Journée nationale de chirurgie ambulatoire, Paris (1 jour)
- ✓ 2016: Formation «Damage Control », CHU (1 jour)
- ✓ 2016: Formation «Le facteur humain », ARS (1jour)
- ✓ 2016: Journée qualité des blocs opératoires, CHU de Caen
- ✓ 2015 : Formation Coach'in théâtre, CHU (18 jours)

## Interventions

- ✓ 2022 : Jury d'évaluation du module 5 à l'IFCS
- ✓ 2017/2018/2019: Jury oral V.A.E IBODE
- ✓ 2016: Participation pour retour d'expérience à une table ronde à l'IFCS de Caen
- ✓ 2014/2015/2016: Membre du Comité rédaction concours entrée école d'IBODE et membre de la commission de validation des diplômes IBODE

## Divers

- ✓ 2017-2018-2019 : Membre du conseil d'administration d'une association de parents d'élèves.
- ✓ 2013-2014 : Vice-présidente en charge du recrutement du personnel et du renouvellement des contrats dans une crèche parentale.



## Me DUBOIS Sylviane née JOUBERT

---

Née le 03 février 1965

Mariée, 1 enfant

Nationalité Française

### COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Pôle de Recherche et Formations en Santé, 2  
rue des Rochambelles, 14033 Caen Cedex

☎ **Professionnel** : 02 31 56 83 61

**Courriel** : dubois-s@chu-caen.fr

### COORDONNEES PERSONNELLES

98 Bd Raymond Poincaré  
14 000 CAEN

☎ **Personnel** : 02.31.83.11.63

**Courriel** : la.sy.dubois@numericable.fr

### 🌊 Objectif

Candidater pour le poste de Cadre de santé, Adjoint à la direction, Ecoles de spécialités, Missions transversales. Ce poste est susceptible d'évoluer vers la présentation au concours sur titre de cadre supérieur de santé.

### 🌊 Diplômes

#### Enseignement Général et Universitaire :

**Master 2 en Santé Soins et Société**, options Management et Qualité des soins Université de Caen et Rouen, 2008, Caen.

**Master 1 en Sciences Humaines et Sociales, mention sciences de l'éducation (Université de Caen Normandie)**, 2011, CAEN.

**D.I.U Prévention des Infections Nosocomiales et Qualité des soins**, Université de Caen et Rouen. 2004, CAEN.

**Baccalauréat Sciences de la Vie et Mathématiques (Série D)**, 1983, Académie Caen.

#### Enseignement Professionnel :

Diplôme d'Etat de **Cadre de Santé (IFCS de Caen)** 2011

Diplôme d'Etat d'**Infirmière de Bloc Opératoire** (Ecole d'IBODE de Caen) 1997

Diplôme d'Etat d'**Infirmière (IFSI de Caen)** 1986

## Expériences professionnelles

**Depuis aout 2013:** Cadre de Santé IBODE, formateur à l'école d'IBODE, Pôle de Recherche et Formations en Santé

	Activités	Compétences spécifiques développées
<b>Missions Générales</b>		
En lien avec le directeur coordonnateur des écoles de spécialités,  Organisation et contrôle pédagogiques de la formation	Rendre compte et compte-rendu des évolutions des promotions, de la formation, des interfaces avec les autres formations, les terrains de stages et les employeurs  Interface et lien avec les associations professionnelles et de formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités relationnelles et d'écoute</li> <li>• Sens du contact humain</li> <li>• Capacités organisationnelles</li> <li>• Capacités d'auto évaluations et de réajustements</li> <li>• Faire preuve de réserve et discrétion ;</li> <li>• Savoir rendre compte ;</li> </ul>
Assurer la promotion et la coordination de la formation des étudiants.	Entretenir des liens d'informations et de formation avec les autres écoles de spécialités,  Développement de cours communs en inter-professionnalités  Rencontres de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités à aller à la rencontre des formateurs des différentes spécialités</li> <li>• Sens de l'écoute et de la communication</li> <li>• Partage, mutualisation, respect avec les valeurs des écoles de spécialités et des autres instituts</li> </ul>
Accompagnement des formateurs dans l'universitarisation des études	Présentation d'un pre projet d'intégration d'un DU Hygiène à l'IFIBODE et d'un Master 2  Veille professionnelle sur l'évolution des métiers et des formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de la formation en IFSI et approche des outils utilisés</li> <li>• Intérêt, recherche sur les évolutions des formations des écoles de spécialités</li> </ul>
Développement de la recherche dans le Pole	Initialisation d'un travail de recherche avec méthodologie à l'IFIBODE,  Développements de la participation universitaire, PU , PH , pharmacien etc... dans l'accompagnement et les jurys des mémoires IBODE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation de l'évolution du référentiel de formation</li> </ul>
<b>Missions transversales</b>		
Piloter les évolutions des projets pédagogiques	Initialisation du premier projet pédagogique IBODE puis participation à son évolution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation de la globalité de la formation</li> </ul>
Contrôler l'organisation et la planification des enseignements théoriques et pratiques	Orientation et évolution de la formation  Programmation et planification, de l'alternance, de l'organisation de l'enseignement, des sollicitations des intervenants, Contrôles de reprogrammations en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances des impératifs métiers donc de la formation</li> <li>• Capacités relationnelles organisatrices et patience</li> <li>• Capacité à prendre du recul.</li> <li>• Connaissance des terrains et investissement dans le partenariat stages /formations</li> </ul>

	cohérence avec le référentiel de formations	
Superviser les suivis pédagogiques	Répartitions des suivis pédagogiques, programmations et traçabilités  Utilisation des outils informatiques de suivis des étudiants  méthodologie et analyse des situations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sens de l'écoute du relationnel</li> <li>• Disponibilités pour chacun</li> <li>• Capacités d'analyses</li> </ul>
Organisation des épreuves de sélection  Certification des formations : Contrôler la préparation des dossiers de diplômes	Organisations des épreuves en liens avec les référentiels de formations, les disponibilités et les compétences des membres des jurys , programmations en fonction des ressources matérielles du pôle  Communications et partage d'informations avec les organismes certifiant Préparation des jurys des dossiers  Recherches des jurys et organisations des épreuves diplômantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances des référentiels de formations</li> <li>• Utilisation d'un réseau professionnel conséquent, capacités diplomatiques</li> <li>• Capacités de communication et d'être le lien entre les différents partenaires</li> <li>• Disponibilités pour chacun</li> </ul>
<b>Missions spécifiques</b>		
En lien avec les coordonnateurs, et les adjoints à la direction du pôle  Conduite de projets  Suivi de la qualité  Gestion des ressources humaines  Gestion des ressources matérielles	Développement de la formation continue sous de nombreuses formes et dans la durée  Reconnaissance de formation IBODE de Caen et des formations continues par l'utilisation de bilans informatiques valorisants  Gestions des plannings d'organisations, des ressources de lieu et de matériel en lien avec la Faculté, l'UFR de pharmacie, les réseaux et services d'hygiène..  Participations à des enseignements et des jurys sur d'autres formations (As, IFSI , Ambulanciers, IADE etc..)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissances des besoins en formations en professionnels</li> <li>▪ Capacités prévisionnelles, organisationnelles, de fédération des participants, de réajustement.</li> <li>▪ Adaptation aux interlocuteurs</li> </ul>

- **Aout 2011- juillet 2013** : cadre de sante formateur à l'IFSI de Caen en L2.

- **Septembre 2010- Juin 2011** : Formation cadre de santé, IFCAS CHU Caen.

- **Juillet 2009– Aout 2010**: IBODE faisant fonction de cadre au bloc Neuro/Ophtalmologie du CHU de Caen.

- **Mars 2001- juillet 2009.** : IBODE bloc du Département d'Orthopédie Traumatologie du CHU de Caen et multiples remplacements à la demande sur tous les autres blocs en fonction des appels de compétences

- **Juillet 1997- Août 2000** : Infirmière de bloc opératoire de Neurochirurgie du CHU de Caen et remplaçante sur les blocs d'ORL et d'Ophtalmologie.

- **Septembre 1996- Juin 1997** : Formation en Ecole d'Infirmière de bloc opératoire au CHU de Caen : Infirmière de Bloc Opératoire Diplômée D'Etat

- **Février 1995- Août 1996** : Infirmière faisant fonction d'IBODE dans les blocs opératoires de Gynécologie – Obstétrique et des Urgences au CHU de Caen .

- **Décembre 1994- Janvier 1995** : Infirmière en service de dermatologie au CHU de Caen

- **Février 1994- Décembre 1994** : Expérience Mexicaine d'une activité infirmière.

- **Avril 1989- Décembre 1993** : Infirmière en réanimation chirurgicale au CHU de Caen

- **Avril 1987- Mars 1989** : Infirmière de nuit à l'IME de Bayeux avec des enfants polyhandicapés physiques et mentaux.

- **Octobre 1986- Avril 1987**: Remplacements divers en tant qu'infirmière, dans des services de chirurgie générale, de personnes âgées, Etablissements publics et privés .Activité en service de jour ou de nuit. Et une activité d'infirmière libérale à la demande

## 🌊 Projets de Management Qualité et formation continue

- Mise en place et animation de la formation Accompagnement à l'écriture du dossier mesures transitoires
- Mise en place de la formation continue aux Actes et Missions exclusifs sur 5 ans pour les IBODE
- Mise en place de l'accompagnement à la VAE IBODE pour des IDE
- Création d'une formation continue pour les jeunes IDE arrivant au bloc opératoire
- Mise en place du projet Etudiants Infirmiers, Infirmières Scolaires et projets de Santé Publique
- Mise en place du circuit sécurisé de l'implant en coordination avec la Pharmacie :
  - Etablissement et Evaluation de l'ordonnance navette
  - Création d'une gestion informatisée des stocks implants en adéquation avec une pièce dédiée
  - Création d'une gestion informatisée des stocks dispositifs médicaux en adéquation avec une pièce dédiée
  -
- Mise en place de la Gestion Documentaire au bloc opératoire en coordination avec l'Ingénieur Qualité de la DURQ

- ✓ Création, Formatage et Evaluation des fiches interventionnelles (protocoles médicaux compris)
- ✓ Création, Formatage et Evaluation de la Check- Liste d'ouverture de salle
- ✓ Projet finalisé de généralisation des 2 essais à l'ensemble des blocs

## 🌊 Vacations d'enseignements

Formation concernée	Unité d'enseignement	Echelle de dates
IFAS	Module 6	
IFA	Module 3	
L1	UE2.10 S1 UE 4.5 S2	
L2	UE 2.10 S2 UE 4.5 S4	
L3	UE 4.5 S6	
Suivis TFE x 3		

## 🌊 Principales Formations suivies

- **2014 et 2015** : Formation aux actes et missions exclusifs par AEEIBODE, Paris et Brest.
- **2009** : 9 ème rencontre régionale ARBNSQ bilan des EPP en Région
- **2007-2008** : -Participation aux Groupes Projet Social et Auto-évaluation V2 (Prise en charge du patient en chirurgie) CHU de Caen  
-8ème rencontre régionale ARBNSQ, dynamique des EPP en Etablissements de santé
- **2006** : -Formation en informatique Word  
-Journées d'initiation et perfectionnement des IBODE  
  
-7ème rencontre régionale ARBNSQ, Audits cliniques cibles
- **2005** : -Journée d'initiation et perfectionnement des IBODE de l'Ouest  
-5ème rencontre régionale des Etablissements de Santé- Gestion des risques
- **2004** : -4ème rencontre Régionale des entreprises de Santé, ARBNSQ  
-6ème journée du Réseau Régional d'hygiène, Infections nosocomiales
- **2003** : -Endoscopie et vidéo au bloc et en service d'endoscopie, Ecole IBODE
- **2002** : -Endoscopie et vidéo au bloc opératoire, Ecole d'Ibode  
-Remise à niveau des connaissances sur les gestes d'urgence, SAMU 14

## UE - SCIENCES MEDICO-CHIRURGICALES – Semestre 2

SEMESTRE 2 : 94 H

COMPÉTENCE(S) : 2

**Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**

NOMBRE D'ECTS : 6 ECTS

PRÉ REQUIS : Enseignements du semestre 1

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Assimiler la terminologie liée à l'anatomie chirurgicale en lien avec la technique chirurgicale
- Décrire la relation entre la morphologie, la topographie d'un organe et sa fonction
- Identifier les repères anatomiques liés à l'acte chirurgical et à l'imagerie médicale
- Identifier l'anatomie topographique en lien avec le geste chirurgical
- Identifier les répercussions physiologiques liées aux actes opératoires
- Connaître les principales voies d'abord chirurgicales
- Décrire les différents temps des techniques opératoires principales en chirurgie ostéo articulaire, en chirurgie « tête et cou »
- Identifier les risques liés aux installations opératoires spécifiques du patient
- Expliciter les risques liés à ces techniques et les hiérarchiser
- Intégrer les connaissances nécessaires à la compréhension du déroulement des en chirurgie ostéo articulaire, en chirurgie « tête et cou » y compris carcinologique
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gérer
- Expliciter les risques et dangers de l'administration médicamenteuse au bloc opératoire et dans les secteurs interventionnels
- Comprendre les contraintes liées à l'environnement anesthésique et aux différents types d'anesthésie
- Interagir avec l'équipe anesthésiste (médecins et infirmiers anesthésistes)

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Fracture:
  - Généralités, physiologie de l'ossification, principes de consolidation, mise en place d'une immobilisation
  - Les mécanismes physiologiques hémodynamiques
  - Régulation de la volémie
  - Physiologie cardiaque et vasculaire
- Les répercussions physiologiques liées aux processus chirurgicaux et aux différents temps opératoires
- Les principales voies d'abord chirurgicales
- Les principes des interventions principales (y compris en carcinologie) en chirurgie ORL, OPH, et en chirurgie ostéo articulaire (y compris principes de réduction)
- Les différentes voies d'abord et repères anatomiques pour les installations, actes chirurgicaux, drainages
- Les temps opératoires des interventions en chirurgie ORL, OPH et en chirurgie ostéo articulaire
- Les risques et complications des interventions chirurgicales en chirurgie ostéo articulaire chez l'adulte
- Les spécificités de la chirurgie ORL, OPH, de la chirurgie ostéo articulaire à tous les âges de la vie
- Les explorations fonctionnelles: endoscopie, chirurgie interventionnelle
- Pharmacologie: les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire: –
  - Colles biologiques, produits dérivés du sang
  - Produits hémostatiques, anticoagulants
  - Produits de contraste
  - Anesthésiques locaux, anesthésiques, antalgiques
  - Antibiotiques
  - Chimiothérapie per opératoire
  - Implants radioactifs
  - Les médicaments de conservation de tissus et d'organes

- Substituts osseux et biomatériaux
- Anesthésie:
  - Les principes de l'anesthésie et la réglementation en matière de sécurité anesthésique
  - Les différents types d'anesthésie, les indications, les contre-indications, les complications, et les recommandations de bonnes pratiques associées chez l'adulte, l'enfant et le nouveau-né
  - Les accidents d'anesthésie: allergie, hyperthermie maligne, choc anaphylactique
  - Les répercussions des incidents de l'acte opératoire sur l'anesthésie et de l'anesthésie sur l'acte opératoire

#### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Ateliers de simulation, E Learning, MOOC Impressions 3D

#### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

##### **SESSION 1 : Contrôle terminal.**

###### **Mode d'évaluation:**

– Evaluation écrite des connaissances

###### **Critères d'évaluation:**

– Exactitude et précision des connaissances

Durée : 3 H

##### **SESSION 2 : Contrôle terminal.**

###### **Mode d'évaluation:**

– Evaluation écrite des connaissances

###### **Critères d'évaluation:**

– Exactitude et précision des connaissances

Durée : 3 H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - SCIENCES MEDICO-CHIRURGICALES – Semestre 3

SEMESTRE 3 : 47 H

COMPÉTENCE(S) : 2

**Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**

NOMBRE D'ECTS : 3 ECTS

PRÉ REQUIS : Enseignements des semestres 1 ET 2

### OBJECTIFS GENERAUX :

- Identifier les répercussions physiologiques liées aux actes opératoires
- Connaître les principales voies d'abord chirurgicales
- Décrire les différents temps des techniques opératoires principales en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique (y compris en chirurgie assistée, vidéo-chirurgie, microchirurgie, robotique, navigation...)
- Identifier les risques liés aux installations opératoires spécifiques du patient
- Expliciter les risques liés à ces techniques et les hiérarchiser
- Intégrer les connaissances nécessaires à la compréhension du déroulement des interventions chirurgicales en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique y compris carcinologique
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gérer

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Les répercussions physiologiques liées aux processus chirurgicaux et aux différents temps opératoires
- Les principales voies d'abord chirurgicales
- Les principes des interventions principales (y compris en carcinologie) en neurochirurgie, en chirurgie cardio-thoracique (y compris principes de réduction)
- Les différentes voies d'abord et repères anatomiques pour les installations, actes chirurgicaux, drainages
- Les temps opératoires des interventions en neurochirurgie et en chirurgie cardio-thoracique
- Les risques et complications des interventions chirurgicales en chirurgie cardio-thoracique et en neurochirurgie
- Les spécificités de la neurochirurgie et de la chirurgie cardio-thoracique à tous les âges de la vie
- Les explorations fonctionnelles: endoscopie, chirurgie interventionnelle
- En chirurgie cardiaque: principes et les complications de la circulation extra corporelle (C.E.C) et assistances cardiaques
- La chirurgie reconstructive et plastique
- Les transplantations

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Ateliers de simulation, E Learning, MOOC Impressions 3D

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Evaluation écrite des connaissances

##### Critères d'évaluation:

– Exactitude et précision des connaissances

Durée : 3 H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Evaluation écrite des connaissances

##### Critères d'évaluation:

– Exactitude et précision des connaissances

Durée : 3 H



## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

# UE - SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE – Semestre 1

SEMESTRE 1 : 31h

COMPÉTENCE(S) : 1

**Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**

NOMBRE D'ECTS : 2 ECTS

PRÉ REQUIS :

## OBJECTIFS GENERAUX :

- Approfondir les fondements de l'exercice infirmier à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières
- Approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières
- Approfondir la relation thérapeutique

## ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Raisonnement et démarche clinique
- Santé et soins infirmiers: concepts centraux
- Anthropologie: représentations du bloc opératoire, atteinte chirurgicale du corps, impact des croyances et des cultures
- Psychologie de: la douleur, du stress, de la souffrance, de la peur
- Psychologie, sociologie et anthropologie de la mort
- Répercussions psychosociologiques de l'intervention chirurgicale sur la personne opérée: chirurgie conventionnelle et ambulatoire
- Communication adaptée à la personne opérée (culture, âge, handicap, et types d'intervention...)
- Techniques de communication en univers fermé et à hauts risques

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Utiliser la réflexivité (retours d'expériences cliniques, analyse de situations rencontrées...).

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations.

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### SESSION 1 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

– Travail individuel écrit d'analyse d'une situation clinique

#### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts

– Argumentation des techniques de communication retenues

Durée : 3H

### SESSION 2 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

– Travail individuel écrit d'analyse d'une situation clinique

#### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts

– Argumentation des techniques de communication retenues

Durée : 3H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - SCIENCES MEDICO-CHIRURGICALES - Semestre 1

SEMESTRE 1 : 110 H

COMPÉTENCE(S) : 2

**Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**

NOMBRE D'ECTS : 7 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GENERAUX :

- Assimiler la terminologie liée à l'anatomie chirurgicale en lien avec la technique chirurgicale
- Décrire la relation entre la morphologie, la topographie d'un organe et sa fonction
- Identifier les repères anatomiques liés à l'acte chirurgical et à l'imagerie médicale
- Identifier l'anatomie topographique en lien avec le geste chirurgical
- Expliquer la physiologie de la peau et de la cicatrisation
- Expliquer la physiologie de l'hémostase
- Sélectionner les méthodes d'hémostase en fonction du saignement
- Différencier les différents types d'hémostatiques
- Identifier les répercussions physiologiques liées aux actes opératoires
- Connaître les principales voies d'abord chirurgicales
- Décrire les différents temps des techniques opératoires principales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique, en chirurgie ostéo articulaire, en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique (y compris en chirurgie assistée, vidéo-chirurgie, microchirurgie, robotique, navigation...)
- Identifier les risques liés aux installations opératoires spécifiques du patient
- Expliciter les risques liés à ces techniques et les hiérarchiser
- Intégrer les connaissances nécessaires à la compréhension du déroulement des interventions chirurgicales abdominales et vasculaires, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique, en chirurgie ostéo articulaire, en chirurgie « tête et cou » et en chirurgie cardio-thoracique y compris carcinologique
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gérer
- Expliciter les risques et dangers de l'administration médicamenteuse au bloc opératoire et dans les secteurs interventionnels
- Comprendre les contraintes liées à l'environnement anesthésique et aux différents types d'anesthésie
- Interagir avec l'équipe anesthésiste (médecins et infirmiers anesthésistes)

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Anatomie:
  - Anatomie descriptive et topographique du corps humain
  - Description des régions anatomiques de l'ensemble du corps humain en lien avec les techniques chirurgicales
- Imagerie médicale:
  - Les grands principes de l'imagerie médicale
  - Repères anatomiques en imagerie médicale
- Peau et cicatrisation:
  - Physiologie de la peau
  - Plaie et cicatrisation: la peau, les facteurs biochimiques intervenant dans la cicatrisation, les mécanismes physiologiques de la cicatrisation
  - La cicatrisation dirigée,
  - La cicatrisation pathologique: les facteurs jouant un rôle dans le retard de cicatrisation, les épidermolyses
  - Les différentes méthodes d'évaluation des plaies Hémostase
- Physiologie de l'hémostase,

- Les méthodes d'hémostase
- Les répercussions physiologiques liées aux processus chirurgicaux et aux différents temps opératoires
- Les principales voies d'abord chirurgicales
- Les principes des interventions principales (y compris en carcinologie) en chirurgie abdominale et vasculaire en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique
- Les différentes voies d'abord et repères anatomiques pour les installations, actes chirurgicaux, drainages Les temps opératoires des interventions en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique
- Les risques et complications des interventions chirurgicales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique
- Les spécificités de la chirurgie abdominale et vasculaire, de l'obstétrique, la chirurgie gynécologique, la sénologie et la chirurgie urologique à tous les âges de la vie
- Anesthésie:
  - Les principes de l'anesthésie et la réglementation en matière de sécurité anesthésique
  - Les différents types d'anesthésie, les indications, les contre-indications, les complications, et les recommandations de bonnes pratiques associées chez l'adulte, l'enfant et le nouveau-né
  - Les accidents d'anesthésie: allergie, hyperthermie maligne, choc anaphylactique
  - Les répercussions des incidents de l'acte opératoire sur l'anesthésie et de l'anesthésie sur l'acte opératoire

#### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Ateliers de simulation, E Learning, MOOC Impressions 3D

#### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

##### SESSION 1 : Contrôle terminal.

###### Mode d'évaluation:

– Evaluation écrite des connaissances

###### Critères d'évaluation:

– Exactitude et précision des connaissances

Durée : 3H

##### SESSION 2 : Contrôle terminal.

###### Mode d'évaluation:

- Evaluation écrite des connaissances

###### Critères d'évaluation:

– Exactitude et précision des connaissances

Durée : 3H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE - Semestre 2

SEMESTRE 2 : 47H

COMPÉTENCE(S) : 1

**Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**

NOMBRE D'ECTS : 3 ECTS

PRÉ REQUIS : enseignements du semestre 1

### OBJECTIFS GENERAUX :

- Approfondir la relation thérapeutique
- Identifier les besoins psychologiques spécifiques de la personne opérée en péri-opératoire
- Identifier les besoins relationnels spécifiques d'une personne et de ses proches dans un contexte chirurgical et utiliser des techniques de communication adaptées
- Appréhender les dimensions psychosociologiques de la douleur de la personne soignée, notamment lors de soins invasifs et en secteurs interventionnels

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Raisonnement et démarche clinique
- Santé et soins infirmiers: concepts centraux
- Anthropologie: représentations du bloc opératoire, atteinte chirurgicale du corps, impact des croyances et des cultures
- Psychologie de: la douleur, du stress, de la souffrance, de la peur
- Psychologie, sociologie et anthropologie de la mort
- Répercussions psychosociologiques de l'intervention chirurgicale sur la personne opérée: chirurgie conventionnelle et ambulatoire
- Communication adaptée à la personne opérée (culture, âge, handicap, et types d'intervention...)
- Techniques de communication en univers fermé et à hauts risques

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Utiliser la réflexivité (retours d'expériences cliniques, analyse de situations rencontrées...).

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail individuel écrit d'analyse d'une situation clinique

##### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts

– Argumentation des techniques de communication retenues

Durée : 3H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail individuel écrit d'analyse d'une situation clinique

##### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement en lien avec les concepts

– Argumentation des techniques de communication retenues

Durée : 3H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

# UE - COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER et POST-OPERATOIRE – Semestre 1

SEMESTRE 1 : 47 H

COMPÉTENCE(S) : 4

**BLOC 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés**

NOMBRE D'ECTS : 3 ECTS

PRÉ REQUIS :

## OBJECTIFS GENERAUX :

- Organiser et hiérarchiser les actions en fonction de l'activité des autres acteurs, en vue d'une prise en soin efficiente de l'opéré
- Coordonner les activités des différents acteurs en lien avec le programme opératoire
- Réguler le programme opératoire et les flux au service du parcours de l'opéré
- Acquérir un positionnement professionnel adapté au secteur spécifique d'activité
- Décrire les conditions de coopération et de collaboration avec les différents secteurs interventionnels et la stérilisation
- Actualiser les connaissances dans le domaine de l'économie de la santé et du financement des soins
- Identifier le rôle de l'IBODE dans la gestion économique de l'activité chirurgicale
- Identifier les instances, les référents et partenaires dans l'application des règles d'économie
- Différencier les modalités d'achat: les marchés, les appels d'offre...
- Argumenter le choix des équipements et des dispositifs médicaux au regard des critères de qualité et d'économie

## ÉLÉMENTS DE CONTENU :

**Les équipes opératoires: rôles, responsabilités, composition et fonctionnement**

**Le positionnement de l'IBODE au sein d'une équipe pluri professionnelle**

**Organisation et coordination au bloc opératoire et en secteurs interventionnels:**

- Organisation du travail, analyse des différentes contraintes
- Règles en matière d'urgence, de sécurité et de prévention des risques
- Programmation et régulation opératoire
- Les outils d'organisation et de concertation, la charte de bloc
- La chirurgie ambulatoire

**La gestion des équipes multiples**

- Les liaisons du bloc opératoire avec les services de l'établissement, et les prestataires extérieurs

**La négociation, la gestion du stress, la gestion des conflits au bloc opératoire**

**Santé et sécurité au travail**

- Qualité de vie au travail

**Sociologie des organisations**

- Efficience du soin
- Budget des établissements de santé publics et privés (principes de la tarification à l'activité, pôle, GHT et délégation de gestion ...) 29 avril 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 61 sur 172
- Principes de codification des activités chirurgicales
- Gestion de production: coûts des organisations, coûts des consommables (Dispositifs Médicaux) et coûts cachés
- Principes d'élaboration d'un cahier des charges (achats: les types, les principes...les démarches d'achat et d'essais)

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- Etude de cas
- Analyse budgétaire

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### SESSION 1 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

–Travail écrit d'analyse d'une situation de programmation opératoire

#### Critères d'évaluation:

- Respect de la réglementation
- Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des ressources humaines et matérielles
- Gestion des aléas

**Durée :** 2 H

### SESSION 2 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

–Travail écrit d'analyse d'une situation de programmation opératoire

#### Critères d'évaluation:

- Respect de la réglementation
- Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des ressources humaines et matérielles
- Gestion des aléas

**Durée :** 2 H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - PREVENTION ET GESTION DES RISQUES – Semestre 1

SEMESTRE 1 : 64 H compétence 5 + 64 H compétence 6

COMPÉTENCE(S) : 5, 6

**BLOC 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés**

NOMBRE D'ECTS : 4 ECTS pour la compétence 5 + 4 ECTS pour la compétence 6

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GENERAUX :

- S'approprier les principes d'hygiène et d'asepsie spécifiques au bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés et argumenter leur mise en œuvre
- Expliquer les différents circuits au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Décrire les processus de stérilisation des dispositifs médicaux et les moyens de contrôle du respect des procédures
- Nommer les éléments de conformité de la dispensation des soins en bloc opératoire et de l'environnement opératoire
- Identifier les facteurs intervenant dans la survenue d'infection du site opératoire et proposer les moyens de prévention correspondant
- Identifier, analyser et prévenir les risques professionnels
- Appliquer les règles de traçabilité liées à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés
- Identifier et analyser les risques principaux liés à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés
- Prévenir, déclarer et analyser les événements indésirables
- Mettre en place des mesures de prévention et de correction de ces risques
- Décrire et expliquer la démarche de certification d'un établissement de santé et notamment au bloc opératoire et secteurs associés
- Participer à la démarche de certification
- Identifier le rôle et la responsabilité de l'infirmier de bloc opératoire, dans la surveillance, la prévention et le contrôle des risques en bloc opératoire et secteurs associés
- Evaluer la conformité des pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés
- Définir les instances responsables de la sécurité sanitaire et les organismes de référence
- Mettre en place des mesures favorisant une démarche éco citoyenne
- Développer une culture d'amélioration continue de la qualité des soins

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Microbiologie, parasitologie, virologie, mycologie et autres agents transmissibles en bloc opératoire
- Facteurs de risques infectieux au bloc opératoire (classements et indicateurs de morbidité, classement du pronostic anesthésique, discipline chirurgicale et durée de l'intervention...)
- Hygiène et asepsie au bloc opératoire: les règles et recommandations
- Stérilisation: le principe, les modes, les procédures selon les caractéristiques des Dispositifs Médicaux (DM)
- Antiseptiques, désinfectants et détergents au bloc opératoire
- Précautions standards et complémentaires
- Principes architecturaux en matière d'hygiène (les circuits, les flux, les choix des revêtements...)
- Traitement de l'air, de l'eau et les contrôles
- Mesures d'isolement au bloc opératoire
- Risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour le personnel et le patient
- Traçabilité des dispositifs médicaux (DM): principes, réglementation, suivi...
- Vigilances sanitaires au bloc opératoire: identitovigilance, pharmacovigilance, matériovigilance, hémovigilance, logiciovigilance
- Management des risques a priori: cartographies, analyse par processus, plans d'actions, suivi des actions
- Déclarations d'événements indésirables associés aux soins, fiche de signalement
- Les organismes responsables de la sécurité sanitaire, les instances, les tutelles...

- Veille réglementaire

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

Les enseignements s'appuient sur les données scientifiques notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles et utilisent les situations de travail.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

**Mode d'évaluation:**

– Evaluation écrite

**Critères d'évaluation:**

– Exactitude des connaissances

**Durée :** 4 H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

**Mode d'évaluation:**

– Evaluation écrite

**Critères d'évaluation:**

– Exactitude des connaissances

**Durée :** 4 H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

# UE - COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER et POST-OPERATOIRE – Semestre 2

SEMESTRE 2 : 31 H

COMPÉTENCE(S) : 4

**BLOC 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés**

**NOMBRE D'ECTS : 2 ECTS**

**PRÉ REQUIS : Enseignements du semestre 1**

## OBJECTIFS GENERAUX :

- Organiser et hiérarchiser les actions en fonction de l'activité des autres acteurs, en vue d'une prise en soin efficiente de l'opéré
- Coordonner les activités des différents acteurs en lien avec le programme opératoire
- Réguler le programme opératoire et les flux au service du parcours de l'opéré
- Acquérir un positionnement professionnel adapté au secteur spécifique d'activité
- Décrire les conditions de coopération et de collaboration avec les différents secteurs interventionnels et la stérilisation
- Actualiser les connaissances dans le domaine de l'économie de la santé et du financement des soins
- Identifier le rôle de l'IBODE dans la gestion économique de l'activité chirurgicale
- Identifier les instances, les référents et partenaires dans l'application des règles d'économie
- Différencier les modalités d'achat: les marchés, les appels d'offre...
- Argumenter le choix des équipements et des dispositifs médicaux au regard des critères de qualité et d'économie

## ÉLÉMENTS DE CONTENU :

**Les équipes opératoires: rôles, responsabilités, composition et fonctionnement**

**Le positionnement de l'IBODE au sein d'une équipe pluri professionnelle**

**La gestion des équipes multiples**

- La gestion des situations exceptionnelles et des situations de crise

**La négociation, la gestion du stress, la gestion des conflits au bloc opératoire**

**Santé et sécurité au travail:**

- Ergonomie au travail
- Prévention des troubles musculo squelettiques
- Prévention des risques psycho sociaux et de la souffrance au travail

**Sociologie des organisations:**

- Principes de codification des activités chirurgicales
- Flux et gestion des stocks en bloc opératoire
- Impacts économiques de l'activité de l'IBODE
- Fonctionnement d'un pôle

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- Etude de cas
- Analyse budgétaire

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

**SESSION 1 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

- Travail écrit d'analyse d'une situation de programmation opératoire

**Critères d'évaluation:**

- Respect de la réglementation

– Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des ressources humaines et matérielles

– Gestion des aléas

**Durée : 2 H**

**SESSION 2 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

– Travail écrit d'analyse d'une situation de programmation opératoire

**Critères d'évaluation:**

– Respect de la réglementation

– Pertinence de l'organisation proposée, adéquation des ressources humaines et matérielles

– Gestion des aléas

**Durée :2 H**

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - PREVENTION ET GESTION DES RISQUES – Semestre 2

**SEMESTRE 2** : 47 H pour la compétence 5 + 47 H pour la compétence 6

**COMPÉTENCE(S)** : 5, 6

**BLOC 3** : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

**NOMBRE D'ECTS** : 3 ECTS pour la compétence 5 + 3 ECTS pour la compétence 6

**PRÉ REQUIS** : enseignements du semestre 1

### OBJECTIFS GENERAUX :

- S'approprier les principes d'hygiène et d'asepsie spécifiques au bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés et argumenter leur mise en œuvre
- Expliquer les différents circuits au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Décrire les processus de stérilisation des dispositifs médicaux et les moyens de contrôle du respect des procédures
- Nommer les éléments de conformité de la dispensation des soins en bloc opératoire et de l'environnement opératoire
- Identifier les facteurs intervenant dans la survenue d'infection du site opératoire et proposer les moyens de prévention correspondant
- Identifier, analyser et prévenir les risques professionnels
- Appliquer les règles de traçabilité liées à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés
- Identifier et analyser les risques principaux liés à l'activité en bloc opératoire et secteurs associés
- Prévenir, déclarer et analyser les événements indésirables
- Mettre en place des mesures de prévention et de correction de ces risques
- Décrire et expliquer la démarche de certification d'un établissement de santé et notamment au bloc opératoire et secteurs associés
- Participer à la démarche de certification
- Identifier le rôle et la responsabilité de l'infirmier de bloc opératoire, dans la surveillance, la prévention et le contrôle des risques en bloc opératoire et secteurs associés. – Evaluer la conformité des pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés
- Définir les instances responsables de la sécurité sanitaire et les organismes de référence
- Mettre en place des mesures favorisant une démarche éco citoyenne
- Développer une culture d'amélioration continue de la qualité des soins

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Stérilisation: le principe, les modes, les procédures selon les caractéristiques des Dispositifs Médicaux (DM)
- Antiseptiques, désinfectants et détergents au bloc opératoire
- Risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour le personnel et le patient
- Traçabilité au bloc opératoire: principes, réglementation, ouvertures de salles, check-lists, prises en charge des patients, staffs avec fiches d'intervention...
- Traçabilité des dispositifs médicaux (DM): principes, réglementation, suivi...
- Concepts de la qualité et gestion des risques au bloc opératoire (risques associés aux soins, risques environnementaux et techniques...)
- Risques environnementaux et techniques au bloc opératoire: incendie, gaz, électricité...
- Risques associés aux soins au bloc opératoire: infectieux, organisationnel, erreur de côté...
- Management des risques *a posteriori*: évènement indésirable associé aux soins (EIAS), comité de retour d'expérience, méthodes d'analyse des risques, retour d'expérience en santé, revue de mortalité et de morbidité, méthodes de résolution de problèmes...
- Déclarations d'évènements indésirables associés aux soins, fiche de signalement
- Traitement des dysfonctionnements

- La certification Haute Autorité de Santé (HAS) en établissement de santé, au bloc opératoire et secteurs associés: audits de processus, patient traceur, compte qualité, certification en Groupe Hospitalier de Territoire (GHT), document unique...
- Analyse par processus: management, réalisation (interventionnel), supports
- Indicateurs spécifiques au bloc opératoire: Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IPAQSS): Dossier Anesthésique (DAN), Tenue du dossier patient au bloc opératoire (TDPO), Indicateur composite de lutte contre les infections du site opératoire (ICALISO)...
- Le rôle de l'IBODE dans la démarche qualité au bloc opératoire, le développement durable: contrôle de la consommation, recyclage et économie, bilans et axes d'amélioration, les indicateurs de suivi...
- Evaluation des pratiques professionnelles (EPP): concepts, principes, démarches, outils
- Veille réglementaire

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

Les enseignements s'appuient sur les données scientifiques notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles et utilisent les situations de travail.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

**Mode d'évaluation:**

– Evaluation écrite

**Critères d'évaluation:**

– Exactitude des connaissances

**Durée** : 4 H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

**Mode d'évaluation:**

– Evaluation écrite

**Critères d'évaluation:**

– Exactitude des connaissances

**Durée** : 4 H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

# UE - TECHNIQUES COMPLEXES D'ASSISTANCE CHIRURGICALE – Semestre 3

SEMESTRE 3 : 63 H

COMPÉTENCE(S) : 7

Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

NOMBRE D'ECTS : 4 ECTS

PRÉ REQUIS : Enseignements des semestres 1 et 2 UE 2 Sciences médico-chirurgicales

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- **Objectifs: Aide opératoire**
  - Apporter une aide à l'exposition, l'aspiration-irrigation et à l'hémostase
- **Dispositifs médicaux implantables en lien avec l'assistance chirurgicale**
  - Maîtriser l'utilisation des DMI spécifiques à l'activité d'assistance chirurgicale
  - Élaborer des procédures de mise en route, d'utilisation, de maintenance et d'entretien des DMI
  - Vérifier l'opérationnalité des DMI spécifiques
  - Identifier les risques induits par l'utilisation de ces DMI et adapter les moyens de prévention
  - Adapter l'organisation et la mise à disposition des DMI aux aléas opératoires
  - Assurer la traçabilité des DMI conformément à la réglementation
- **Assistance chirurgicale**
  - Réaliser la mise en posture chirurgicale (installations simples)
  - Mettre en place et fixer les drains sus aponévrotiques
  - Réaliser les fermetures sous cutanées et cutanées

## ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- **Aide opératoire**
  - Techniques d'aide à l'exposition, à l'aspiration-irrigation et à l'hémostase
- **Dispositifs médicaux implantables**
  - Définition, types et classes, principes technologiques de fabrication, de fonctionnement et d'utilisation
  - Cadre législatif, organismes de référence, mode stérilisation
  - Étude des fiches techniques, contraintes de mise en route de nouveaux matériels
  - Stockage
- **Assistance chirurgicale**
  - Cadre réglementaire et positionnement de l'IBODE assistant de chirurgie
  - Techniques de mise en posture chirurgicale
  - Techniques de drainage sus aponévrotique: pose et de fixation des drains
  - Techniques de ligatures et de sutures
  - Techniques de drainage sus aponévrotique: pose et de fixation des drains

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- Pratiques simulées
- Analyse de situations
- Rédaction de protocoles

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### SESSION 1 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

- Mise en situation simulée

#### Critères d'évaluation:

- Conformité des actions réalisées
- Raisonnablement et justesse dans la mise en œuvre
- Pertinence de l'argumentation de l'action réalisée
- Habileté, dextérité, asepsie
- Cohérence dans l'organisation

– Traçabilité  
Durée : 3 H

**SESSION 2 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

– Mise en situation simulée

**Critères d'évaluation:**

- Conformité des actions réalisées
  - Raisonement et justesse dans la mise en œuvre
  - Pertinence de l'argumentation de l'action réalisée
  - Habilité, dextérité, asepsie
  - Cohérence dans l'organisation
  - Traçabilité
- Durée : 3H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

# UE - TECHNIQUES COMPLEXES D'ASSISTANCE CHIRURGICALE – Semestre 4

SEMESTRE 4 : 47 H

COMPÉTENCE(S) : 7

Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

NOMBRE D'ECTS : 3 ECTS

PRÉ REQUIS : Enseignements des semestres 1 et 2 UE 2 Sciences médico-chirurgicales et Enseignements du semestre 3

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- **Objectifs: Aide opératoire**
  - Apporter une aide à l'exposition, l'aspiration-irrigation et à l'hémostase
- **Dispositifs médicaux implantables en lien avec l'assistance chirurgicale**
  - Maîtriser l'utilisation des DMI spécifiques à l'activité d'assistance chirurgicale
  - Élaborer des procédures de mise en route, d'utilisation, de maintenance et d'entretien des DMI
  - Vérifier l'opérationnalité des DMI spécifiques
  - Assister l'opérateur lors des interventions chirurgicales
  - Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale
  - Réaliser la mise en posture chirurgicale (installations complexes)
  - Réaliser les fermetures sous cutanées et cutanées (approfondissement)

## ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- **Assistance chirurgicale**
  - Techniques de mise en posture chirurgicale
  - Techniques d'exposition directe et indirecte
  - Techniques d'aide à l'exploration
  - Techniques d'hémostase – lavage - aspiration
  - Techniques de drainage sus aponévrotique: pose et de fixation des drains
  - Techniques de ligatures et de sutures
  - Techniques d'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère
  - Techniques de mise en posture chirurgicale dans les situations complexes – Techniques de drainage sus aponévrotique: pose et de fixation des drains
  - Techniques de ligatures et de sutures (nœuds profonds)
  - Techniques d'exérèse et de reconstruction
  - Techniques d'anastomoses des organes et des vaisseaux
  - Techniques de réduction et d'immobilisation d'une fracture

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- Pratiques simulées
- Analyse de situations
- Rédaction de protocoles

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### SESSION 1 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

- Mise en situation simulée

#### Critères d'évaluation:

- Conformité des actions réalisées
- Raisonnablement et justesse dans la mise en œuvre, pertinence de l'argumentation de l'action réalisée
- Habileté, dextérité, asepsie
- Cohérence dans l'organisation
- Traçabilité

Durée : 3H

**SESSION 2 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

- Mise en situation simulée

**Critères d'évaluation:**

- Conformité des actions réalisées
- Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, pertinence de l'argumentation de l'action réalisée
- Habilité, dextérité, asepsie
- Cohérence dans l'organisation
- Traçabilité

Durée : 3H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE OPTIONNELLE- Semestre 2

SEMESTRE 2 : 15 H

NOMBRE D'ECTS : 1 ECTS

PRÉ REQUIS :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- NON DÉFINIS

ÉLÉMENTS DE CONTENU :

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

A DÉFINIR

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

**SESSION 1 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

A DÉFINIR

**Critères d'évaluation:**

A DÉFINIR

**SESSION 2 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

A DÉFINIR

**Critères d'évaluation:**

A DÉFINIR

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - LANGUE VIVANTE - Semestre 3

SEMESTRE 3 : 15 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 1 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la chirurgie et du bloc opératoire –
- Communiquer avec aisance avec un patient en langue anglaise

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés
- Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi...)

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Rédaction d'article professionnel en langue anglaise  
Communication lors d'un congrès en langue anglaise  
E-learning

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle continu ou terminal.

##### Mode d'évaluation:

- Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

- Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel
- Elocution ou rédaction

##### Durée :

#### SESSION 2 : Contrôle continu ou terminal.

##### Mode d'évaluation:

- Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

- Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel
- Elocution ou rédaction

##### Durée :

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE – RECHERCHE – Semestre 3

SEMESTRE 3 : 63 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 4 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires
- Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente, expérimentable, inscrite dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels
- Maîtriser les tests statistiques fondamentaux et les plans d'analyses qualitatives
- Concevoir une étude:
  - Cerner les différentes étapes et activités nécessaires à la construction d'un protocole de recherche,
  - Sélectionner l'objet de recherche et formuler les objectifs de la recherche
  - Présenter le résultat de la phase conceptuelle de l'étude
  - Choisir le type d'étude le plus approprié à la question de recherche et aux objectifs
  - Repérer, en fonction des méthodologies adoptées, les méthodes de recueil de données de recherche utilisables
  - Choisir la stratégie d'échantillonnage
  - Identifier les principales étapes de construction d'un outil à partir des méthodes de recueil de données de recherche: questionnaires, grille entretien, grille observation, instruments validés
  - Concevoir un plan d'analyse
  - Respecter le cadre législatif de la recherche sur la personne humaineRédiger et présenter un protocole de recherche adapté à la question de recherche
- Etablir et mettre en œuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche
- Mettre en œuvre l'étape empirique de recherche
- Demander les autorisations et effectuer les déclarations
- Constituer la base de données
- S'assurer du respect de la législation encadrant la recherche sur la personne humaine

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

Le tutorat :

- Méthode basée sur les données probantes « Evidence Based Nursing » (EBN) et raisonnement clinique
- Méthode de recherche bibliographique
- Utilisation des bases de données de recherche
- Utilisation des logiciels de gestion des références bibliographiques
- Méthodologies de recherche (quantitatives, qualitatives et mixtes)
- Méthode d'analyse d'un article de recherche
- Statistiques appliquées à la recherche en santé et plans d'analyse de recherches qualitatives

De la question de recherche au protocole de recherche :

- Les stratégies d'échantillonnage
- Les méthodes de recueil de données de recherche: questionnaire, entretien
- Les plans d'analyse quantitatifs et qualitatifs
- L'éthique de la recherche sur la personne humaine /cadre de référence législatif

Méthodologie :

- Elaboration et obtention des demandes d'autorisations
- Identification des participants

Planification des étapes de mise en œuvre de la recherche

Identification des outils d'enquête

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques favorisent les échanges entre pairs et experts des domaines concernés et les possibilités de réajustement des productions réalisées des étudiants.

Un temps dédié pourra être identifié dans le parcours de stage pour permettre la collecte des données.

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### SESSION 1 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

– Rédaction d'une note de recherche

#### Critères d'évaluation:

- Intérêt professionnel du thème de la recherche
- Pertinence du choix méthodologique
- Pertinence du choix des outils d'enquête
- Faisabilité du projet

#### Durée :

### SESSION 2 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

– Rédaction d'une note de recherche

#### Critères d'évaluation:

- Intérêt professionnel du thème de la recherche
- Pertinence du choix méthodologique
- Pertinence du choix des outils d'enquête
- Faisabilité du projet

#### Durée :

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - LANGUE VIVANTE - Semestre 4

SEMESTRE 4 : 15 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 1 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la chirurgie et du bloc opératoire –
- Communiquer avec aisance avec un patient en langue anglaise

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés
- Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi...)

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Rédaction d'article professionnel en langue anglaise  
Communication lors d'un congrès en langue anglaise  
E-learning

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal ou continu.

##### Mode d'évaluation:

- Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

- Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel
- Elocution ou rédaction

##### Durée :

#### SESSION 2 : Contrôle terminal ou continu.

##### Mode d'évaluation:

- Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

- Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel
- Elocution ou rédaction

##### Durée :

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - FORMATION, TUTORAT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES – Semestre 3

SEMESTRE 3 : 47 H

COMPÉTENCE(S) : 7

Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

NOMBRE D'ECTS : 3 ECTS

PRÉ REQUIS : Enseignements du bloc 3 semestre 1 et 2 et plus particulièrement l'UE 5 PREVENTION DES RISQUES

### OBJECTIFS GENERAUX :

- Maitriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage
- Accompagner la réalisation d'un projet de formation en lien avec les objectifs définis –
- Contribuer au développement de la démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Elaborer des outils spécifiques au tutorat au bloc opératoire
- Se positionner en tant que tuteur: acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

- Le tutorat
  - Les concepts: tutorat, alternance intégrative, compétence, évaluation
  - La pédagogie de l'adulte
  - Les théories d'apprentissage
  - Les outils d'apprentissage
  - Le rôle des différents acteurs (Maitre de stage, tuteur, référent)
- Le parcours de stage
  - Le livret d'accueil, la charte d'encadrement
  - Les objectifs de stage
  - La construction du parcours de stage
  - Les bilans de stage
  - L'évaluation de la compétence
- La conduite des actions de formation
  - Les situations particulières liées au bloc
  - Les situations professionnelles apprenantes
  - L'analyse des pratiques en bloc opératoire, secteurs interventionnels et secteurs associés

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage

##### Critères d'évaluation:

- Pertinence du projet
- Transmission des savoirs

Durée : 1H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage

**Critères d'évaluation:**

- Pertinence du projet
- Transmission des savoirs

**Durée :** 1H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES – Semestre 2

SEMESTRE 2 : 31 H

COMPÉTENCE(S) : 9

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 2 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Identifier la réglementation, les recommandations et règles déontologiques liées à l'activité chirurgicale en bloc opératoire et clarifier le rôle de l'infirmier de bloc opératoire dans leur application
- Identifier le champ de responsabilité associé à la pratique des personnels en bloc opératoire et des secteurs associés
- Mener une réflexion éthique au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Intégrer dans son exercice le rôle des instances en structure hospitalière, notamment celles relevant du bloc opératoire

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

Actualités du système de santé en France, en Europe et à l'international

Evolution du fonctionnement et de l'organisation des établissements de santé et des plans d'urgence

Rôle des instances spécifiques au bloc opératoire

Réglementation des activités en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en chirurgie ambulatoire et en stérilisation

Déontologie au bloc opératoire

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les enseignements font référence à des jurisprudences en articulation avec le contexte actuel de santé.

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique

##### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement

– Utilisation adaptée des connaissances

Durée : 2 H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique

##### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement

– Utilisation adaptée des connaissances

Durée : 2 H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES – Semestre 4

SEMESTRE 4 : 31 H

COMPÉTENCE(S) : 9

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 2 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Identifier la réglementation, les recommandations et règles déontologiques liées à l'activité chirurgicale en bloc opératoire et clarifier le rôle de l'infirmier de bloc opératoire dans leur application –

Identifier le champ de responsabilité associé à la pratique des personnels en bloc opératoire et des secteurs associés –

Mener une réflexion éthique au sein d'une équipe pluri professionnelle –

Intégrer dans son exercice le rôle des instances en structure hospitalière, notamment celles relevant du bloc opératoire.

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

Règlementation des activités lors des situations particulières en bloc opératoire: décès sur table, enquêtes balistiques, signalements, prise en charge des détenus

Missions et responsabilités des différents acteurs au bloc opératoire

Lois bioéthiques appliquées au bloc opératoire

Textes relatifs aux droits des usagers

Démarche éthique au bloc opératoire et pratique réflexive

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les enseignements font référence à des jurisprudences en articulation avec le contexte actuel de santé.

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique

##### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement

– Utilisation adaptée des connaissances

Durée : 2 H

#### SESSION 2 : Contrôle terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique

##### Critères d'évaluation:

– Pertinence de l'analyse et du questionnement

– Utilisation adaptée des connaissances

Durée : 2 H

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE MEMOIRE – Semestre 4

SEMESTRE 4 : 94 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 6 ECTS

PRÉ REQUIS : Enseignements des semestres 1,2 et 3

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Former de futurs professionnels dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant, capables de s'interroger, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier de bloc opératoire dans le système de soins et fonder sa pratique sur des données probantes.

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et notamment du stage recherche et une étude de la littérature.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux:

- Au niveau de l'étudiant: construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.
- Au niveau de la profession: approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).
- Au niveau pédagogique et méthodologique: acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

#### Types de mémoire possibles:

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire qui peut s'orienter suivant différents axes:

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature
- Une analyse de pratiques professionnelles
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé
- Un mémoire de recherche

#### Validation du sujet:

L'équipe pédagogique composée au moins d'un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et d'un infirmier de bloc opératoire participant à la formation valide les sujets de mémoire.

#### Évaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un infirmier de bloc opératoire, un enseignant – chercheur hospitalo-universitaire et le directeur de mémoire. Cette évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'étudiant et un temps d'échanges avec le jury. Elle est fonction de la réalisation des objectifs généraux spécifiques.

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Rédaction d'article professionnel en langue anglaise  
Communication lors d'un congrès en langue anglaise  
E-learning

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

**SESSION 1 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

– Document écrit et présentation orale

**Critères d'évaluation:**

- Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel
- Elocution ou rédaction

**Durée :** 45 minutes

**SESSION 2 : Contrôle terminal.**

**Mode d'évaluation:**

- Document écrit et présentation orale

**Critères d'évaluation:**

- Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel
- Elocution ou rédaction

**Durée :** 45 minutes

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - LANGUE VIVANTE - Semestre 1

SEMESTRE 1 : 15 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 1 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la chirurgie et du bloc opératoire
- Communiquer avec aisance avec un patient en langue anglaise

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

–Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés

–Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi...)

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Rédaction d'article professionnel en langue anglaise  
Communication lors d'un congrès en langue anglaise  
E-learning

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle continu ou terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

– Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel  
– Elocution ou rédaction

##### Durée :

#### SESSION 2 : Contrôle continu ou terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

– Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel  
– Elocution ou rédaction

##### Durée :

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE - LANGUE VIVANTE - Semestre 2

SEMESTRE 2 : 15 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 1 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer les connaissances en anglais médical pour étudier et analyser des articles professionnels et/ou scientifiques dans le domaine de la chirurgie et du bloc opératoire –
- Communiquer avec aisance avec un patient en langue anglaise

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

–Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés

–Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi...)

### RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Rédaction d'article professionnel en langue anglaise  
Communication lors d'un congrès en langue anglaise  
E-learning

### MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### SESSION 1 : Contrôle continu ou terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

– Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel  
– Elocution ou rédaction

##### Durée :

#### SESSION 2 : Contrôle continu ou terminal.

##### Mode d'évaluation:

– Travail écrit et/ou oral à partir d'un article professionnel en langue anglaise et abstract du mémoire

##### Critères d'évaluation:

– Utilisation correcte et adaptée du vocabulaire professionnel  
– Elocution ou rédaction

##### Durée :

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???

## UE – RECHERCHE - Semestre 2

SEMESTRE 2 : 63 H

COMPÉTENCE(S) : 8

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques

NOMBRE D'ECTS : 4 ECTS

PRÉ REQUIS :

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires
- Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente, expérimentable, inscrite dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels
- Maîtriser les tests statistiques fondamentaux et les plans d'analyses qualitatives
- Concevoir une étude:
  - Cerner les différentes étapes et activités nécessaires à la construction d'un protocole de recherche,
  - Sélectionner l'objet de recherche et formuler les objectifs de la recherche
  - Présenter le résultat de la phase conceptuelle de l'étude
  - Choisir le type d'étude le plus approprié à la question de recherche et aux objectifs
  - Repérer, en fonction des méthodologies adoptées, les méthodes de recueil de données de recherche utilisables
  - Choisir la stratégie d'échantillonnage
  - Identifier les principales étapes de construction d'un outil à partir des méthodes de recueil de données de recherche: questionnaires, grille entretien, grille observation, instruments validés
  - Concevoir un plan d'analyse
  - Respecter le cadre législatif de la recherche sur la personne humaine
  - Rédiger et présenter un protocole de recherche adapté à la question de recherche
- Etablir et mettre en œuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche
- Mettre en œuvre l'étape empirique de recherche
- Demander les autorisations et effectuer les déclarations
- Constituer la base de données
- S'assurer du respect de la législation encadrant la recherche sur la personne humaine

### ÉLÉMENTS DE CONTENU :

Le tutorat :

- Méthode basée sur les données probantes «*Evidence Based Nursing*» (EBN) et raisonnement clinique
- Méthode de recherche bibliographique
- Utilisation des bases de données de recherche
- Utilisation des logiciels de gestion des références bibliographiques
- Méthodologies de recherche (quantitatives, qualitatives et mixtes)
- Méthode d'analyse d'un article de recherche
- Statistiques appliquées à la recherche en santé et plans d'analyse de recherches qualitatives

De la question de recherche au protocole de recherche :

- Les stratégies d'échantillonnage
- Les méthodes de recueil de données de recherche: questionnaire, entretien
- Les plans d'analyse quantitatifs et qualitatifs
- L'éthique de la recherche sur la personne humaine /cadre de référence législatif

Méthodologie :

- Elaboration et obtention des demandes d'autorisations
- Identification des participants

Planification des étapes de mise en œuvre de la recherche

Identification des outils d'enquête

## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques favorisent les échanges entre pairs et experts des domaines concernés et les possibilités de réajustement des productions réalisées des étudiants.

Un temps dédié pourra être identifié dans le parcours de stage pour permettre la collecte des données.

Certains contenus peuvent être mutualisés avec d'autres formations de santé.

## MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### SESSION 1 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

– Rédaction d'une note de recherche

#### Critères d'évaluation:

- Intérêt professionnel du thème de la recherche
- Pertinence du choix méthodologique
- Pertinence du choix des outils d'enquête
- Faisabilité du projet

#### Durée :

### SESSION 2 : Contrôle terminal.

#### Mode d'évaluation:

– Rédaction d'une note de recherche

#### Critères d'évaluation:

- Intérêt professionnel du thème de la recherche
- Pertinence du choix méthodologique
- Pertinence du choix des outils d'enquête
- Faisabilité du projet

#### Durée :

## A. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1	NOUVEL ARRETE DE FORMATION
<i>Historique des révisions</i>	
Création : 14 JUIN 2022	

## B. DIFFUSION

<i>Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)</i>
Direction-Equipe IFIBODE-Étudiants.

## C. EVALUATION

N+1

## D. CYCLE DE VALIDATION

Rédaction	Vérification	Approbation
<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. 14 juin 2022	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> A SAINT DE BUCK C VALLEE S DUBOIS P LESELLIER	<i>Nom(s), Fonction(s), Date(s), Visa(s) :</i> JF DOGUET Directeur. UNIVERSITE ???



Délibération N°2024-10.

Modification des calendriers universitaires 2023-2024  
(UFR des Sciences et UFR STAPS)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2024 ;*

**Article 1.**

Le Conseil d'Administration approuve la modification des calendriers universitaires proposée.

Annexe : Calendriers universitaires.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
  
Lamri ABOUI

Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**

**Calendrier universitaire 2023-2024**

UFR DES SCIENCES												
				1er semestre			2ème semestre					
Site	Composante	diplôme /année	Intitulé légal de la formation	Période d'activités de formation* <i>Attention aux mutualisations et aux périodes d'examen - cf. Notice</i>	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Date au plus tard du jury (minimim 15 jours avant le début de la session 2)	Examens Session 2
Campus 2	UFR des Sciences	M1	Informatique Parcours A la carte "Algorithmiques et systèmes intelligents"	04/09/2023 au 22/12/2023	du 30/10/2023 au 05/11/2023	08/01/2024 au 12/01/2024	<del>15/01/2024 au 17/05/2024</del> 15/01/2024 au 31/08/2024	du 26/02 au 03/03/2024	22/04/2024 au 05/05/2024	20/05/2024 au 24/05/2024	14/06/2024	01/07/24 au 05/07/24

**Demande motivée :**

En raison de l'ajout d'un stage facultatif, la demande porte sur la prolongation de la période d'activité de formation du deuxième semestre.

**Calendrier universitaire 2023-2024**

UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives · STAPS													
Site	composante	diplôme année	Intitulé légal de la formation	1er semestre					Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Période d'examens Semestre 2	Examens Session 2 Version antérieure	Examens Session 2
				Accueil et information. Pour les L1 préciser le jour, l'heure et le lieu.	Période d'activités de formation*	Vacances de Toussaint	Période d'examens Semestre 1	Période d'activités de formation*					
Campus 2	UFR STAPS	L1	STAPS parcours LAS	23/08/2023 à 14h	du 24/08 au 07/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 08/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 25/04/2024	du 26/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 03/07/2024	du 13/06 au 03/07/2024
			STAPS	30/08/2023 à 10h	du 31/08 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
		L2	STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	04/09/2023 à 10h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Education et motricité	04/09/2023 à 10h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Entraînement sportif	04/09/2023 à 10h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice	04/09/2023 à 10h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Management du sport	04/09/2023 à 10h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Activité physique adaptée & santé	04/09/2023 à 14h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	/	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024 et le 22/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
		L3	STAPS parcours Education et motricité	04/09/2023 à 14h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Entraînement sportif	04/09/2023 à 14h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Ergonomie du sport & performance motrice	04/09/2023 à 14h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
			STAPS parcours Management du sport	04/09/2023 à 14h	du 05/09 au 08/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 11/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 29/05/2024	du 26/02 au 10/03/2024	du 20/04 au 29/04/2024	du 29/04 au 07/05/2024	du 19/06 au 02/07/2024	du 13/06 au 01/07/2024
		M1	Ergonomie	11/09/2023 à 10h	du 11/09 au 15/11 et du 20/11 au 15/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	UE1 : 16 et 17/11/2023 et du 18/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 11/06/2024	du 24/02 au 11/03/2024	/	du 25/03 au 29/03/2024	du 24/06 au 28/06/2024	du 24/06 au 28/06/2024
		M2	Ergonomie	04/09/2023 à 9h30	du 04/09 au 15/12/2023	FI : du 30/10 au 05/11/2023	du 18/12 au 22/12/2023	FI : du 08/01 au 13/09/2024 FC+FA : du 08/01 au 10/07/2024	FI : du 24/02 au 11/03/2024	/	du 25/03 au 29/03/2024	du 24/09 au 27/09/2024	du 24/09 au 27/09/2024
		M1	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	11/09/2023 à 10h	du 11/09 au 15/11 et du 20/11 au 15/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	UE1 : 16 et 17/11/2023 et du 18/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 11/06/2024	du 24/02 au 11/03/2024	/	du 25/03 au 29/03/2024	du 24/06 au 28/06/2024	du 24/06 au 28/06/2024
		M2	STAPS : Activité physique adaptée à la santé parcours prévention, réhabilitation et intervention en santé par les APA	11/09/2023 à 14h	du 11/09 au 15/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 18/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 30/08/2024	du 24/02 au 11/03/2024	/	du 25/03 au 29/03/2024	du 9 au 10/09/2024	du 9 au 10/09/2024
		M1	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	11/09/2023 à 10h	du 11/09 au 15/11 et du 20/11 au 15/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	UE1 : 16 et 17/11/2023 et du 18/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 30/08/2024	du 24/02 au 11/03/2024	/	les 22 et 23/02/2024	du 02 au 03/09/2024	du 02 au 03/09/2024
		M2	STAPS : Management du sport parcours Sports : territoires, acteurs & réseaux	11/09/2023 à 14h	du 11/09 au 15/12/2023	du 30/10 au 05/11/2023	du 18/12 au 22/12/2023	du 08/01 au 31/10/2024	du 24/02 au 11/03/2024	/	le 16/02/2024	du 02 au 03/12/2024	du 12 au 15/11/2024

modification des dates de session 2 car modification des examens des LAS



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

## Délibération N°2024-11.

Modification des dates de rentrée du Master Management et commerce international parcours PME-PMI (IAE – Guadeloupe) à compter de la rentrée 2024.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 16 février 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2024 ;*

#### Article 1.

Le Conseil d'Administration approuve la modification des dates de rentrée du Master Management et commerce internationale parcours PME-PMI (IAE – Guadeloupe) à compter de la rentrée 2024.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,

  
  
Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**

**Délibération N°2024-12.**

**Dispositifs de soutien 2023-2024 et 2024-2025  
(UFR de Psychologie, UFR des Sciences)**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 16 février 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation ;  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2024 ;*

**Article 1.**

Le Conseil d'Administration approuve les dispositifs de soutien proposés.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 19 février 2024.

Le Président de l'Université,



Lamit ADOUI

Délibération publiée le : **20 FEV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **20 FEV. 2024**